



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les Collectivités locales en chiffres 2009



Direction générale des collectivités locales

L'édition 2009 de l'ouvrage Les collectivités locales en chiffres a été élaborée par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales.

Ont contribué à cette édition : Marie-Christine Floury, Mélanie Foix, François Gitton, Jean-Luc Heller, Guillaume Leforestier, Florian Lezec, Sophie Saint-Philippe, Christine Severac-Bastide, Juliette Trignat.

Coordination Maquette : DPID
Création maquette : PPC Studio

Réalisation : Imprimerie Moderne de l'Est (IME)
Achévé d'imprimer en avril 2009
Directeur de la publication : Edward JOSSA
ISBN : 978-2-11-098387-9

Imprimé par IME, usine certifiée ISO 14001
sur du papier 100 % PEFC issu de forêts gérées durablement



LES COLLECTIVITÉS
EN CHIFFRES

LOCALES

2009



Présentation

Cet ouvrage constitue la dix-neuvième édition des Collectivités locales en chiffres. Par rapport aux éditions précédentes, il a été profondément remanié tout en gardant son objectif de fournir annuellement les informations statistiques essentielles sur les collectivités locales.

Les principaux chapitres sur les structures, les finances, les personnels des collectivités locales ont été conservés, mais remaniés pour offrir à côté des chiffres, un commentaire succinct et surtout des définitions et des références. Ils retiennent en général les données disponibles sur les cinq dernières années. Les séries longues sur les divers sujets sont reprises dans un seul chapitre en fin d'ouvrage. Un chapitre introductif présente les chiffres clés des collectivités locales. Des données du contexte dans lequel elles se situent sont aussi livrées.

- Les données sont celles traitées par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), celles issues d'autres composantes du système statistique public, notamment l'Insee, ou encore fournies par des administrations comme la Direction générale des finances publiques (DGFiP), ou des données d'Eurostat.
- Les chiffres figurant dans cet ouvrage sont ceux qui étaient disponibles mi février 2009. Les données des structures communales et intercommunales et de leur population sont établies au 1^{er} janvier 2009, d'autres peuvent porter sur des années antérieures en fonction de leur cycle de production.
- Le champ couvert dans son acception la plus large est celui des administrations publiques locales qui comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale. On désigne couramment dans cet ouvrage par l'expression « collectivités locales » l'ensemble formé par les collectivités territoriales (terme consacré par la Constitution pour les communes, départements et régions) et les groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelles). Certaines données portent sur un champ élargi aux syndicats et aux établissements publics locaux (comme les centres communaux d'action sociale, les caisses des écoles, les services départementaux d'incendie et de secours).
- Dans la diffusion des statistiques, on distingue plusieurs ensembles géographiques de la France. La France métropolitaine comprend les 96 départements d'Europe. S'y ajoutent les 4 départements d'outre-mer (Dom) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion. C'est le territoire économique intérieur de référence pour la comptabilité nationale et celui qui fait partie de l'Union européenne. Comme le font couramment les publications statistiques en référence à la définition utilisée par les organismes internationaux, Collectivités locales en chiffres emploie l'expression « France » pour cet ensemble comprenant la France métropolitaine et les Dom, auquel s'applique la quasi-totalité des données présentées. La République française comprend également la Nouvelle-Calédonie et les collectivités d'outre-mer (Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint Barthélemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte) qui sont mentionnées dans certains tableaux seulement.



Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr, rubrique « Statistiques »

Sommaire

1	Les chiffres clés des collectivités locales	7
2	Les collectivités locales et leur population	
2.1	Nombre de collectivités locales	14
2.2	Population des régions	16
2.3	Population des départements	18
2.4	Les groupements de communes à fiscalité propre	20
2.5	Les groupements de communes à fiscalité propre par taille	22
2.6	Les groupements de communes à fiscalité propre par région	24
2.7	Les groupements de communes à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants	26
2.8	Les communes par taille	30
2.9	Les communes par région	32
2.10	Les villes de plus de 100 000 habitants	34
2.11	Les syndicats de communes	36
2.12	Les aires urbaines de plus de 100 000 habitants	38
3	Les finances des administrations publiques locales	
3.1	Les administrations publiques locales dans les comptes de la nation	42
3.2	Les comptes des administrations publiques locales	44
3.3	La formation brute de capital fixe des administrations publiques	46
3.4	Les prélèvements obligatoires	48
3.5	Les capacités ou besoins de financement des administrations publiques	50
4	Les finances des collectivités locales	
4.1	Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	54
4.2	Les comptes des communes	56
4.3	Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	58
4.4	Les comptes du secteur communal	60
4.5	Les comptes des départements	62
4.6	Les comptes des régions	64
4.7	Les budgets primitifs	66
4.8	Les ratios financiers obligatoires du secteur communal	68
4.9	Les ratios financiers obligatoires des départements et régions	70
5	La fiscalité locale	
5.1	Vue d'ensemble de la fiscalité locale	74
5.2	Les produits des 4 taxes directes locales	76
5.3	Les taux d'imposition des 4 taxes directes locales	78
5.4	Évolution des produits votés des 4 taxes	80
5.5	Taxe et redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères	82
5.6	Les contributions de l'État à la fiscalité directe locale	84
6	Les concours financiers de l'État	
6.1	Vue d'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales	88
6.2	Les dotations et subventions de fonctionnement : montants et évolutions	90
6.3	Les autres concours financiers de l'État	92

7 Les élus locaux

7.1 Les élus locaux	96
---------------------	----

8 La fonction publique territoriale

8.1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	100
8.2 Les effectifs des collectivités locales par type de collectivité	102
8.3 Les effectifs des collectivités locales par catégorie, statut, sexe	104
8.4 Les effectifs des collectivités locales par filière	106
8.5 La dispersion géographique des effectifs de la fonction publique territoriale	108
8.6 Le nombre d'agents selon la taille de la collectivité	110
8.7 Les dépenses de personnel des collectivités locales	112
8.8 Les représentants du personnel	114

9 Éléments de contexte

9.1 Le contexte européen	118
9.2 Le contexte régional : caractéristiques physiques démographiques et économiques	122
9.3 Le contexte départemental : caractéristiques physiques démographiques et sociales	126

10 Les séries longues

10.1 Les groupements de collectivités territoriales	132
10.2 Les comptes des administrations publiques locales	133
10.3 Les dépenses des administrations publiques locales ventilées par fonction	134
10.4 Les comptes des communes	135
10.5 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	136
10.6 Les comptes du secteur communal	137
10.7 Les comptes des départements	138
10.8 Les comptes des régions	139
10.9 Les comptes des collectivités locales	140
10.10 Les dépenses des collectivités locales dans les principaux domaines transférés	141
10.11 L'endettement des collectivités locales	142
10.12 Les taux de fiscalité locale	143
10.13 Les produits de fiscalité locale	144
10.14 Les compensations et dégrèvements de fiscalité directe locale	145
10.15 Les effectifs des collectivités locales	146
10.16 Les dépenses de personnel des collectivités locales	147



LES COLLECTIVITÉS **LOCALES**
EN CHIFFRES 2009

1

LES CHIFFRES CLÉS
DES COLLECTIVITÉS
LOCALES



1 Les chiffres clés des collectivités locales

63 millions d'habitants répartis dans 26 régions, 100 départements et 36 682 communes.

Répartition des communes selon leur taille

Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population	Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population
de 0 à 499 habitants	20 188	7,1 %	moins de 500 habitants	20 188	7,1 %
de 500 à 1 999 habitants	11 444	17,2 %	moins de 2 000 habitants	31 632	24,3 %
de 2 000 à 3 499 habitants	2 147	8,7 %	moins de 3 500 habitants	33 779	33,0 %
de 3 500 à 4 999 habitants	881	5,7 %	moins de 5 000 habitants	34 660	38,7 %
de 5 000 à 9 999 habitants	1 071	11,4 %	moins de 10 000 habitants	35 731	50,1 %
de 10 000 à 19 999 habitants	495	10,6 %	moins de 20 000 habitants	36 226	60,7 %
de 20 000 à 49 999 habitants	330	15,4 %	moins de 50 000 habitants	36 556	76,1 %
de 50 000 à 99 999 habitants	86	8,7 %	moins de 100 000 habitants	36 642	84,8 %
100 000 habitants et plus	40	15,2 %	Toutes tailles confondues	36 682	100,0 %

Source : Insee, recensement de la population, population municipales 2009 (année de référence 2006)

Répartition des départements selon leur taille

Taille du département	Nombre de départements	Part de la population	Taille du département	Nombre de départements	Part de la population
moins de 250 000 habitants	21	6,0 %	moins de 250 000 habitants	21	6,0 %
de 250 000 à 499 999 habitants	28	15,9 %	moins de 500 000 habitants	49	21,8 %
de 500 000 à 999 999 habitants	30	31,4 %	moins de 1 000 000 habitants	79	53,2 %
1 000 000 d'habitants ou plus	21	46,8 %	Toutes tailles confondues	100	100,0 %

Source : Insee, recensement de la population, populations municipales 2009 (année de référence 2006)

Répartition des régions selon leur taille

Taille de la région	Nombre de régions	Part de la population	Taille de la région	Nombre de régions	Part de la population
moins de 1 000 000 habitants	6	4,4 %	moins de 1 000 000 habitants	6	4,4 %
de 1 000 000 à 1 999 999 habitants	9	22,4 %	moins de 2 000 000 habitants	15	26,9 %
de 2 000 000 à 3 999 999 habitants	7	31,4 %	moins de 4 000 000 habitants	22	58,2 %
4 000 000 d'habitants ou plus	4	41,8 %	toutes tailles confondues	26	100,0 %

Source : Insee, recensement de la population, populations municipales 2009 (année de référence 2006)

93,1 % des communes et 87,3 % de la population appartiennent à un groupement à fiscalité propre.

L'intercommunalité à fiscalité propre au 01/01/2009

	Nombre de groupements à fiscalité propre	Nombre de communes regroupées	Population (en millions d'habitants)
Communauté urbaine	16	409	7,6
Communauté d'agglomération	174	2 983	21,0
Communauté de communes	2 406	30 745	27,5
Syndicat d'agglomération nouvelle	5	29	0,3
Ensemble des groupements à fiscalité propre	2 601	34 166	56,4
dont groupements à taxe professionnelle unique	1 261	16 964	44,3

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL; Insee, recensement de la population, populations totales 2009 (année de référence 2006)

12 624 syndicats intercommunaux et 3 064 syndicats mixtes en plus des 2601 groupements à fiscalité propre.

Les administrations publiques locales

- effectuent 21 % de la dépense publique
- réalisent 73 % de l'investissement public
- détiennent 11 % de la dette publique.

Les prélèvements obligatoires perçus par les administrations publiques locales représentent 5,7 % du PIB.

200 Md€ de dépenses en 2007.

Les finances des collectivités locales en 2007

En milliards d'euros

	Communes	Groupements à fiscalité propre	Secteur communal : communes + groupements	Départements	Régions	Ensemble
Dépenses totales	89,8	32,6	114,0	61,7	24,4	200,1
Dépenses de fonctionnement	58,8	22,8	73,1	45,1	14,1	132,3
dont dépenses de personnel	30,4	4,2	34,6	8,4	1,6	44,6
Recettes de fonctionnement	69,6	26,2	87,8	54,3	19,6	161,7
dont concours financiers de l'État	19,2	7,0	26,2	13,2	8,3	47,7
dont impôts locaux	26,2	12,9	39,1	19,0	4,4	62,5
dont autres impôts et taxes	5,9	3,6	9,5	16,0	6,1	31,6
dont charges d'intérêts	2,3	0,6	2,9	0,8	0,5	4,2
Épargne brute: excédent de fonctionnement	10,8	3,5	14,7	9,3	5,5	29,5
Dépenses d'investissement	31,1	9,8	40,9	16,6	10,3	67,9
dont dépenses d'équipements brut	22,9	6,5	29,4	8,3	3,4	41,2
dont subventions versées	1,2	1,1	2,2	5,4	5,4	13,0
dont remboursements de dette	5,9	1,5	7,5	2,5	1,3	11,2
Recettes d'investissement	20,1	6,3	26,3	7,0	4,7	38,1
dont emprunt	7,9	3,0	10,9	3,9	2,8	17,5
dette au 31/12	55,4	15,0	70,4	21,9	12,7	104,9

Source DGFIP

* Les données figurant dans la colonne secteur communal ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

Des capacités d'autofinancement en baisse en 2008.

Premières tendances 2008 des finances des collectivités locales*

Évolutions en %

Dépenses totales	5,0	Recettes totales	4,4
Dépenses de fonctionnement	6,0	Recettes de fonctionnement	4,3
Dépenses de personnel	8,5	Impôts directs	4,4
Achats et charges externes	4,8	Impôts indirects et autres taxes	7,4
Charges financières	11,2	Concours de l'État	2,4
		Épargne brute: excédent de fonctionnement	- 4,3
Dépenses d'investissement	3,0	Recettes d'investissement (hors emprunts)	2,4
Dépenses d'équipement brut	2,1	FCTVA	13,0
Subventions versées	6,5	Autres dotations et subventions	- 0,9
Remboursement de dette	4,4	Autres recettes	0,0

Source : DGFIP, premières tendances

*: communes, groupements de communes à fiscalité propre, départements, régions

1 Les chiffres clés des collectivités locales

Plus de 65 Md€ au titre des 4 taxes : taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe professionnelle.

Les produits votés par les collectivités locales en 2008

En milliards d'euros

	Secteur communal	Départements	Régions	Toutes collectivités
Taxe d'habitation	10,28	4,98	0,00	15,27
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,67	6,04	1,76	20,47
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,79	0,05	0,01	0,85
Taxe professionnelle	17,19	8,86	3,09	29,13
Total 4 taxes	40,94	19,93	4,86	65,73
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5,03	0,00	0,00	5,03
Total	45,97	19,93	4,86	70,76

Sources : DGFIP, DGCL

Autres taxes perçues par les collectivités locales hors taxes liées à l'urbanisme

Montants perçus en 2007

En milliards d'euros

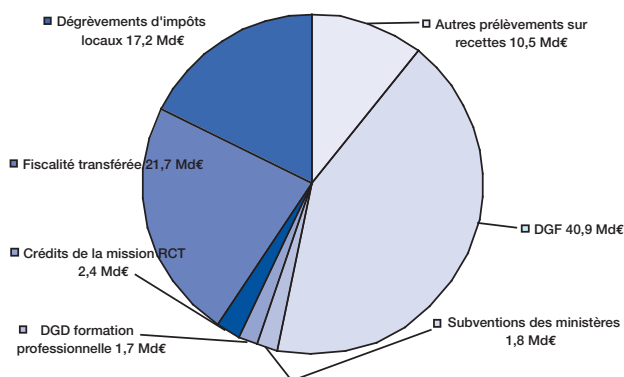
	Secteur communal	Départements	Régions	Toutes collectivités
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	2,24	7,84		10,08
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)		4,94	2,83	7,77
Versement destiné aux transports en commun	5,61			5,61
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance		2,08		2,08
Taxe sur les cartes grises			1,94	1,94
Taxe sur l'électricité	0,94	0,49		1,44
Impôts et taxes d'outre mer	0,74	0,15	0,50	1,39
Autres taxes	1,32	0,28	0,93	2,53
Total taxes (hors taxes liées à l'urbanisme)	10,85	15,78	6,20	32,84

Source : DGFIP

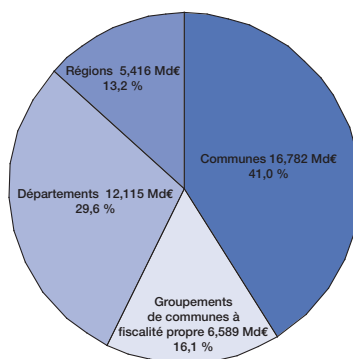
Les principaux transferts de l'État aux collectivités locales :

- **Dotation globale de fonctionnement** 40,9 Md€
- **Fiscalité transférée** 21,7 Md€
- **Dégrèvements d'impôts locaux** 17,2 Md€

Les transferts de l'État aux collectivités locales en 2009



Répartition de la DGF en 2009 entre collectivités

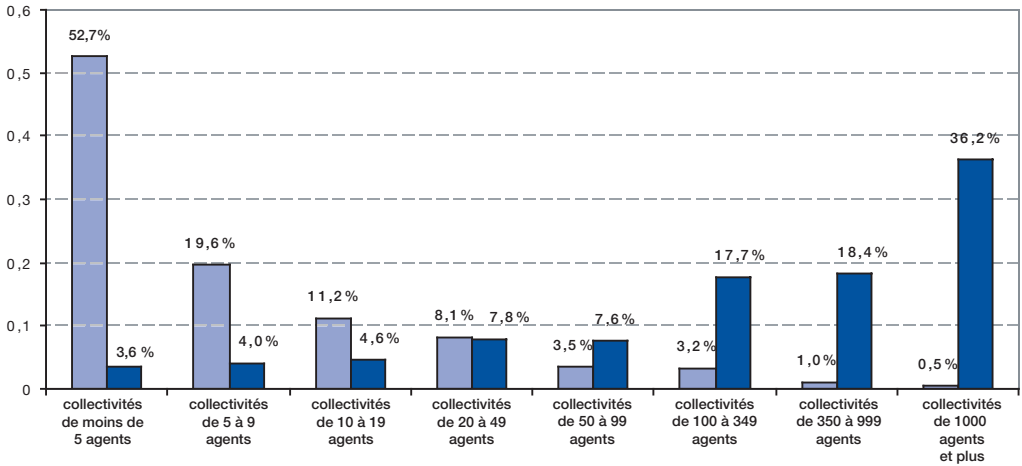


519 417 conseillers municipaux, 4 037 conseillers généraux et 1 880 conseillers régionaux.

La fonction publique territoriale compte 1 864 676 agents relevant de 57 703 employeurs.

Répartition des employeurs par taille

■ en proportion du nombre total de collectivités ■ en proportion des effectifs totaux



- 70 % des agents sont titulaires
- 76,4% des agents en catégorie C
- 14,3% des agents en catégorie B
- 9,3% des agents en catégorie A

2

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LEUR POPULATION



2-1	Nombre de collectivités locales	14
2-2	Population des régions	16
2-3	Population des départements	18
2-4	Les groupements de communes à fiscalité propre	20
2-5	Les groupements de communes à fiscalité propre par taille	22
2-6	Les groupements de communes à fiscalité propre par région	24
2-7	Les principaux groupements de communes à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants	26
2-8	Les communes par taille	30
2-9	Les communes par région	32
2-10	Les villes de plus de 100 000 habitants	34
2-11	Les syndicats de communes	36
2-12	Les aires urbaines de plus de 100 000 habitants	38

2-1 Nombre de collectivités locales

DÉFINITION

► Les collectivités territoriales sont :

- les communes ;
- les départements y compris les quatre départements d'outre-mer (DOM) ;
- les régions y compris les quatre régions d'outre-mer ;
- les collectivités d'outre-mer (COM) ;
- les collectivités à statut particulier.

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité publique dite sui generis (« de son propre genre ») et non pas une collectivité territoriale.

► La **commune** est la plus petite subdivision administrative française.

► Le **département** devient collectivité locale, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Un département appartient à une région et une seule.

► La **région** est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

► Les **collectivités d'outre-mer (COM)** : Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, elles désignent le statut juridique de certains territoires de la République française, statut régi par l'article 74 de la Constitution. Il existe actuellement six collectivités d'outre-mer. Ces territoires ont des statuts et une organisation interne très divers fixés par la loi organique.

► Le **canton** est la circonscription électorale dans le cadre de laquelle est élu un conseiller général.

► **Groupements de collectivités locales à fiscalité propre** : Intercommunalité dont le financement est assuré par le recours à la fiscalité directe locale. Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des syndicats d'agglomération nouvelle.

PRÉSENTATION

Au 1^{er} janvier 2009 on compte 36 682 communes, dont 36 570 en métropole et 112 dans les DOM.

On compte 100 départements, dont 4 d'outre-mer, et 25 régions, dont 4 d'outre-mer. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département. La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région, ce qui porte le nombre de régions à 26.

Au 1^{er} janvier 2009, on recense 18 504 groupements de collectivités locales, dont 15 903 sans fiscalité propre et 2 601 à fiscalité propre.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Le code officiel géographique, établi par l'INSEE, rassemble les codes et libellés des communes, des cantons, des arrondissements, des départements, des régions au 1^{er} janvier 2009.

Les données figurant dans ce chapitre sont issues du code officiel géographique mis à jour annuellement par l'INSEE.

Les données détaillées du code officiel géographique sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Les collectivités locales

<i>en nombre de collectivités</i>	2009
Communes	36 793
dont : Métropole	36 570
DOM	112
COM et Nouvelle-Calédonie	111
Départements	100
dont : métropole	96
DOM	4
Régions	26
dont : Collectivité territoriale de Corse	1
DOM	4
Collectivités d'outre-mer	6
Polynésie française, Wallis et Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	
Collectivité à statut particulier	1
Nouvelle-Calédonie	

Source : INSEE, Code officiel géographique

Les regroupements des collectivités locales

<i>en nombre de groupements</i>	2009
Syndicats*	15 688
dont : syndicats à vocation unique	11 179
syndicats à vocation multiple	1 445
syndicats mixtes	3 064
Communautés urbaines	16
Communautés d'agglomération	174
Syndicats d'agglomération nouvelle	5
Communautés de communes	2 406
Total des groupements à fiscalité propre	2 601

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

* Le recensement des syndicats pour 2009 a été réalisé le 1^{er} février 2009.

Découpage administratif en cantons

<i>en nombre de cantons</i>	2008
Métropole	3 883
DOM	156
Mayotte	19

Source : INSEE, Code officiel géographique

2-2 Population des régions

DÉFINITIONS

▶ La région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

▶ La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

▶ Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

La nouvelle méthode repose sur deux principes :

* Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

* Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

PRÉSENTATION

Au 1^{er} janvier 2006, 63 186 117 personnes habitent en France, soit une population en progression de 3 millions par rapport au recensement de 1999.

Dans huit régions, la croissance portée aussi bien par les espaces urbains que par les zones rurales, est supérieure à celle de la métropole (+ 0,7 %).

Trois régions progressent au même rythme que la France métropolitaine.

L'Île-de-France renforce son cœur : les taux de progression se sont accrus à Paris et dans sa proche couronne, la croissance périurbaine s'atténue. Le Poitou-Charentes accélère sa croissance.

Neuf régions ont une croissance intermédiaire (de + 0,2 % à + 0,5%). Le Limousin et l'Auvergne retrouvent une croissance qu'ils avaient perdue. La Lorraine et la Franche-Comté progressent légèrement.

Quatre régions du grand bassin parisien ainsi que la Bourgogne gardent un rythme de croissance constant. Elles bénéficient comme les autres régions, d'un renouveau de leur espace rural, mais leur espace urbain est en croissance atténuée.

Deux régions ont une croissance faible (Nord-Pas-de-Calais) voire une très légère décroissance (Champagne-Ardenne). Leurs espaces ruraux ont arrêté de perdre de la population, mais leurs espaces urbains stagnent.

Les régions d'outre-mer ont une croissance relativement élevée, due en grande partie à un accroissement naturel (naissances – décès) important. Cette dynamique naturelle se conjugue avec un fort solde migratoire apparent pour la Guyane.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Populations légales en 2009 (année de référence 2006)

<i>en nombre d'habitants</i>	population municipale
Alsace	1 815 493
Aquitaine	3 119 778
Auvergne	1 335 938
Basse-Normandie	1 456 793
Bourgogne	1 628 837
Bretagne	3 094 534
Centre	2 519 567
Champagne-Ardenne	1 338 850
Corse	294 118
Franche-Comté	1 150 624
Haute-Normandie	1 811 055
Île-de-France	11 532 398
Languedoc-Roussillon	2 534 144
Limousin	730 920
Lorraine	2 335 749
Midi-Pyrénées	2 776 822
Nord-Pas-de-Calais	4 018 644
Pays de la Loire	3 450 413
Picardie	1 894 355
Poitou-Charentes	1 724 123
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 815 232
Rhône-Alpes	6 021 346
Guadeloupe	400 736
Guyane	205 954
La Réunion	781 962
Martinique	397 732
France	63 186 117
dont Métropole	61 399 733
DOM	1 786 384
Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie	
<i>Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	6 125
<i>Saint-Barthélemy</i>	8 255
<i>Saint-Martin</i>	35 263
<i>Mayotte (recensement 2007)</i>	186 452
<i>Polynésie française (recensement 2007)</i>	259 596
<i>Wallis-et-Futuna (recensement 2008)</i>	13 484
<i>Nouvelle-Calédonie (recensement 1996)</i>	196 836
Ensemble République française	63 892 128

Source : INSEE, Recensement de la population

2-3 Population des départements

DÉFINITIONS

► Le **département** devient collectivité locale par la loi du 10 août 1871. Un département appartient à une région et une seule.

► La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la **commune**, dans un **logement** ou une **communauté**, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

► Le **recensement de la population** a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

La nouvelle méthode repose sur deux principes :

* Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

* Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

PRÉSENTATION

Au 1^{er} janvier 2006, 63 186 117 personnes habitent en France, soit une population en progression de 3 millions par rapport au recensement de 1999.

Alors que durant les années 1980 et 1990 le dynamisme démographique de la France métropolitaine était porté surtout par les périphéries urbaines, désormais ce sont tous les types de territoires qui en bénéficient. En 2006, la population reste concentrée autour du pôle parisien et des grandes agglomérations. Mais certains territoires éloignés des villes se densifient fortement. La population des espaces ruraux augmente au même rythme que celle de l'ensemble du territoire français (+ 0,7 % par an). En parallèle, de nouvelles zones de densification urbaine apparaissent le long des infrastructures et de certaines frontières. À l'intérieur des pôles urbains, les villes-centres connaissent un regain démographique, particulièrement dans les plus grandes agglomérations. Dans le Nord, l'Est et les grandes villes, où la population est plus jeune qu'ailleurs, le dynamisme démographique vient essentiellement d'un nombre de naissances très supérieur à celui des décès. L'attrait du Sud et de l'Ouest est toujours très fort, tandis que le grand bassin parisien marque le pas.

La répartition de la population française sur le territoire est très concentrée et elle évolue lentement : 60 % de la population occupe 8 % du territoire en 2006.

En 2006, la population reste ainsi concentrée autour du pôle parisien et des grandes agglomérations. Toutefois, elle se déploie également le long de couloirs de peuplement : la vallée de la Seine-Aval, les sillons alpin et rhodanien, le littoral méditerranéen, etc.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Populations légales en 2009 (année de référence 2006)

<i>en nombre d'habitants</i>	population municipale	<i>en nombre d'habitants</i>	population municipale
01 Ain	566 740	52 Haute-Marne	187 652
02 Aisne	537 061	53 Mayenne	299 000
03 Allier	343 309	54 Meurthe-et-Moselle	725 302
04 Alpes-de-Haute-Provence	154 501	55 Meuse	193 696
05 Hautes-Alpes	130 752	56 Morbihan	694 821
06 Alpes-Maritimes	1 073 184	57 Moselle	1 036 776
07 Ardèche	306 238	58 Nièvre	222 220
08 Ardennes	285 653	59 Nord	2 565 257
09 Ariège	146 289	60 Oise	792 975
10 Aube	299 704	61 Orne	292 879
11 Aude	341 022	62 Pas-de-Calais	1 453 387
12 Aveyron	273 377	63 Puy-de-Dôme	623 463
13 Bouches-du-Rhône	1 937 405	64 Pyrénées-Atlantiques	636 849
14 Calvados	671 351	65 Hautes-Pyrénées	227 736
15 Cantal	149 682	66 Pyrénées-Orientales	432 112
16 Charente	347 037	67 Bas-Rhin	1 079 016
17 Charente-Maritime	598 915	68 Haut-Rhin	736 477
18 Cher	314 675	69 Rhône	1 669 655
19 Corrèze	240 363	70 Haute-Saône	235 867
2A Corse-du-Sud	135 718	71 Saône-et-Loire	549 361
2B Haute-Corse	158 400	72 Sarthe	553 484
21 Côte-d'Or	517 168	73 Savoie	403 090
22 Côtes-d'Armor	570 861	74 Haute-Savoie	696 255
23 Creuse	123 401	75 Paris	2 181 371
24 Dordogne	404 052	76 Seine-Maritime	1 243 834
25 Doubs	516 157	77 Seine-et-Marne	1 273 488
26 Drôme	468 608	78 Yvelines	1 395 804
27 Eure	567 221	79 Deux-Sèvres	359 711
28 Eure-et-Loir	421 114	80 Somme	564 319
29 Finistère	883 001	81 Tarn	365 335
30 Gard	683 169	82 Tarn-et-Garonne	226 849
31 Haute-Garonne	1 186 330	83 Var	985 099
32 Gers	181 375	84 Vaucluse	534 291
33 Gironde	1 393 758	85 Vendée	597 185
34 Hérault	1 001 041	86 Vienne	418 460
35 Ille-et-Vilaine	945 851	87 Haute-Vienne	367 156
36 Indre	232 959	88 Vosges	379 975
37 Indre-et-Loire	580 312	89 Yonne	340 088
38 Isère	1 169 491	90 Territoire de Belfort	141 201
39 Jura	257 399	91 Essonne	1 198 273
40 Landes	362 827	92 Hauts-de-Seine	1 536 100
41 Loir-et-Cher	325 182	93 Seine-Saint-Denis	1 491 970
42 Loire	741 269	94 Val-de-Marne	1 298 340
43 Haute-Loire	219 484	95 Val-d'Oise	1 157 052
44 Loire-Atlantique	1 234 085	971 Guadeloupe	400 736
45 Loiret	645 325	972 Martinique	397 732
46 Lot	169 531	973 Guyane	205 954
47 Lot-et-Garonne	322 292	974 La Réunion	781 962
48 Lozère	76 800		
49 Maine-et-Loire	766 659	France	63 186 117
50 Manche	492 563	dont Métropole	61 399 733
51 Marne	565 841	DOM	1 786 384

Source : INSEE, Recensement de la population

2-4 Les groupements de communes à fiscalité propre

DÉFINITIONS

► **Groupements de communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :** Structures permettant aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements, des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune. Ils comprennent les syndicats intercommunaux, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération nouvelle et syndicats d'agglomération nouvelle.

► **Fiscalité propre (établissements publics) :** Intercommunalité dont le financement est assuré par le recours à la fiscalité directe locale. Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des syndicats d'agglomération nouvelle.

► **Taxe professionnelle unique (TPU) :** Régime de droit des communautés d'agglomération et des communautés urbaines. Les communautés urbaines existant antérieurement à la loi de 1999 peuvent ne pas avoir adopté le régime de la TPU. Régime optionnel des communautés de communes.

► **La population totale** d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune [voir 2.8 la définition de la population comptée à part].

► **La population totale d'un ensemble de communes** est égale à la somme des populations totales des communes qui le composent.

Définitions CA, CC, CU, SAN, cf. 2-5.

PRÉSENTATION

Au 1^{er} janvier 2009, la France compte 34 166 communes regroupées dans les EPCI à fiscalité propre, soit 530 communes de plus qu'un an auparavant (33 636). Au cours de l'année, ce sont 227 communes isolées qui ont adhéré à des regroupements existants.

Le nombre d'EPCI à fiscalité propre s'élève à 2 601 au 1^{er} janvier 2009 contre 2 583 un an auparavant.

Ainsi, 93,1 % des communes et 87,3 % de la population appartiennent à un des quatre types de groupements à fiscalité propre.

La coopération intercommunale permet aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements ou des services publics, d'élaborer des projets de développement économique d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune.

Les communes transfèrent aux groupements des compétences. Cette délégation d'activités confère aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) le pouvoir décisionnel et exécutif au lieu et place des communes adhérentes.

La forme fédérative dont le financement provient des 4 taxes locales (taxes professionnelle, d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) regroupe les communautés urbaines (CU), les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), les communautés de communes (CC), les communautés d'agglomération (CA).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.

Les données détaillées des groupements de communes à fiscalité propre sont disponibles sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr

Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Évolution du nombre de groupements à fiscalité propre depuis 2005

Au 1 ^{er} janvier	2005	2006	2007	2008	2009
Communauté urbaine	14	14	14	14	16
Communauté d'agglomération	162	164	169	171	174
Communauté de communes	2 342	2 389	2 400	2 393	2 406
Syndicat d'agglomération nouvelle	6	6	5	5	5
Nombre de groupements	2 524	2 573	2 588	2 583	2 601
Nombre de communes	32 308	32 923	33 413	33 636	34 166
Population totale en millions d'habitants	52,1	53,3	54,2	54,6	56,4
<i>dont à TPU :</i>					
<i>Nombre de groupements</i>	<i>1 103</i>	<i>1 162</i>	<i>1 200</i>	<i>1 224</i>	<i>1 263</i>
<i>Nombre de communes</i>	<i>14 404</i>	<i>15 145</i>	<i>15 859</i>	<i>16 336</i>	<i>16 964</i>
<i>Population totale en millions d'habitants</i>	<i>39,5</i>	<i>40,9</i>	<i>41,8</i>	<i>42,4</i>	<i>44,3</i>

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

2-5 Les groupements de communes à fiscalité propre par taille

DÉFINITIONS

► **Communauté d'agglomération (CA)** : Créée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants ou du chef-lieu du département (afin de garantir une certaine densité urbaine). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville...

► Créée par la **loi du 6 février 1992** et renforcée par la **loi du 12 juillet 1999**, la **communauté de communes (CC)** est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Elle est dotée de deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique, et d'au moins un groupe de compétences optionnelles. À ce titre, elle peut exercer au lieu et place des communes des compétences de voirie communautaire, de logement social, de collecte, de traitement des déchets ménagers, d'équipements culturels et sportifs.

► **Communauté urbaine (CU)** : La communauté urbaine regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave. Les communautés existant antérieurement à la loi de 1999 ont des effectifs inférieurs à ce seuil et peuvent ne pas avoir adopté le régime de la TPU.

Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, elle dispose de compétences plus larges que celle-ci. Elle est ainsi compétente, à titre obligatoire, dans les mêmes domaines que la CA, mais également en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de gestion des services collectifs et en matière d'environnement.

► **Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)** : Le syndicat d'agglomération nouvelle est une structure de coopération intercommunale mise en place pour organiser les villes nouvelles.

PRÉSENTATION

En 2008, le mouvement d'extension de la couverture du territoire s'est accompagné de l'augmentation du nombre de groupements, mais aussi de la poursuite de la rationalisation de leur périmètre : la population moyenne des groupements augmente pour dépasser nettement les 21 500 habitants regroupés, la taille moyenne des groupements augmente pour dépasser les 13 communes regroupées. La population moyenne des EPCI à fiscalité propre, toutes catégories juridiques confondues, a sensiblement augmenté de 1 000 habitants par EPCI entre 2005 et 2009 passant de 20 639 habitants à 21 693 habitants.

Exception faite d'une CA qui compte 29 371 habitants, toutes les autres CA ont plus de 50 000 habitants. 165 CA regroupent entre 50 000 et 300 000 habitants et 8 CA dépassent le seuil des 300 000 habitants regroupés.

Sur les 5 SAN, 2 ont encore une population inférieure à 50 000 habitants.

La taille des CC se distingue en fonction du type de fiscalité adoptée : les CC à TPU sont en moyenne plus peuplées avec 14 640 habitants contre 8 857 habitants pour les CC à fiscalité additionnelle. Au 1^{er} janvier 2009, on recense encore 11 CC à fiscalité additionnelle de moins de 700 habitants chacune.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.

Les données détaillées des groupements de communes à fiscalité propre sont disponibles sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr

Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Répartition des groupements de communes à fiscalité propre par taille démographique au 1^{er} janvier 2009

en nombre de groupements comportant	CA	CU		CC		SAN	Total EPCI à FP	
		avec TPU	sans TPU	avec TPU	sans TPU		dont TPU	
moins de 700 habitants	0	0	0	0	11	0	11	0
de 700 à 999	0	0	0	2	16	0	18	2
de 1 000 à 1 999	0	0	0	16	108	0	124	16
de 2 000 à 4 999	0	0	0	138	400	0	538	138
de 5 000 à 9 999	0	0	0	319	455	0	774	319
de 10 000 à 19 999	0	0	0	354	248	1	603	355
de 20 000 à 49 999	1	0	0	225	81	1	308	227
de 50 000 à 99 999	98	2	2	15	12	3	132	118
de 100 000 à 299 999	67	3	1	2	4	0	77	72
plus de 300 000 habitants	8	8	0	0	0	0	16	16
Total	174	13	3	1 071	1 335	5	2 601	1 263
<i>Pop. totale en millions d'hab.</i>	21,0	7,3	0,3	15,7	11,8	0,3	56,4	44,3
<i>Nombre de communes totales</i>	2 983	376	33	13 576	17 169	29	34 166	16 964

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

2-6 Les groupements de communes à fiscalité propre par région

DÉFINITIONS

► **Communauté d'agglomération (CA)** : Créée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants ou du chef-lieu du département (afin de garantir une certaine densité urbaine). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville...

► **Communauté de communes (CC)** : Créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Elle est dotée de deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique, et d'au moins un groupe de compétences optionnelles. À ce titre, elle peut exercer au lieu et place des communes des compétences de voirie communautaire, de logement social, de collecte, de traitement des déchets ménagers, d'équipements culturels et sportifs.

► **Communauté urbaine (CU)** : La communauté urbaine regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave.

Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, elle dispose de compétences plus larges que celle-ci. Elle est ainsi compétente, à titre obligatoire, dans les mêmes domaines que la CA, mais également en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de gestion des services collectifs et en matière d'environnement.

► **Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)** : Le syndicat d'agglomération nouvelle est une structure de coopération intercommunale mise en place pour organiser les villes nouvelles.

PRÉSENTATION

Les dynamiques intercommunales s'avèrent différentes selon les régions.

Dans 20 des 22 régions métropolitaines, plus de 90 % de la population est regroupée au sein d'EPCI à fiscalité propre, cette proportion dépasse même la barre des 95 % dans 15 d'entre elles. Les régions Nord-Pas-de-Calais, Bretagne et Pays de la Loire, l'axe Limoges - Clermont-Ferrand - Lyon, ainsi que les côtes atlantiques et méditerranéennes se distinguent par une très forte couverture en EPCI à TPU. Les dynamiques de création les plus importantes se rencontrent en région Centre avec 6 nouveaux EPCI, puis en région Rhône Alpes et Midi-Pyrénées avec chacune 3 EPCI de plus, régions qui par ailleurs comptabilisent déjà le plus grand nombre d'EPCI à fiscalité propre avec respectivement 227 et 214 EPCI.

La région Île-de-France connaît une situation particulière de rattrapage en matière d'intercommunalité.

L'intercommunalité à fiscalité propre ne représente encore que 50,1 % de la population francilienne (soit 5,2 millions d'habitants) et 61,3 % de cette population hors Paris, mais elle a eu une implantation rapide et à grande échelle. Au 1^{er} janvier 2009, on recense en Île-de-France 106 EPCI à fiscalité propre, contre 79 en 2004 et 93 en 2005. La région Île-de-France regroupe à elle seule 33 communautés d'agglomération, et enregistre 4 des 5 créations de CA intervenues en 2008 (1 création ex-nihilo et 3 transformations de CC).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.

Les données détaillées des groupements de communes à fiscalité propre sont disponibles sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr

Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Les groupements de communes à fiscalité propre par région (en nombre de groupements)

	CA	CU		CC		SAN	Total EPCI à FP	
		avec TPU	sans TPU	avec TPU	sans TPU		dont TPU	
Alsace	2	1	0	16	56	0	75	19
Aquitaine	7	1	0	78	98	0	184	86
Auvergne	6	0	0	64	32	0	102	70
Bourgogne	5	1	0	25	101	0	132	31
Bretagne	9	1	0	95	14	0	119	105
Centre	8	0	0	90	45	0	143	98
Champagne-Ardenne	4	0	0	16	98	0	118	20
Corse	2	0	0	7	11	0	20	9
Franche-Comté	4	0	0	30	61	0	95	34
Île-de-France	33	0	0	31	38	4	106	68
Languedoc-Roussillon	9	0	0	73	51	0	133	82
Limousin	2	0	0	39	26	0	67	41
Lorraine	5	1	0	37	105	0	148	43
Midi-Pyrénées	7	1	0	92	114	0	214	100
Nord-Pas-de-Calais	11	3	0	55	23	0	92	69
Basse-Normandie	2	0	2	32	91	0	127	34
Haute-Normandie	7	0	0	14	53	0	74	21
Pays de la Loire	6	1	1	71	53	0	132	78
Picardie	5	0	0	22	56	0	83	27
Poitou-Charentes	7	0	0	41	50	0	98	48
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	2	0	35	45	1	96	51
Rhône-Alpes	13	1	0	102	111	0	227	116
Régions d'outre-mer	7	0	0	6	3	0	16	13
Total	174	13	3	1 071	1 335	5	2 601	1 263

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

Population totale des groupements à fiscalité propre par région au 1^{er} janvier 2009

en milliers d'habitants

	CA	CU		CC		SAN	Total EPCI à FP	
		avec TPU	sans TPU	avec TPU	sans TPU		dont TPU	
Alsace	270,8	473,8	0,0	302,9	720,4	0,0	1 768,0	1 047,6
Aquitaine	568,6	714,8	0,0	1 093,8	746,6	0,0	3 123,8	2 377,2
Auvergne	602,0	0,0	0,0	537,6	201,9	0,0	1 341,6	1 139,6
Bourgogne	545,5	92,9	0,0	215,1	750,1	0,0	1 603,6	853,5
Bretagne	1 193,9	215,6	0,0	1 624,6	137,0	0,0	3 171,2	3 034,1
Centre	1 027,2	0,0	0,0	1 013,7	400,1	0,0	2 441,1	2 041,0
Champagne-Ardenne	479,8	0,0	0,0	134,3	649,5	0,0	1 263,6	614,1
Corse	134,4	0,0	0,0	43,3	56,4	0,0	234,2	177,7
Franche-Comté	451,4	0,0	0,0	352,5	361,3	0,0	1 165,2	804,0
Île-de-France	3 806,4	0,0	0,0	977,0	846,5	219,7	5 849,5	5 003,0
Languedoc-Roussillon	1 368,9	0,0	0,0	956,2	187,9	0,0	2 513,1	2 325,1
Limousin	274,5	0,0	0,0	350,0	118,6	0,0	743,1	624,5
Lorraine	511,1	263,7	0,0	617,1	921,2	0,0	2 313,1	1 391,9
Midi-Pyrénées	499,0	661,5	0,0	948,6	558,5	0,0	2 667,6	2 109,1
Nord-Pas-de-Calais	1 534,0	1 423,2	0,0	829,1	265,2	0,0	4 051,5	3 786,3
Basse-Normandie	252,5	0,0	140,2	423,7	656,4	0,0	1 472,7	676,1
Haute-Normandie	975,9	0,0	0,0	262,1	613,8	0,0	1 851,9	1 238,0
Pays de la Loire	710,9	594,7	190,3	1 298,7	699,2	0,0	3 493,9	2 604,4
Picardie	464,3	0,0	0,0	517,1	901,5	0,0	1 882,9	981,4
Poitou-Charentes	689,6	0,0	0,0	577,1	488,0	0,0	1 754,7	1 266,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 908,1	1 552,0	0,0	672,0	242,8	98,0	4 472,8	4 230,0
Rhône-Alpes	1 711,5	1 274,1	0,0	1 769,8	945,4	0,0	5 700,9	4 755,4
Régions d'outre-mer	1 036,4	0,0	0,0	166,3	346,7	0,0	1 549,4	1 202,7
Total	21 016,7	7 266,4	330,4	15 682,8	11 815,2	317,6	56 429,1	44 283,5

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL. INSEE, Recensement de la population

2-7 Les groupements de communes à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants

DÉFINITIONS

► **Communauté d'agglomération (CA)** : Créée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants ou du chef-lieu du département (afin de garantir une certaine densité urbaine). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville...

► **Communauté de communes (CC)** : Créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace. Elle est dotée de deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique, et d'au moins un groupe de compétences optionnelles. À ce titre, elle peut exercer au lieu et place des communes des compétences de voirie communautaire, de logement social, de collecte, de traitement des déchets ménagers, d'équipements culturels et sportifs.

► **Communauté urbaine (CU)** : La communauté urbaine regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave.

Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, elle dispose de compétences plus larges que celle-ci. Elle est ainsi compétente, à titre obligatoire, dans les mêmes domaines que la CA, mais également en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de gestion des services collectifs et en matière d'environnement.

► **Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)** : Le syndicat d'agglomération nouvelle est une structure de coopération intercommunale mise en place pour organiser les villes nouvelles.

PRÉSENTATION

Avec les transformations des communautés d'agglomération de Nice et de Toulouse, on recense désormais **16 communautés urbaines** ce qui est un événement marquant dans le paysage intercommunal français car les créations des dernières communautés urbaines remontent à 2000 (Nantes et Marseille). Les communautés urbaines rassemblent désormais 409 communes et 7 596 677 habitants. Sur les 16 communautés urbaines, 3 d'entre elles restent encore à fiscalité additionnelle, alors que les autres sont à taxe professionnelle unique.

Il existe par ailleurs toujours **5 syndicats d'agglomérations nouvelles**, regroupant 29 communes et 317 625 habitants.

On compte, au 1^{er} janvier 2009, **33 communautés de communes (CC) de plus de 50 000 habitants** sur les 2 406 CC, ce qui représente environ 1 % des CC. Parmi elles, 6 CC dépassent même le seuil des 100 000 habitants regroupés.

Ces 33 CC regroupent 689 communes, et 2 479 580 habitants, soit 9 % de la population totale regroupée dans des CC. Les 33 CC de plus de 50 000 habitants sont réparties uniformément par type de fiscalité : 16 sont à fiscalité additionnelle et 17 sont à taxe professionnelle unique.

5 CC de plus de 50 000 habitants se situent dans des départements où il n'y a pas encore de communautés d'agglomération : la Drôme, la Meurthe et Moselle, la Vendée, l'Yonne, et la Guyane.

Les communautés d'agglomération passent de 171 au 1^{er} janvier 2008 à 174 au 1^{er} janvier 2009. Cette évolution résulte de plusieurs mouvements : transformation en communauté urbaine pour deux d'entre elles (Nice et Toulouse), compensée par cinq créations, dont trois par transformation de communautés de communes situées en Île-de-France, et dont 2 créations ex nihilo (une en Île-de-France et une en Guadeloupe). Les communautés d'agglomération regroupent 2 983 communes et 21 016 046 habitants au 1^{er} janvier 2009.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.

Les données détaillées des groupements de communes à fiscalité propre sont disponibles sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr

Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Les principaux groupements de communes à fiscalité propre

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nb de communes totales	Population totale
06	CU Nice - Côte d'Azur	TPU	24	517 699
13	CU Marseille Provence Métropole	TPU	18	1 034 304
29	CU de Brest Métropole Océane	TPU	8	215 647
31	CU du Grand Toulouse	TPU	25	661 535
33	CU de Bordeaux	TPU	27	714 761
44	CU Nantes Métropole	TPU	24	594 732
50	CU de Cherbourg	4TX	5	88 240
54	CU du Grand Nancy	TPU	20	263 692
59	CU de Lille Métropole	TPU	85	1 124 816
59	CU de Dunkerque Grand Littoral	TPU	18	204 183
61	CU d'Alençon	4TX	19	51 942
62	CU d'Arras	TPU	24	94 202
67	CU de Strasbourg	TPU	28	473 828
69	CU de Lyon (Grand Lyon)	TPU	57	1 274 069
71	CU Le Creusot - Montceau les Mines	TPU	18	92 935
72	CU Le Mans Métropole	4TX	9	190 250
Total			409	7 596 835

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

Liste des 5 syndicats d'agglomération nouvelle au 1^{er} janvier 2009

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nb de communes totales	Population totale
13	SAN Ouest Provence	TPU	6	97 967
77	SAN du Val d'Europe	TPU	5	22 455
77	SAN de Marne la Vallée - Val Maubuée	TPU	6	86 602
77	SAN de Sénart Ville Nouvelle	TPU	8	95 248
91	SAN de Sénart en Essonne	TPU	4	15 353
Total			29	317 625

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

Liste des 33 communautés de communes de plus de 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2009

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nb de communes totales	Population totale
01	CC de la plaine de l'Ain	TPU	33	61 300
01	CC du Pays de Gex	4TX	26	69 697
17	CC de la Haute Saintonge	4TX	123	58 906
26	CC du Pays de Romans	TPU	20	50 419
29	CC de Concarneau Cornouaille	TPU	9	50 523
29	CC du Pays de Quimperlé	TPU	16	52 859
33	CC du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique	4TX	8	53 790
35	CC du Pays de Redon	TPU	24	54 908
38	CC du Pays du Grésivaudan	TPU	49	101 635
40	CC Maremne Adour Côte Sud	TPU	23	53 682
44	CC d'Erdre et Gesvres	TPU	12	51 727
44	CC du Pays d'Ancenis	TPU	29	56 858
54	CC de l'agglomération de Longwy	4TX	18	55 800
57	CC du Pays Orne Moselle	4TX	13	53 375
60	CC du pays de Valois	4TX	62	52 786
60	CC de l'agglomération Creilloise	4TX	4	71 823
64	CC du Sud Pays Basque	TPU	12	60 404
68	CC des Trois-Frontières	4TX	10	50 044
76	CC Caux Vallée de Seine	TPU	47	68 637
78	CC de la Boucle de la Seine	TPU	7	171 076
78	CC Versailles - Grand Parc	4TX	11	173 310
85	CC du Pays Yonnais	4TX	15	89 997
89	CC de l'Auxerrois	4TX	19	65 538
91	CC du Val d'Essonne	TPU	17	53 735
91	CC de l'Arpajonnais	TPU	14	62 552
92	CC de Châtillon - Montrouge	4TX	2	77 864
93	CC de l'Aéroport du Bourget	4TX	3	90 162
95	CC du Parisis	TPU	6	88 103
972	CC du Nord Martinique	4TX	18	112 288
973	CC de l'Ouest Guyanais	TPU	8	58 421
973	CC du Centre Littoral	4TX	6	114 394
974	CC du Sud	4TX	4	120 020
Total			689	2 479 773

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL



Liste des 174 communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2009

N° du département	Dénomination	Nb de communes totales	Population totale
01	CA de Bourg en Bresse	15	72 829
02	CA de Saint Quentin	20	75 482
02	CA du Soissonais	28	53 162
03	CA de Vichy Val d'Allier	23	77 629
03	CA Montluçonnaise	10	63 009
03	CA de Moulins	26	56 589
06	CA du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence	5	74 246
06	CA de la Riviera Française	11	67 862
06	CA de Sophia Antipolis	16	178 009
08	CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne	8	71 652
10	CA Troyenne - CAT	11	125 945
11	CA du Carcassonnais	21	71 974
11	CA de la Narbonnaise	18	87 278
12	CA du Grand Rodez	8	54 419
13	CA Salon-Etang de Berre-Durance	17	133 684
13	CA du Pays d'Avignon et de l'Etoile	12	101 253
13	CA du Pays d'Aix-en-Provence	34	361 836
13	CA de l'Ouest de l'Étang de Berre	3	70 239
13	CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette	5	79 965
14	CA Caen la Mer	29	223 106
15	CA du Bassin d'Aurillac	24	57 128
16	CA du Grand Angoulême	15	109 386
17	CA de La Rochelle	18	150 705
17	CA du Pays Rochefortais	18	57 045
17	CA Royan Atlantique	31	73 986
18	CA Bourges Plus	14	102 619
19	CA de Brive	15	80 323
2A	CA du Pays Ajaccien	10	77 532
2B	CA de Bastia	5	56 914
21	CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	5	52 740
21	CA Grand Dijon	22	250 535
22	CA de CABRI - agglomération de Saint Brieuc	14	115 620
22	CA Lannion - Trégor - Agglomération	20	55 029
24	CA Périgourdiine	13	67 698
25	CA du Grand Besançon	59	180 786
25	CA du Pays de Montbéliard	29	120 520
27	CA Seine - Eure	29	60 938
27	CA d'Evreux	37	84 101
27	CA des Portes de l'Eure	41	58 774
28	CA de Chartres Métropole	7	87 537
28	CA du Drouais	19	57 530
29	CA Quimper Communauté	7	90 217
29	CA Morlaix-Communauté	28	66 903
30	CA du Grand Alès en Cévennes	16	75 441
30	CA Nîmes Métropole	26	234 192
31	CA Sicoval	36	65 573
31	CA du Muretin	4	70 330
33	CA du Bassin d'Arcachon Sud - Pôle Atlantique	4	61 600
34	CA Montpellier Agglomération	31	412 070
34	CA Béziers Méditerranée	13	110 244
34	CA Hérault Méditerranée	19	66 125
34	CA du Bassin de Thau	8	93 324
35	CA Rennes Métropole	37	395 748
35	CA de Saint Malo Agglomération	18	84 561
35	CA Vitré communauté	7	63 888
36	CA Castelroussine	11	77 251
37	CA Tours Plus	14	271 470
38	CA du Pays Viennois	18	68 575
38	CA Porte de l'Isère	20	95 162
38	CA Grenoble Alpes Métropole	26	403 217
38	CA du Pays Voironnais	34	91 827
39	CA du Grand Dôle	41	53 434
40	CA du Grand Dax	20	54 043
40	CA du Marsan	18	52 735
41	CA de Blois « Agglopolys »	26	91 858
42	CA le Grand Roanne	6	70 606
42	CA de Saint Etienne Métropole	43	385 962
42	CA Loire-Forez	45	77 356
43	CA du Puy-en-Velay	28	60 776
44	CA de la Presqu'île de Guérande - Atlantique (CAP Atlantique)	15	72 376
44	CA Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	10	120 652
45	CA Montargoise et des Rives du Loing	10	59 526
45	CA d'Orléans - Val de Loire	2	279 453
47	CA d'Agen	7	67 480
49	CA Angers Loire Métropole	31	273 403
49	CA Saumur Loire Développement	32	64 496
49	CA du Choletais	13	83 207
51	CA de Reims	6	215 751
51	CA de Châlons en Champagne	13	66 444
53	CA Laval Agglomération	20	96 815
56	CA du Pays de Lorient	19	190 969
56	CA du Pays de Vannes Agglomération	24	130 929
57	CA de Sarreguemines Confluences	26	52 562
57	CA de Metz Métropole (CA 2M)	40	227 440
57	CA de Forbach - Porte de France	21	82 341
57	CA du Val de Fensch	10	68 686
57	CA Portes de France-Thionville	13	80 084

CHAPITRE 2-7

N° du département	Dénomination	Nb de communes totales	Population totale
58	CA de Nevers	10	69 509
59	CA de Cambrai	24	63 675
59	CA Maubeuge Val de la Sambre	22	101 038
59	CA de la Porte du Hainaut	39	148 654
59	CA de Valenciennes Métropole	35	193 687
59	CA du Douaisis	35	155 131
60	CA du Beauvaisis	31	81 477
60	CA de la Région de Compiègne	15	74 145
61	CA du Pays de Flers	14	29 371
62	CA de l'Artois	59	209 935
62	CA d'Hénin Carvin	14	125 751
62	CA de Lens - Liévin	36	248 998
62	CA de Saint Omer	19	66 341
62	CA du Boulonnais	22	122 668
62	CA du Calaisis	5	98 080
63	CA Clermont Communauté	21	286 906
64	CA de Bayonne Anglet Biarritz	3	112 026
64	CA de Pau - Pyrénées	14	153 007
65	CA du Grand Tarbes (CAGT)	12	79 050
66	CA Perpignan Méditerranée	24	218 242
68	CA Mulhouse Sud Alsace	16	175 415
68	CA de Colmar	9	95 398
69	CA de Villefranche-sur-Saône	4	50 510
71	CA Chalon - Val de Bourgogne	39	109 395
71	CA du Mâconnais - Val de Saône	26	63 291
73	CA du Lac du Bourget	18	54 486
73	CA Chambéry Métropole	24	125 250
74	CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération	12	75 807
74	CA Annécienne	13	139 693
76	CA Elbeuf - Boucle de Seine	10	56 892
76	CA Rouennaise	45	411 721
76	CA Havraise- CODH	17	250 062
76	CA de la Région Dieppoise	16	53 425
77	CA Melun Val de Seine	14	108 323
77	CA du Pays de Meaux	18	83 176
77	CA Marne et Chanteraine	4	71 150
77	CA de Marne et Gondoire	15	55 614
78	CA des deux Rives de la Seine	6	64 746
78	CA de Mantes en Yvelines (CAMY)	12	82 418
78	CA de Saint Quentin en Yvelines	7	149 055
79	CA de Nioré	29	104 427
80	CA Amiens Métropole	33	180 049
81	CA de Castres Mazamet	16	82 913
81	CA de l'Albigeois	17	82 183
82	CA du Pays de Montauban et des Trois Rivières	2	64 489
83	CA de Fréjus - Saint Raphaël	2	86 814
83	CA Dracénoise	16	95 052
83	CA Toulon Provence Méditerranée	11	411 582
84	CA Ventoux Comtat Venaissin	25	66 644
84	CA du Grand Avignon	13	180 893
86	CA de Poitiers	13	137 685
86	CA du Pays Châtelleraudais	12	56 410
87	CA de Limoges Métropole	17	194 148
90	CA Belfortaine	30	96 709
91	CA Eurometropole	10	130 000
91	CA d'Évry Centre Essonne	5	111 352
91	CA du Plateau de Saclay	10	99 610
91	CA de Seine-Essonne	5	63 383
91	CA du Val d'Orge	9	127 692
91	CA du Val d'Yerres	6	91 861
91	CA Sénart Val de Seine	3	78 946
91	CA Les Lacs de l'Essonne	2	57 757
91	CA les Portes de l'Essonne	3	52 350
92	CA des Hauts de Bièvre	7	177 853
92	CA Arc de Seine	5	165 071
92	CA Val-de-Seine	2	135 346
92	CA Cœur de Seine	3	57 191
92	CA Sud de Seine	4	145 330
92	CA Mont-Valérien	2	123 455
93	CA de Clichy sous Bois - Montfermeil	2	55 982
93	CA Plaine Commune	8	344 072
94	CA Val de Bièvre	7	197 515
94	CA de la Vallée de la Marne	2	63 353
94	CA le Haut Val de Marne	7	104 510
94	CA Plaine Centrale du Val de Marne	3	151 790
95	CA Argenteuil - Bezons	2	132 154
95	CA de Cergy-Pontoise	12	190 883
95	CA Val de France	4	139 622
95	CA Val et Forêt	6	84 796
95	CA de la Vallée de Montmorency	8	110 057
971	CA CAP Excellence	2	78 623
972	CA de l'Espace Sud de la Martinique	12	120 065
972	CA du Centre de la Martinique	4	171 467
974	CA CIVIS (Communauté Villes Solidaires)	5	156 152
974	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)	6	115 262
974	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)	5	202 098
974	CA Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	3	192 696
Total		2 983	21 016 706

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

2-8 Les communes par taille

DÉFINITIONS

► La commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

► Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

► La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

► La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le concept de population comptée à part est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune, 2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes : - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ; - communautés religieuses ; - casernes ou établissements militaires, 3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études, 4. Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

PRÉSENTATION

Les petites communes sont les plus nombreuses, mais elles ne regroupent qu'une faible partie de la population. Les 27 199 communes de moins de 1 000 habitants, représentant 75 % des communes, ne comptabilisent pourtant que 15 % de la population, autant que les 40 communes de plus de 100 000 habitants.

Les 36 682 communes françaises sont de tailles très diverses : 898 communes ont moins de 50 habitants, 949 plus de 10 000, et Paris, la plus peuplée, plus de deux millions. La plupart sont de petite taille : environ une commune sur deux a moins de 400 habitants et environ une sur quatre a moins de 200 habitants.

Les communes des DOM sont en moyenne beaucoup plus peuplées que celles de métropole : 15 000 habitants en moyenne (de 9 000 en Guyane à 32 000 à la Réunion) contre 1 700 en métropole.

Entre 1999 et 2006, la population augmente dans trois communes sur quatre. Plus que la taille de la commune, c'est sa localisation sur le territoire national ou sa « fonction » (ville-centre, banlieue, couronne périurbaine, rural éloigné) qui jouent sur son dynamisme démographique. De nombreuses communes franchissent des seuils importants, le plus souvent à la hausse : 674 communes passent la barre des 1 000 habitants (et 55 à la baisse) ; 184 celle des 3 500 (28 à la baisse) ; 38 celle des 10 000 (8 à la baisse) ; 2 celle des 100 000.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Populations légales en 2009 *(année de référence 2006)*

Répartition des communes par taille

en nombre d'habitants

Strates démographiques	Métropole	DOM
0 à 49	898	0
50 à 99	2 674	1
100 à 199	6 031	1
200 à 299	4 739	0
300 à 399	3 380	0
400 à 499	2 463	1
500 à 699	3 716	0
700 à 999	3 288	3
1 000 à 1 499	2 888	5
1 500 à 1 999	1 535	9
2 000 à 2 499	994	0
2 500 à 2 999	637	1
3 000 à 3 499	512	3
3 500 à 3 999	356	6
4 000 à 4 999	513	6
5 000 à 5 999	360	9
6 000 à 8 999	584	17
9 000 à 9 999	98	3
10 000 à 19 999	476	19
20 000 à 29 999	177	13
30 000 à 49 999	133	7
50 000 à 79 999	65	5
80 000 à 99 999	15	1
100 000 à 199 999	27	2
200 000 à 299 999	6	0
300 000 et plus	5	0
Total	36 570	112

Source : INSEE, Recensement de la population

Population des communes par taille

en population totale

Strates démographiques	Métropole	DOM
0 à 49	30 896	0
50 à 99	203 561	94
100 à 199	891 328	159
200 à 299	1 170 327	0
300 à 399	1 170 981	0
400 à 499	1 099 660	424
500 à 699	2 194 126	0
700 à 999	2 746 151	2 571
1 000 à 1 499	3 520 675	6 512
1 500 à 1 999	2 646 365	15 897
2 000 à 2 499	2 217 166	0
2 500 à 2 999	1 742 472	2 981
3 000 à 3 499	1 655 075	9 528
3 500 à 3 999	1 331 828	22 301
4 000 à 4 999	2 283 877	27 447
5 000 à 5 999	1 962 910	50 283
6 000 à 8 999	4 270 426	131 062
9 000 à 9 999	931 165	27 521
10 000 à 19 999	6 590 812	287 341
20 000 à 29 999	4 310 501	315 468
30 000 à 49 999	5 072 928	261 135
50 000 à 79 999	3 885 636	317 805
80 000 à 99 999	1 328 914	91 821
100 000 à 199 999	3 726 699	240 681
200 000 à 299 999	1 505 835	0
300 000 et plus	4 326 806	0
Total	62 817 120	1 811 031

Source : INSEE, Recensement de la population

2-9 Les communes par région

DÉFINITIONS

▶ **La commune** est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

▶ **La région**, structure la plus récente de l'administration locale française, est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

▶ **La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

▶ **Le recensement de la population** a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

PRÉSENTATION

La région Midi-Pyrénées comptabilise le plus grand nombre de communes avec 3 020 communes. Suivent les régions Rhône-Alpes avec 2 879 communes, puis Lorraine avec 2 339 communes et Aquitaine avec 2 296 communes. Les régions Alsace, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont moins de 1 000 communes.

La Corse et la région Poitou-Charentes sont les seules à ne compter aucune commune de plus de 100 000 habitants.

Sur les 22 régions, 20 régions comptent plus de 90 % de leurs communes ayant moins de 10 000 habitants, cette proportion dépasse même les 97 % dans 18 régions. Les régions Île-de-France et Outre-Mer se distinguent avec respectivement 80 % et 58 % de leurs communes ayant moins de 10 000 habitants.

Les régions de l'Ouest (Bretagne et Pays de la Loire) ont la particularité d'avoir peu de communes de moins de 700 habitants, avec respectivement 28 % et 38 % alors que la moyenne nationale est de 66 % de communes de moins de 700 habitants.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Populations légales en 2009 *(année de référence 2006)*

Répartition des communes par taille au 1^{er} janvier 2009

en nombre de communes

	Moins de 10 000 hab.	de 10 000 à moins de 20 000	de 20 000 à moins de 50 000	de 50 000 à moins de 100 000	100 000 et plus	Total
Alsace	881	16	4	1	2	904
Aquitaine	2 252	21	19	3	1	2 296
Auvergne	1 293	11	5	0	1	1 310
Bourgogne	2 032	5	8	0	1	2 046
Bretagne	1 234	25	5	4	2	1 270
Centre	1 808	23	7	2	2	1 842
Champagne-Ardenne	1 935	6	5	2	1	1 949
Corse	358	0	1	1	0	360
Franche-Comté	1 774	7	2	1	1	1 785
Île-de-France	1 035	85	122	35	4	1 281
Languedoc-Roussillon	1 518	16	6	2	3	1 545
Limousin	740	5	0	1	1	747
Lorraine	2 309	19	9	0	2	2 339
Midi-Pyrénées	2 985	22	10	2	1	3 020
Nord-Pas-de-Calais	1 465	51	25	5	1	1 547
Basse-Normandie	1 796	10	5	0	1	1 812
Haute-Normandie	1 395	15	7	1	2	1 420
Pays de la Loire	1 462	27	6	4	3	1 502
Picardie	2 269	14	5	2	1	2 291
Poitou-Charentes	1 449	5	5	3	0	1 462
Provence-Alpes-Côte d'Azur	877	48	27	7	4	963
Rhône-Alpes	2 799	s	27	4	4	2 879
Départements d'outre-mer	65	19	20	6	2	112
France	35 731	495	330	86	40	36 682

Source : INSEE, Recensement de la population

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants par taille au 1^{er} janvier 2009

en nombre de communes

	Moins de 700 hab.	de 700 à moins de 2 000	de 2 000 à moins de 5 000	de 5 000 à moins de 10 000	Total
Alsace	435	311	104	31	881
Aquitaine	1 533	499	161	59	2 252
Auvergne	939	255	80	19	1 293
Bourgogne	1 610	321	68	33	2 032
Bretagne	356	532	271	75	1 234
Centre	1 136	484	151	37	1 808
Champagne-Ardenne	1 665	201	54	15	1 935
Corse	295	38	20	5	358
Franche-Comté	1 493	207	61	13	1 774
Île-de-France	440	308	174	113	1 035
Languedoc-Roussillon	985	309	159	65	1 518
Limousin	540	153	37	10	740
Lorraine	1 777	330	147	55	2 309
Midi-Pyrénées	2 387	410	147	41	2 985
Nord-Pas-de-Calais	788	373	203	101	1 465
Basse-Normandie	1 386	310	84	16	1 796
Haute-Normandie	982	313	68	32	1 395
Pays de la Loire	560	554	285	63	1 462
Picardie	1 784	357	109	19	2 269
Poitou-Charentes	922	375	118	34	1 449
Provence-Alpes-Côte d'Azur	468	174	161	74	877
Rhône-Alpes	1 420	897	350	132	2 799
Départements d'outre-mer	3	17	16	29	65
France	23 904	7 728	3 028	1 071	35 731

Source : INSEE, Recensement de la population

2-10 Les villes de plus de 100 000 habitants

DÉFINITIONS

► La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune (voir 2.8 la définition de la population comptée à part).

► La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

► La couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

► Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

► Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

► La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

PRÉSENTATION

Parmi les 400 000 habitants supplémentaires chaque année, l'espace urbain en accueille 339 000.

Même s'il n'était pas systématique, le modèle dominant de développement urbain des trente dernières années reposait souvent sur un schéma allant du centre vers la périphérie : croissance faible au centre (ou décroissance), accentuée en banlieue, forte à très forte dans le périurbain.

Ce développement sous forme d'ondes concentriques est en mutation : des villes-centres renaissent, certaines banlieues et couronnes périurbaines marquent le pas.

Après une longue stagnation, la croissance de la population des villes-centres reprend : 0,3 % l'an.

Au-delà du cas emblématique de la population de Paris, qui déclinait depuis la Première Guerre mondiale et qui connaît depuis 1999 une croissance annuelle de 0,4 %, ce rééquilibrage, sans être général, concerne un grand nombre de pôles urbains. Dans la moitié des cinquante premiers pôles urbains, la ville-centre croît plus vite que la banlieue (six seulement étaient dans ce cas entre 1982 et 1999). Parmi les douze pôles urbains de plus de 400 000 habitants en 2006, les sept premiers accélèrent leur croissance globale, et en particulier celle de leur ville-centre. Dans les pôles urbains de moindre importance d'une moitié nord de la France la population décroît.

Par ailleurs, la progression des couronnes périurbaines reste forte, au même rythme depuis 1982 : 1,2 % à 1,3 %. Mais elle ralentit significativement depuis 1999 autour des cinq plus grands pôles urbains : Paris, Marseille - Aix-en-Provence, Lyon, Lille et Nice.

Enfin, des axes urbains de densification de la population émergent, essentiellement le long des infrastructures de transport ou de certaines frontières (Luxembourg, Pays basque) : Narbonne - Montpellier - Nîmes, Nice - Toulon - Marseille, Toulouse - Montauban, sillon alpin Chambéry - Genève, Nantes - Saint-Nazaire - Vannes, Nancy - Metz - Thionville, Bayonne - Pau - Tarbes. Sur ces axes, la densité de la population s'accroît de plus de deux habitants au km² par an sur la période 1999-2006. Sur la période précédente, la densification était essentiellement concentrique autour des grands pôles urbains.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Liste des 40 communes de plus de 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2009

en nombre d'habitants

Rang	Villes (n° de département)	Population totale	Population municipale
1	Paris (75)	2 203 817	2 181 371
2	Marseille (13)	847 084	839 043
3	Lyon (69)	480 778	472 305
4	Toulouse (31)	444 392	437 715
5	Nice (06)	350 735	347 060
6	Nantes (44)	290 871	282 853
7	Strasbourg (67)	276 867	272 975
8	Montpellier (34)	254 974	251 634
9	Bordeaux (33)	235 878	232 260
10	Lille (59)	232 432	226 014
11	Rennes (35)	214 813	209 613
12	Reims (51)	188 078	183 837
13	Le Havre (76)	185 311	182 580
14	Saint-Étienne (42)	180 773	177 480
15	Toulon (83)	170 041	167 816
16	Grenoble (38)	158 746	156 107
17	Angers (49)	156 965	152 337
18	Dijon (21)	155 340	151 504
19	Brest (29)	148 316	144 548
20	Le Mans (72)	148 169	144 016
21	Nîmes (30)	147 114	144 092
22	Aix-en-Provence (13)	145 721	142 534
23	Clermont-Ferrand (63)	142 449	138 992
24	Tours (37)	140 252	136 942
25	Saint-Denis (974)	139 863	138 314
26	Amiens (80)	139 271	136 105
27	Limoges (87)	139 026	136 539
28	Villeurbanne (69)	138 596	136 473
29	Metz (57)	126 706	124 435
30	Besançon (25)	121 012	117 080
31	Perpignan (66)	117 500	115 326
32	Orléans (45)	116 256	113 130
33	Caen (14)	113 249	110 399
34	Mulhouse (68)	112 260	110 514
35	Boulogne-Billancourt (92)	111 280	110 251
36	Rouen (76)	110 276	107 904
37	Nancy (54)	107 434	105 468
38	Argenteuil (95)	104 189	102 683
39	Montreuil (93)	102 369	101 587
40	Saint-Paul (974)	100 818	99 291

Source : INSEE, Recensement de la population

2-11 Les syndicats de communes

DÉFINITIONS

► Les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) sont des établissements publics de coopération intercommunale. Leur fonctionnement est similaire à celui d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) à la différence près qu'un SIVU ne dispose que d'une unique compétence fixée dans ses statuts : c'est un syndicat spécialisé. Historiquement c'est la plus ancienne structure intercommunale puisqu'elle a été créée par la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes.

► Les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) sont des établissements publics de coopération intercommunale. Leur objet n'est pas limité à une seule œuvre ou à seul objet d'intérêt intercommunal, mais comprend de multiples compétences. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été confiées par les différentes communes. Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. De nos jours, SIVU et SIVOM ne forment qu'une catégorie juridique, celle des syndicats de communes.

► Les syndicats mixtes ont été créés par un décret de 1935 pour donner aux collectivités la capacité de s'associer entre elles ou avec des établissements publics. Plusieurs constructions sont possibles : le syndicat mixte fermé qui associe uniquement des communes et leurs groupements, le syndicat mixte ouvert restreint composé de différents échelons de collectivités territoriales, le syndicat mixte ouvert élargi comprenant des établissements publics tels qu'une CCI.

► Groupement de collectivités territoriales : Notion visant les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes fermés, les syndicats mixtes ouverts restreints, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales.

PRÉSENTATION

Début 2009, le nombre total de syndicats s'élève à 15 903, ce qui représente 86,2 % du nombre total de groupements de collectivités.

La coopération intercommunale permet aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements ou des services publics, d'élaborer des projets de développement économique d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune. La forme la plus répandue, dont le mode de financement est constitué des contributions budgétaires et/ou fiscalisées communales ou de taxes diverses, comprend les syndicats à vocation unique (SIVU), les syndicats à vocation multiple (SIVOM) et les syndicats mixtes.

Quand les groupements à fiscalité propre sont de plus en plus nombreux chaque année, dans le même temps, la réduction du nombre de syndicats intercommunaux (SIVU et SIVOM) se poursuit. Début 2009 les syndicats intercommunaux (SIVOM et SIVU) sont au nombre de 12 624, en diminution de 1 025 par rapport aux 13 649 recensés en 2006.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base nationale de l'intercommunalité, alimentée à partir des données intercommunales ASPIC saisies par les préfetures, mise à jour trimestriellement.

Les données détaillées sur les syndicats sont disponibles sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr ou sur le site BANATIC : www.banatic.interieur.gouv.fr

Nombre de syndicats

Au 1 ^{er} janvier	2005	2006	2007	2008	2009*
SIVU	nd	12 157	12 149	11 921	11 179
SIVOM	nd	1 492	1 501	1 468	1 445
Syndicats mixtes	nd	2 687	2 749	2 921	3 064
Nombre de syndicats	nd	16 336	16 399	16 310	15 688

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

nd : non disponible

* Le recensement des syndicats pour 2009 a été réalisé le 1^{er} février 2009.

2-12 Les aires urbaines de plus de 100 000 habitants

DÉFINITIONS

- ▶ Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- ▶ Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.
- ▶ La **couronne périurbaine** recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.
- ▶ **Communes multipolarisées** : communes situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

PRÉSENTATION

Pour étudier les villes et leur territoire d'influence, l'Insee a défini, en 1997, une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en aires urbaines (ZAU). Le zonage en aires urbaines est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail pour mesurer l'influence des villes et distinguer l'espace à dominante urbaine de l'espace à dominante rurale. Il permet notamment de prendre en compte le phénomène de périurbanisation en s'appuyant sur l'attractivité en termes d'emploi.

Les aires urbaines constituent des ensembles plus larges que les unités urbaines.

Le recensement de la population de 1999 a permis d'actualiser le zonage en aires urbaines (ZAU), élaboré en 1997. Dans ces nouvelles délimitations, 45 millions d'habitants vivent dans une aire urbaine, et 48 millions dans l'espace à dominante urbaine. On dénombre 354 aires urbaines en 1999. La poursuite de l'urbanisation de la France métropolitaine se confirme. En effet, les aires urbaines se sont étendues aux communes en forte croissance démographique entre 1990 et 1999. De plus la population a continué d'augmenter dans les territoires déjà urbains.

Le nouveau recensement de population (populations légales au 1^{er} janvier 2009, en référence à l'année 2006) permet à nouveau d'actualiser les chiffres de population des aires urbaines, tout en conservant leur découpage communal de 1999. Les aires urbaines de plus de 100 000 habitants sont passées de 78 en 1999, à 81 en 2009. En 2009, les aires urbaines de Creil, de la Roche-sur-Yon, d'Évreux et d'Agen dépassent les 100 000 habitants, tandis que l'aire urbaine de Nevers passe sous le seuil des 100 000 habitants au recensement de 2009. Dans les 10 aires urbaines les plus peuplées, le classement se modifie également : l'aire urbaine de Bordeaux passe en 6^e position, devant l'aire urbaine de Nice.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Aires urbaines dans leur délimitation 1999 Populations légales en 2009 (année de référence 2006)

Liste des 81 aires urbaines de plus de 100 000 habitants

N° de l'aire	Nom de l'aire urbaine	Population municipale	N° de l'aire	Nom de l'aire urbaine	Population municipale
001	Paris	11 769 424	042	Poitiers	225 709
002	Lyon	1 748 274	043	Annecy	206 040
003	Marseille-Aix-en-Provence	1 601 095	044	Lorient	192 104
004	Lille ⁽¹⁾	1 164 717	048	La Rochelle	184 889
005	Toulouse	1 102 882	047	Saint-Nazaire	184 794
007	Bordeaux	999 152	045	Montbéliard	179 761
006	Nice	991 899	046	Troyes	178 562
008	Nantes	763 116	049	Valence	175 537
009	Strasbourg ⁽¹⁾	638 672	051	Angoulême	159 327
010	Toulon	595 884	050	Thionville	157 491
012	Rennes	571 754	053	Chambéry	139 337
011	Douai-Lens	546 721	058	Béziers	136 398
014	Grenoble	531 439	056	Niort	134 927
013	Rouen	523 236	054	Chalon-sur-Saône	134 043
015	Montpellier	510 390	052	Boulogne-sur-Mer	133 195
016	Metz	438 340	055	Chartres	133 072
018	Clermont-Ferrand	426 698	063	Vannes	132 880
017	Nancy	415 765	062	Quimper	129 110
019	Valenciennes ⁽¹⁾	398 813	061	Saint-Brieuc	127 209
020	Tours	395 587	059	Arras	126 649
021	Caen	384 576	057	Calais	125 525
022	Orléans	369 100	060	Bourges	124 012
023	Angers	345 307	067	Colmar	120 367
024	Dijon	335 690	066	Blois	120 267
025	Saint-Etienne	318 993	064	Cherbourg	116 562
030	Avignon	314 309	065	Maubeuge ⁽¹⁾	114 125
026	Brest	309 268	068	Tarbes	112 360
028	Le Mans	303 289	069	Compiègne	110 753
029	Reims	293 316	075	Laval	109 380
027	Le Havre	290 826	071	Belfort	107 732
031	Mulhouse	278 207	076	Bourg-en-Bresse	107 601
035	Perpignan	276 304	080	La Roche-sur-Yon	107 584
032	Amiens	273 816	070	Charleville-Mézières	104 934
033	Béthune	269 226	072	Roanne	103 919
034	Dunkerque	259 938	077	Beauvais	103 885
036	Limoges	259 791	082	Agen	103 663
041	Genève (CH) - Annemasse ⁽¹⁾	244 178	079	Creil	101 982
038	Nîmes	243 751	074	Saint-Quentin	101 438
037	Besançon	233 759	081	Evreux	100 479
039	Pau	233 076	073	Forbach ⁽¹⁾	100 378
040	Bayonne	230 012			

Source : INSEE, Recensement de la population

⁽¹⁾ Aire urbaine internationale, population de la partie située en France.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2009

3

LES FINANCES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES



3-1	Les administrations publiques locales dans les comptes de la nation	42
3-2	Les comptes des administrations publiques locales	44
3-3	La formation brute de capital fixe des administrations publiques	46
3-4	Les prélèvements obligatoires	48
3-5	Les capacités ou besoins de financement des administrations publiques	50

3-1 Les administrations publiques locales dans les comptes de la nation

DÉFINITION

► Administrations publiques locales (APUL) :

En comptabilité nationale, les collectivités locales font partie du sous-secteur « Administrations publiques locales » (APUL). Les comptes des APUL présentent des résultats différents de ceux qui sont obtenus pour les collectivités locales en termes de comptabilité publique (comptes de gestion ou comptes administratifs).

Le champ des APUL est plus large que celui des collectivités locales : hormis les collectivités territoriales (régions, départements, communes), leurs groupements à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et de communes), certains autres groupements (SIVU, SIVOM...) et leurs services annexes, figurent également les organismes divers d'administration locale (chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, organismes consulaires, sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER)...). À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont désormais exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

L'établissement du compte des APUL s'effectue par consolidation des mouvements entre collectivités et neutralise ainsi les flux financiers entre collectivités.

► **Les Organismes divers d'administration centrale (ODAC)** sont des organismes auxquels l'État a confié une compétence fonctionnelle, spécialisée, au niveau national : l'ANPE, Météo-France ou encore l'Inserm sont des ODAC. Ils possèdent des statuts juridiques variés – souvent des établissements publics à caractère administratif (EPA), en général dotés de la personnalité juridique.

Il existe plus de 700 organismes de ce type, certains présents dans chaque académie (universités) ou chaque région.

► Valeur ajoutée :

Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée des services non marchands est égale à la différence entre le coût total de production de ces services et la valeur des consommations intermédiaires.

► Base 2000

Dans le vocabulaire de la comptabilité nationale française (CNF), on appelle base un ensemble fixé de concepts, nomenclatures, et méthodes. Depuis sa création dans les années cinquante, le CNF a connu plusieurs changements de base : 1956, 1959, 1962, 1971, 1980, 1995 et maintenant 2000, traditionnellement repérés par l'année de référence des séries à prix constants.

PRÉSENTATION

Le volume total des dépenses des APUL s'élève en 2007 à 212,2 Md€ contre 198,4 Md€ en 2006. Ce montant représente un peu plus de 21% des dépenses des administrations publiques françaises, en croissance régulière depuis quelques années et le transfert de nouvelles compétences aux départements et aux régions.

En termes de comptabilité nationale, la valeur ajoutée créée par les APUL s'élève en 2007 à 90,6 Md€ contre 295,7 pour l'ensemble des administrations publiques en France. Les investissements des APUL s'élèvent à 45,1 Md€, contre 61,8 Md€ pour l'ensemble des administrations publiques.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies selon les concepts de la comptabilité nationale par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr thème « comptes nationaux - finances publiques », rubrique « secteurs institutionnels ».

Les comptes nationaux d'une année n sont évalués en trois étapes : une fois en avril n+1 (compte dit provisoire), une deuxième fois en n+2 (compte dit semi-définitif), une troisième fois en n+3 (compte définitif). En outre, des premiers résultats sur les administrations publiques, associés à la notification à la Commission européenne, sont publiés mi-mars.

Les comptes des secteurs institutionnels sont mis à jour chaque année au 15 mai.

Les administrations publiques locales dans les comptes de la nation (en milliards d'euros)

		2003	2004	2005	2006	2007
Valeur ajoutée	Valeur ajoutée brute des APUL	72,2	76,2	80,3	84,1	90,6
	Produit intérieur brut de la Nation	1 594,8	1 660,2	1 726,1	1 807,5	1 892,2
Formation brute de capital fixe	FBCF des APUL	33,2	36,0	39,4	41,7	45,1
	FBCF de la Nation	300,5	320,4	344,4	376,0	406,3

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Les comptes des administrations publiques en 2007 (en milliards d'euros)

	État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	Ensemble des administrations publiques*
Dépenses totales	377,3	69,6	212,2	459,7	991,0
Rémunérations des salariés	116,8	11,8	60,6	54,1	243,3
Prestations sociales en espèce et en nature	56,9	17,3	17,6	345,1	436,9
Formation brute de capital fixe	6,7	3,6	45,1	6,3	61,8
Production marchande (eau assainissement transport, hors services concédés)	5,5	5,3	27,8	12,7	51,2
Valeur ajoutée brute	125,8	15,3	90,6	64,0	295,7

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

* Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses des sous-secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

Les dépenses des administrations publiques locales parmi les dépenses publiques (en milliards d'euros)

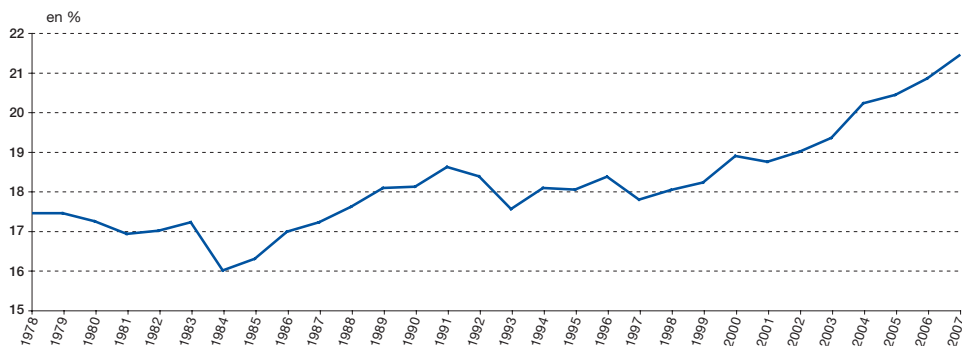
	2003	2004	2005	2006	2007
État	355,6	376,6	387,8	379,1	377,3
Organismes divers d'administration centrale	57,9	56,1	61,0	62,6	69,6
Administrations publiques locales	164,2	178,4	188,2	198,4	212,2
dont collectivités locales*	148,5	161,9	171,5	181,9	194,8
Administrations de sécurité sociale	385,5	404,1	423,0	436,1	459,7
Ensemble des administrations publiques**	849,6	883,1	921,5	952,5	991,0

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

* Le sous-secteur des collectivités locales au sens de la comptabilité nationale correspond aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) les groupements à fiscalité propre, les syndicats intercommunaux et certains établissements publics locaux.

** Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses des sous-secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

Poids des dépenses des administrations publiques locales dans les administrations publiques



Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

3-2 Les comptes des administrations publiques locales

DÉFINITIONS

► Administrations publiques locales (APUL)

En comptabilité nationale, les collectivités locales font partie du sous-secteur « Administrations publiques locales » (APUL). Les comptes des APUL présentent des résultats différents de ceux qui sont obtenus pour les collectivités locales en termes de comptabilité publique (comptes de gestion ou comptes administratifs).

Le champ des APUL est plus large que celui des collectivités locales : hormis les collectivités territoriales (régions, départements, communes), leurs groupements à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et de communes), certains autres groupements (SIVU, SIVOM...) et leurs services annexes, figurent également les organismes divers d'administration locale (chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, organismes consulaires, sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER)...). À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont désormais exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

L'établissement du compte des APUL s'effectue par consolidation des mouvements entre collectivités et neutralise ainsi les flux financiers entre collectivités.

► Formation brute de capital fixe (FBCF)

La FBCF ou formation brute de capital fixe est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement (acquisitions moins cessions) en capital fixe des différents agents économiques résidents.

PRÉSENTATION

En 2007, la formation brute de capital fixe des APUL (FBCF) s'élève à 45,14 Md€ en hausse de plus de 8 % sur un an.

La FBCF des APUL représente, en 2007, 73 % de l'investissement public. Ce ratio a sensiblement augmenté au cours des dernières années, passant de 63 % en 1978 à 68 % au début des années 1990 à 70 % en l'an 2000 et donc à 73 % en 2007 contre moins de 72 % en 2006.

Le taux de croissance annuel de la FBCF des APUL est supérieur à 5 % depuis 2003. En 2002, année consécutive aux élections municipales, la FBCF avait diminué en euros courants.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies selon les concepts de la comptabilité nationale par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr thème « comptes nationaux - finances publiques », rubrique « secteurs institutionnels ».

Chapitre 10, séries longues « 10.2 Les comptes des administrations publiques locales »

Les comptes des administrations publiques locales

(en milliards d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses					
Fonctionnement	85,73	89,29	93,89	99,06	105,74
Consommations intermédiaires (P2)	35,01	36,77	38,91	41,14	43,09
Rémunération des salariés (D1)	48,97	50,69	53,09	55,99	60,60
Autres ⁽¹⁾	1,76	1,84	1,89	1,93	2,05
Intérêts versés (D41)	3,66	3,50	3,08	3,51	4,49
Prestations et autres transferts	40,00	47,64	49,70	51,92	54,46
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	2,61	8,05	8,78	9,10	8,99
Transferts sociaux en nature de biens et services marchands (D63 en partie)	6,54	6,67	6,95	7,57	8,63
Subventions versées (D3)	10,53	11,61	11,90	12,58	13,23
Autres transferts courants (D7)	15,71	16,32	17,58	18,46	19,34
Transferts en capital (D9 hors D91 et D995)	4,60	4,98	4,49	4,23	4,28
Acquisitions d'actifs	34,82	38,01	41,50	43,95	47,54
Formation brute de capital fixe (P5 en partie)	33,17	36,00	39,45	41,74	45,14
Acquisitions nettes de cessions d'actifs incorporels non produits	1,65	2,00	2,05	2,21	2,40
Total des dépenses	164,22	178,43	188,16	198,43	212,23
Recettes					
Recettes de production	27,21	28,70	29,60	32,14	33,36
Production des branches marchandes et ventes résiduelles (P11)	22,07	23,83	24,85	26,16	27,76
Autres ⁽²⁾	5,14	4,86	4,75	5,98	5,61
Revenus de la propriété ⁽³⁾	2,0	2,0	2,1	2,2	2,3
Impôts et cotisations sociales	80,38	88,34	95,62	101,95	107,98
Impôts sur la production et les importations (D2)	55,31	63,23	69,34	73,11	78,79
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine (D5)	11,43	12,04	12,89	13,81	14,43
Impôts en capital (D91)	-	-	-	-	-
Transferts de recettes fiscales (D733)	13,17	12,57	12,88	14,52	14,26
Cotisations sociales (D61)	0,46	0,50	0,51	0,51	0,50
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets (D995)	-	-	-	-	-
Autres transferts (D7 et D9 hors D91)	55,19	57,04	57,57	58,99	61,44
Autres transferts courants (D7 hors D733)	47,08	48,84	49,37	50,62	52,42
Transferts en capital (D9 hors D91)	8,11	8,20	8,20	8,37	9,02
Total des recettes	164,76	176,07	184,90	195,25	205,03
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	+ 0,55	- 2,36	- 3,27	- 3,18	- 7,20

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Les intitulés sont suivis de la codification correspondante dans la nomenclature SEC95.

⁽¹⁾ : autres impôts sur la production (D29) et revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41) ; ⁽²⁾ : production pour emploi final propre (P12) et paiements partiels des ménages (partie de P13) ; ⁽³⁾ : intérêts reçus (D41) et autres revenus de la propriété (D4 hors D41).

3-3 La formation brute de capital fixe des administrations publiques

DÉFINITIONS

► Formation brute de capital fixe (FBCF)

La FBCF ou formation brute de capital fixe est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement (acquisitions moins cessions) en capital fixe des différents agents économiques résidents.

PRÉSENTATION

En 2007, la formation brute de capital fixe des APUL (FBCF) s'élève à 45,14 Md€ en hausse de plus de 8 % sur un an.

La FBCF des APUL représente, en 2007, 73 % de l'investissement public. Ce ratio a sensiblement augmenté au cours des dernières années, passant de 63 % en 1978 à 68 % au début des années 1990 à 70 % en l'an 2000 et donc à 73 % en 2007 contre moins de 72 % en 2006.

Le taux de croissance annuel de la FBCF des APUL est supérieur à 5 % depuis 2003. En 2002, année consécutive aux élections municipales, la FBCF avait diminué en euros courants.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies selon les concepts de la comptabilité nationale par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Formation brute de capital fixe des administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007
Administrations publiques centrales	10,6	10,2	11,4	10,2	10,3
- dont État	7,5	7,0	7,6	6,7	6,7
- dont Organismes divers d'administration centrale	3,1	3,2	3,8	3,5	3,6
Administrations publiques locales	33,2	36,0	39,4	41,7	45,1
Administrations de sécurité sociale	5,2	5,4	6,1	6,3	6,3
Total des administrations publiques	49,0	51,6	57,0	58,2	61,8

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

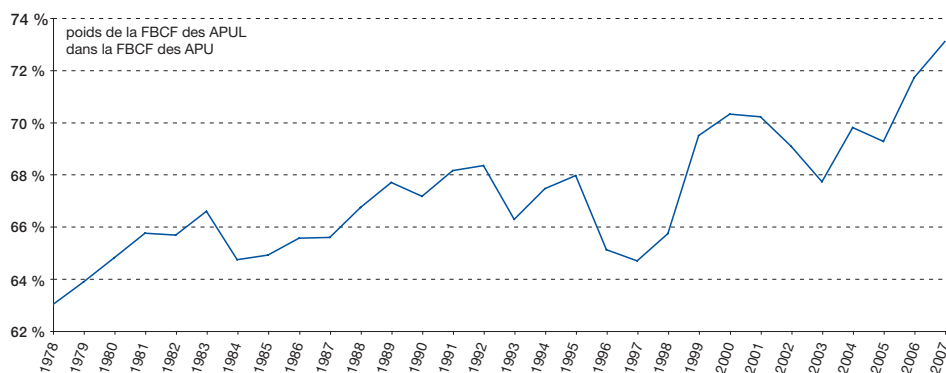
Évolution de la formation brute de capital fixe des administrations publiques

(en %)

	2003	2004	2005	2006	2007
Administrations publiques centrales	9,8	- 4,0	11,8	- 10,2	0,7
- dont État	4,0	- 6,5	9,0	- 11,4	- 0,9
- dont Organismes divers d'administration centrale	26,7	1,9	17,9	- 7,6	3,8
Administrations publiques locales	6,0	8,5	9,6	5,8	8,2
Administrations de sécurité sociale	19,4	3,7	13,3	1,8	1,4
Total des administrations publiques	8,1	5,3	10,4	2,2	6,1

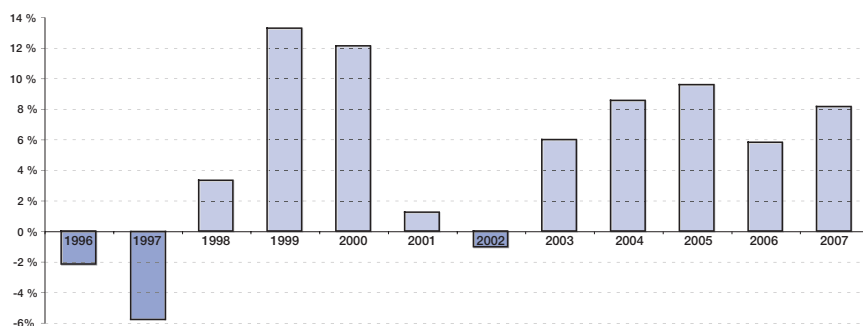
Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Poids des investissements des administrations publiques locales dans l'investissement public



Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales



Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

3-4 Les prélèvements obligatoires

DÉFINITIONS

▸ Les **prélèvements obligatoires** sont les impôts et **cotisations sociales effectives** reçues par les **administrations publiques** et les institutions européennes. Les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

▸ Les **prélèvements obligatoires revenant aux APUL** comportent :

Les impôts directement perçus par les APUL à savoir l'ensemble des impôts traditionnels directs et indirects, à l'exception de certains impôts considérés comme un service à l'instar de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Les transferts de recettes fiscales en provenance de l'État correspondant aux compensations de dégrèvements et exonérations au titre des quatre taxes directes locales. Les compensations intégrées aux dotations de l'État (compensation de la part salaire de la taxe professionnelle) ne font pas partie des prélèvements obligatoires.

▸ Les **Organismes divers d'administration centrale (ODAC)** sont des organismes auxquels l'État a confié une compétence fonctionnelle, spécialisée, au niveau national : l'**ANPE**, Météo-France ou encore l'Inserm sont des ODAC. Ils possèdent des statuts juridiques variés - souvent des établissements publics à caractère administratif (EPA), en général dotés de la **personnalité juridique**.

Il existe plus de 700 organismes de ce type, certains présents dans chaque académie (universités) ou chaque **région**.

PRÉSENTATION

Les prélèvements obligatoires perçus par les APUL se sont élevés en 2007 à 107,5 Md€, soit 5,7 % du PIB. Le taux de prélèvement obligatoire en pourcentage du PIB est ainsi passé de 5,0 % à 5,7 % entre 2003 et 2007. Le taux national de prélèvement obligatoire s'élève à 43,3 % en baisse de 0,6 point sur un an. En 25 ans, depuis le début de la décentralisation, la part des prélèvements obligatoires à destination des APUL est passée de 8,7 % à 13,1 %. Dans le même temps la part des impôts à destination finale de la sécurité sociale et l'ensemble des cotisations sociales a fortement augmenté, de 44,3 % de l'ensemble des prélèvements en 1982 à 51,9 % en 2007.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies selon les concepts de la comptabilité nationale par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr thème « comptes nationaux - finances publiques », rubrique « secteurs institutionnels ».

Chapitre 5 : La fiscalité locale.

Prélèvements obligatoires (en milliards d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble des prélèvements obligatoires	684,2	717,0	753,0	793,1	818,9
Impôts	425,4	450,1	474,2	499,8	514,2
<i>dont perçus par:</i>					
l'État	236,2	264,5	271,8	264,5	263,6
les organismes divers d'administration centrale	13,7	14,5	14,7	16,0	18,2
les administrations publiques locales	79,9	87,8	95,1	101,4	107,5
la sécurité sociale	90,5	79,5	88,1	113,2	120,0
l'Union européenne	5,1	3,8	4,5	4,7	4,9
Cotisations sociales	258,8	266,9	278,9	293,2	304,7
<i>dont perçues par:</i>					
l'État	5,7	5,7	5,8	8,7	8,6
la sécurité sociale	253,2	261,1	273,1	284,5	296,0

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Impôts après transferts de l'État aux administrations publiques locales, à la sécurité sociale et à l'Union européenne

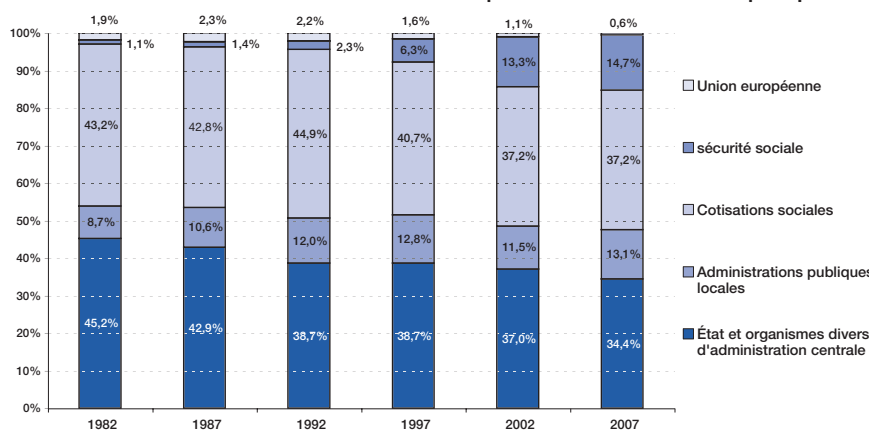
Taux de prélèvement obligatoire (en % du PIB)

	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble des prélèvements obligatoires	42,9	43,2	43,6	43,9	43,3
Impôts	425,4	450,1	474,2	499,8	514,2
<i>dont perçus par:</i>					
l'État	14,8	15,9	15,7	14,6	13,9
les organismes divers d'administration centrale	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0
les administrations publiques locales	5,0	5,3	5,5	5,6	5,7
la sécurité sociale	5,7	4,8	5,1	6,3	6,3
l'Union européenne	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Cotisations sociales	16,2	16,1	16,2	16,2	16,1
<i>dont perçues par:</i>					
l'État	0,4	0,3	0,3	0,5	0,5
la sécurité sociale	15,9	15,7	15,8	15,7	15,6

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Impôts après transferts de l'État aux administrations publiques locales, à la sécurité sociale et à l'Union européenne

Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales



Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

3-5 Les capacités ou besoins de financement des administrations publiques

DÉFINITIONS

► Capacité ou besoin de financement

La capacité de financement est le solde du compte de capital. Ce solde est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : **FBCF**, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...).

On parle de capacité de financement si le solde est positif, et de besoin de financement s'il est négatif.

► Produit intérieur brut aux prix du marché / PIB Agrégat

représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents **secteurs institutionnels** ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les **subventions** sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de **biens** et de **services** (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : **rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations** moins les subventions, excédent brut d'exploitation et **revenu mixte**.

► Les Organismes divers d'administration centrale (ODAC)

sont des organismes auxquels l'État a confié une compétence fonctionnelle, spécialisée, au niveau national : l'**ANPE**, Météo-France ou encore l'Inserm sont des ODAC. Ils possèdent des statuts juridiques variés – souvent des établissements publics à caractère administratif (EPA), en général dotés de la **personnalité juridique**.

Il existe plus de 700 organismes de ce type, certains présents dans chaque académie (universités) ou chaque **région**.

PRÉSENTATION

En 2007, le besoin de financement des administrations publiques locales s'élève à 7,2 Md€, en hausse de 4 Md€ sur un an. Ce besoin de financement représente 0,4 % du PIB, contre 50,6 Md€ et 2,7 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques.

2007 est la quatrième année consécutive où les administrations publiques locales affichent un besoin de financement ; entre 1996 et 2003 celles-ci dégageaient au contraire une capacité de financement.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies selon les concepts de la comptabilité nationale par l'INSEE.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr thème « comptes nationaux - finances publiques », rubrique « secteurs institutionnels ».

Capacités (+) ou besoins (-) de financement des administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble des administrations publiques	- 65,7	- 60,2	- 51,1	- 43,4	- 50,6
Administration centrale	- 57,2	- 43,3	- 45,1	- 36,9	- 41,8
État	- 62,0	- 52,8	- 52,2	- 47,4	- 39,2
ODAC	+ 4,8	+ 9,5	+ 7,1	+ 10,5	- 2,6
Administrations publiques locales	+ 0,5	- 2,4	- 3,3	- 3,2	- 7,2
Administrations de sécurité sociale	- 9,0	- 14,6	- 2,8	- 3,3	- 1,6

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

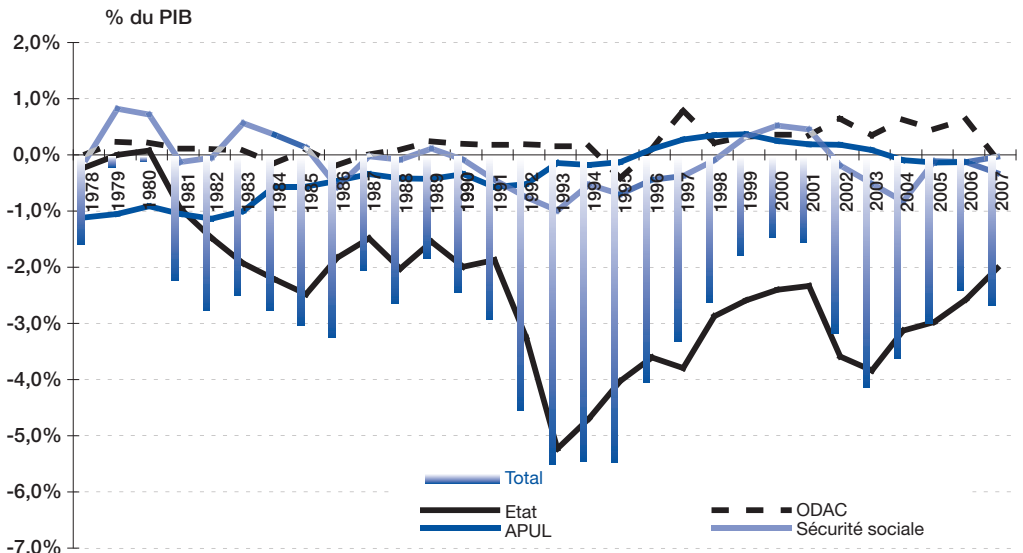
Capacités (+) ou besoins (-) de financement des administrations publiques

(en % du PIB)

	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble des administrations publiques	- 4,1	- 3,6	- 3,0	- 2,4	- 2,7
Administration centrale	- 3,6	- 2,6	- 2,6	- 2,0	- 2,2
État	- 3,9	- 3,2	- 3,0	- 2,6	- 2,1
ODAC	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,6	- 0,1
Administrations publiques locales	+ 0,0	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,4
Administrations de sécurité sociale	- 0,6	- 0,9	- 0,2	- 0,2	- 0,1

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Capacités (+) ou besoins (-) de financement des administrations publiques



Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2009

4

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



4-1	Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	54
4-2	Les comptes des communes	56
4-3	Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	58
4-4	Les comptes du secteur communal	60
4-5	Les comptes des départements	62
4-6	Les comptes des régions	64
4-7	Les budgets primitifs	66
4-8	Les ratios financiers obligatoires du secteur communal	68
4-9	Les ratios financiers obligatoires des départements et régions	70

4-1 Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne de gestion courante** : épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée notamment au remboursement de la dette.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2007, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre ont dépensé 200,1 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 132,3 Md€ et celles d'investissement à 67,9 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 161,7 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de dette de 33,7 Md€. L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 4,2 Md€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 29,5 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 18,3 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2007 l'effort d'équipement des collectivités locales s'élève à 41,2 Md€ en hausse sensible sur un an (37,4 Md€ en 2006).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL :
www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques »
chapitre « budgets locaux en chiffres ».*

*L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP)
www.colloc.bercy.gouv.fr*

Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	151,19	167,01	177,79	187,57	200,12
Recettes totales	153,01	167,85	178,86	189,64	199,79
Dépenses totales hors remboursements de dette	140,36	155,84	165,39	175,17	188,94
Recettes totales hors emprunts	140,85	153,66	162,57	172,51	182,25
Dépenses réelles de fonctionnement	99,55	111,23	117,63	124,23	132,26
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	95,68	107,54	114,07	120,39	128,07
* achats et charges externes	22,83	23,14	24,13	25,51	26,16
* personnel	34,54	36,62	38,57	40,70	44,57
* transferts versés	34,90	43,70	47,10	50,11	53,36
Recettes de fonctionnement (2)	126,91	138,23	145,92	153,80	161,74
* impôts et taxes	66,70	75,81	82,82	88,38	94,09
- dont impôts locaux	51,47	53,80	57,17	60,57	62,49
- autres impôts indirects et taxes	15,24	22,01	25,65	27,81	31,60
- dont TEOM	3,68	4,00	4,33	4,60	4,81
* Concours de l'État (a)	15,78	5,20	10,70	46,90	47,67
- DGF	33,30	45,71	45,73	37,98	38,95
- Péréquation et compensations fiscales	26,64	39,02	35,66	5,13	5,02
Épargne de gestion (3)=(2) - (1)	31,23	30,69	31,85	33,41	33,67
* intérêts de dette (4)	3,87	3,68	3,56	3,84	4,20
Épargne brute (5)=(3) - (4)	27,36	27,01	28,29	29,57	29,47
Épargne nette (5) - remb.	16,53	15,83	15,90	17,17	18,29
Dépenses réelles d'investissement	51,63	55,78	60,16	63,33	67,86
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	40,80	44,61	47,76	50,94	56,67
* subventions d'équipement	9,11	9,85	10,34	11,36	12,99
* équipement	29,41	31,57	34,24	37,37	41,16
Recettes réelles d'investissement	26,10	29,62	32,94	35,84	38,06
Recettes d'invnt hors emprunts (7)	13,94	15,43	16,64	18,71	20,52
* dotations et subventions	10,77	11,25	12,46	13,48	14,61
Besoin ou capacité de financement=(5) + (7) - (6)	0,50	- 2,18	- 2,82	- 2,66	- 6,68
Variation du fonds de roulement	1,82	0,84	1,07	2,07	- 0,33
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	10,83	11,17	12,40	12,40	11,19
* emprunts	12,16	14,19	16,29	17,13	17,54
* emprunts - remboursements de dette	1,33	3,02	3,90	4,73	6,35
Dettes totale au 31/12	87,72	90,58	93,31	98,58	104,93
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	24,6 %	22,2 %	21,8 %	21,7 %	20,8 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	21,6 %	19,5 %	19,4 %	19,2 %	18,2 %
Dettes au 31/12 / recettes de fonctionnement	69,1 %	65,5 %	63,9 %	64,1 %	64,9 %
Annuité / recettes de fonctionnement	11,6 %	10,7 %	10,9 %	10,6 %	9,5 %

Source : DGFiP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « ensemble des collectivités territoriales » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités sauf reversements fiscaux.

4-2 Les comptes des communes

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne de gestion courante** : épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée notamment au remboursement de la dette.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2007, les communes ont dépensé 89,9 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 58,8 Md€ et celles d'investissement à 31,1 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 69,6 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 13,1 Md€. **L'épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 2,3 Md€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 10,8 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 4,9 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2007 l'effort d'équipement des communes s'élève à 22,9 Md€, en hausse sensible sur un an (20,9 Md€ en 2006).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFiP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des communes

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	76,51	79,88	82,90	85,80	89,85
Recettes totales	77,36	80,45	83,60	86,70	89,64
Dépenses totales hors remboursements de dette	70,36	73,39	76,19	79,73	83,93
Recettes totales hors emprunts	71,22	73,57	75,93	79,20	81,74
Dépenses réelles de fonctionnement	52,18	53,38	54,91	56,92	58,79
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	49,75	51,19	52,80	54,70	56,48
* achats et charges externes	13,10	13,52	13,98	14,53	14,84
* personnel	26,00	26,85	27,90	29,00	30,38
* transferts versés	8,25	8,36	8,35	8,71	8,85
Recettes de fonctionnement (2)	63,06	64,40	66,10	67,84	69,57
* impôts et taxes	34,82	36,43	37,82	39,06	40,12
- dont impôts locaux**	23,48	23,98	24,68	25,42	26,18
- dont fiscalité reversée	6,69	7,25	7,65	7,88	8,02
- autres impôts indirects et taxes	4,65	5,21	5,49	5,76	5,92
- dont TEOM***	1,65	1,42	1,40	1,36	1,35
* Concours de l'État (a)	5,78	2,81	2,74	18,93	19,18
- DGF	15,15	18,08	18,37	15,69	16,03
- Péréquation et compensations fiscales	12,39	15,34	15,74	2,85	2,77
Épargne de gestion (3)=(2) - (1)	13,30	13,21	13,29	13,15	13,08
* intérêts de dette (4)	2,43	2,20	2,11	2,23	2,31
Épargne brute (5)=(3) - (4)	10,88	11,02	11,18	10,92	10,77
Épargne nette (5)-remb.	4,72	4,52	4,47	4,85	4,86
Dépenses réelles d'investissement	24,33	26,50	27,99	28,88	31,05
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	18,18	20,00	21,28	22,81	25,14
* subventions d'équipement	0,63	0,59	0,62	0,86	1,16
* équipement	16,82	18,02	19,40	20,92	22,94
Recettes réelles d'investissement	14,30	16,05	17,50	18,86	20,07
Recettes d'invst hors emprunts (7)	8,16	9,16	9,84	11,35	12,17
* dotations et subventions	6,30	6,62	7,18	7,71	8,18
Besoin ou capacité de financement=(5) + (7) - (6)	+ 0,86	+ 0,18	- 0,25	- 0,53	- 2,19
Variation du fonds de roulement	+ 0,85	+ 0,57	+ 0,70	+ 0,90	- 0,21
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	6,15	6,50	6,71	6,07	5,91
* emprunts	6,14	6,89	7,66	7,51	7,90
* emprunts - remboursements de dette	- 0,01	+ 0,39	+ 0,95	+ 1,44	+ 1,99
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>50,59</i>	<i>50,94</i>	<i>52,04</i>	<i>53,43</i>	<i>55,41</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	21,1 %	20,5 %	20,1 %	19,4%	18,8 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	17,2 %	17,1 %	16,9 %	16,1%	15,5 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	80,2 %	79,1 %	78,7 %	78,7%	79,7 %
Annuité / recettes de fonctionnement	13,6 %	13,5 %	13,3 %	12,2%	11,8 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

** Les impôts locaux ne comprennent pas les reversements de TP des EPCI vers les communes.

*** Les montants de la TEOM ne prennent pas en compte les montants des groupements à fiscalité propre.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

4-3 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne de gestion courante** : épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée notamment au remboursement de la dette.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2007, les groupements de communes à fiscalité propre ont dépensé 32,6 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22,8 Md€ et celles d'investissement à 9,8 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 26,2 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 4,1 Md€. L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 0,6 Md€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 3,5 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 1,9 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2007, l'effort d'équipement des groupements de communes à fiscalité propre s'élève à 6,5 Md€, en hausse sensible sur un an (5,6 Md€ en 2006). Les volumes budgétaires des groupements de communes à fiscalité propre tiennent compte des reversements fiscaux effectués par les groupements (notamment à taxe professionnelle unique) à leurs communes membres. Ces reversements s'élèvent à 8,5 Md€ en 2007.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	22,82	25,89	29,18	29,99	32,57
Recettes totales	23,18	26,24	28,93	30,26	32,50
Dépenses totales hors remboursements de dette	21,71	24,58	27,75	28,56	31,02
Recettes totales hors emprunts	21,73	24,34	26,45	27,53	29,52
Dépenses réelles de fonctionnement	16,95	19,16	21,10	21,67	22,75
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	16,51	18,73	20,67	21,17	22,17
* achats et charges externes	3,32	3,71	4,07	4,41	4,57
* reversements fiscaux	7,19	7,76	8,12	8,33	8,45
* personnel	2,82	3,07	3,50	3,85	4,20
* transferts versés	2,87	3,38	4,11	3,81	4,05
Recettes de fonctionnement (2)	20,25	22,39	24,10	25,07	26,24
* impôts et taxes	12,51	13,85	14,89	15,73	16,45
- dont impôts locaux	9,85	10,85	11,58	12,31	12,88
- autres impôts indirects et taxes	2,66	3,00	3,32	3,42	3,57
- dont TEOM	2,03	2,58	2,93	3,24	3,46
* Concours de l'État (a)	3,65	1,00	6,52	6,79	7,01
- DGF	2,50	5,78	5,56	5,86	6,12
- Péréquation et compensations fiscales	1,83	5,12	0,92	0,88	0,85
Épargne de gestion (3)=(2) - (1)	3,74	3,67	3,43	3,90	4,07
* intérêts de dette (4)	0,44	0,43	0,43	0,50	0,58
Épargne brute (5)=(3) - (4)	3,30	3,24	3,00	3,40	3,49
Épargne nette (5) - remb.	2,20	1,93	1,58	1,97	1,94
Dépenses réelles d'investissement	5,87	6,73	8,08	8,34	9,82
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	4,77	5,42	6,65	6,91	8,27
* subventions d'équipement	0,47	0,51	0,60	0,77	1,09
* équipement	3,50	3,97	4,96	5,59	6,48
Recettes réelles d'investissement	2,92	3,85	4,83	5,25	6,26
Recettes d'invst hors emprunts (7)	1,48	1,94	2,35	2,51	3,28
* dotations et subventions	1,06	1,29	1,55	1,85	2,21
Besoin ou capacité de financement=(5) + (7) - (6)	- 1,09	- 1,55	- 1,30	- 1,00	- 1,51
Variation du fonds de roulement	0,36	0,36	- 0,25	0,27	- 0,07
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	1,11	1,30	1,42	1,43	1,55
* emprunts	1,45	1,91	2,48	2,73	2,98
* emprunts - remboursements de dette	0,34	0,60	1,06	1,30	1,44
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>11,36</i>	<i>12,03</i>	<i>12,25</i>	<i>13,56</i>	<i>15,00</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	18,5 %	16,4 %	14,2 %	15,6 %	15,5 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	16,3 %	14,4 %	12,4 %	13,6 %	13,3 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	56,1 %	53,7 %	50,8 %	54,1 %	57,1 %
Annuité / recettes de fonctionnement	7,6 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	8,1 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

4-4 Les comptes du secteur communal

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne de gestion courante** : épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée notamment au remboursement de la dette.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2007, les communes et groupements de communes à fiscalité propre ont dépensé 114,0 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73,1 Md€ et celles d'investissement à 40,9 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 87,4 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 17,2 Md€. L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 2,9 Md€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 14,3 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 6,8 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2007 l'effort d'équipement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre s'élève à 29,4 Md€, en hausse sensible sur un an (26,5 Md€ en 2006).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFiP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	92,14	98,01	103,96	107,49	113,96
Recettes totales	93,84	99,45	104,88	109,14	114,11
Dépenses totales hors remboursements de dette	84,89	90,21	95,82	99,99	106,50
Recettes totales hors emprunts	86,25	90,65	94,73	98,90	103,23
Dépenses réelles de fonctionnement	61,94	64,78	67,89	70,27	73,09
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	59,08	62,16	65,35	67,54	70,19
* achats et charges externes	16,42	17,23	18,05	18,94	19,42
* personnel	28,81	29,92	31,40	32,85	34,58
* transferts versés	11,12	11,74	12,47	12,52	12,89
Recettes de fonctionnement (2)	76,62	79,55	82,54	85,03	87,78
* impôts et taxes	40,64	43,03	45,06	46,91	48,55
- dont impôts locaux	33,34	34,83	36,26	37,73	39,06
- autres impôts indirects et taxes	7,30	8,21	8,80	9,17	9,49
- dont TEOM	3,68	4,00	4,33	4,60	4,81
* Concours de l'État (a)	9,43	3,81	9,26	25,71	26,19
- DGF	17,65	23,86	23,93	21,55	22,14
- Péréquation et compensations fiscales	14,22	20,46	16,66	3,73	3,62
Épargne de gestion (3)=(2) - (1)	17,54	17,39	17,19	17,49	17,59
* intérêts de dette (4)	2,86	2,63	2,54	2,73	2,90
Épargne brute (5)=(3) - (4)	14,67	14,76	14,65	14,77	14,69
Épargne nette (5) - remb.	7,42	6,96	6,51	7,26	7,23
Dépenses réelles d'investissement	30,20	33,23	36,06	37,22	40,87
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	22,95	25,43	27,93	29,72	33,41
* subventions d'équipement	1,10	1,10	1,22	1,63	2,25
* équipement	20,32	21,99	24,36	26,50	29,42
Recettes réelles d'investissement	17,23	19,90	22,33	24,11	26,33
Recettes d'invnt hors emprunts (7)	9,64	11,11	12,19	13,87	15,45
* dotations et subventions	7,36	7,91	8,72	9,56	10,39
Besoin ou capacité de financement=(5) + (7) - (6)	1,37	0,44	- 1,09	- 1,09	- 3,27
Variation du fonds de roulement	1,70	1,44	0,92	1,65	0,15
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	7,26	7,80	8,14	7,50	7,46
* emprunts	7,59	8,80	10,15	10,24	10,88
* emprunts - remboursements de dette	0,33	1,00	2,01	2,74	3,42
Dette totale au 31/12	61,94	62,97	64,29	66,99	70,41
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	22,9 %	21,9 %	20,8 %	20,6 %	20,0 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	19,2 %	18,6 %	17,7 %	17,4 %	16,7 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	80,9 %	79,2 %	77,9 %	78,8 %	80,2 %
Annuité / recettes de fonctionnement	13,2 %	13,1 %	12,9 %	12,0 %	11,8 %

Source : DGFiP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

4-5 Les comptes des départements

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne de gestion courante** : épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée notamment au remboursement de la dette.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2007, les départements ont dépensé 61,7 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45,1 Md€ et celles d'investissement à 16,6 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 54,3 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 10,0 Md€. L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 0,8 Md€ et permettent de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 9,3 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 6,8 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2007 l'effort d'équipement des départements s'élève à 8,3 Md€ et les subventions versées s'élèvent à 5,4 Md€ en forte hausse sur un an (4,8 Md€ en 2006).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFiP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des départements

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	43,28	51,72	54,31	58,35	61,74
Recettes totales	43,82	51,28	54,43	58,93	61,39
Dépenses totales hors remboursements de dette	40,61	49,16	51,42	55,14	59,28
Recettes totales hors emprunts	40,69	47,91	50,39	54,79	57,54
Dépenses réelles de fonctionnement	29,71	37,43	39,29	42,22	45,09
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	29,01	36,68	38,66	41,50	44,34
* achats et charges externes	5,40	4,71	4,91	5,16	5,32
* personnel	5,21	6,13	6,56	7,07	8,38
* transferts versés	17,84	25,19	26,54	28,59	30,12
Recettes de fonctionnement (2)	37,77	45,10	47,60	51,55	54,35
* impôts et taxes	21,04	27,53	30,83	33,12	35,04
- dont impôts locaux	15,06	15,75	16,91	18,40	19,02
- autres impôts indirects et taxes	5,97	11,78	13,92	14,72	16,02
<i>dont droits de mutation</i>	4,9	5,65	6,43	7,32	7,75
<i>dont TIPP</i>	-	4,89	5,29	4,37	4,32
<i>dont TSCA</i>	-	-	0,14	1,15	1,24
* Concours de l'État (a)	3,56	1,17	1,20	12,93	13,20
- DGF	11,02	13,90	13,39	11,32	11,60
- Péréquation et compensations fiscales	9,04	11,74	11,22	1,17	1,16
Épargne de gestion (3)=(2) - (1)	8,76	8,42	8,94	10,05	10,01
* intérêts de dette (4)	0,70	0,75	0,63	0,72	0,75
Épargne brute (5)=(3) - (4)	8,06	7,67	8,31	9,33	9,25
Épargne nette (5) - remb.	5,39	5,11	5,43	6,13	6,79
Dépenses réelles d'investissement	13,58	14,29	15,01	16,13	16,65
Dépenses d'investissement hors rembs (6)	10,91	11,73	12,13	12,93	14,18
* subventions d'équipement	3,88	4,42	4,52	4,81	5,38
* équipement	6,66	6,90	7,30	7,76	8,31
Recettes réelles d'investissement	6,06	6,17	6,82	7,38	7,05
Recettes d'invnt hors emprunts (7)	2,93	2,80	2,78	3,24	3,19
* dotations et subventions	2,26	2,22	2,31	2,54	2,64
Besoin ou capacité de financement=(5) + (7) - (6)	+ 0,08	- 1,25	- 1,03	- 0,35	- 1,74
Variation du fonds de roulement	+ 0,54	- 0,44	+ 0,12	+ 0,59	- 0,35
Dépenses totales collèges	3,49	3,21	3,35	3,41	3,86
Dépenses totale d'aide sociale	17,6	24,61	25,93	27,75	29,17
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	2,67	2,56	2,89	3,20	2,46
* emprunts	3,13	3,37	4,04	4,14	3,85
* emprunts - remboursements de dette	+ 0,46	+ 0,81	+ 1,15	+ 0,94	+ 1,39
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>17,36</i>	<i>18,16</i>	<i>19,26</i>	<i>20,48</i>	<i>21,87</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	23,2 %	18,7 %	18,8 %	19,5 %	18,4 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	21,3 %	17,0 %	17,5 %	18,1 %	17,0 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	46,0 %	40,3 %	40,5 %	39,7 %	40,2 %
Annuité / recettes de fonctionnement	8,9 %	7,3 %	7,4 %	7,6 %	5,9 %

Source : DGFiP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

4-6 Les comptes des régions

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne de gestion courante** : épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée notamment au remboursement de la dette.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2007, les régions ont dépensé 24,4 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,1 Md€ et celles d'investissement à 10,3 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19,6 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 6,1 Md€. L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 0,5 Md€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 5,5 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 4,3 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2007 l'effort d'équipement des régions s'élève à 3,4 Md€ et les subventions versées s'élèvent à 5,4 Md€ en forte hausse sur un an (4,9 Md€ en 2006).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFiP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des régions

en milliards d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	15,76	17,28	19,52	21,73	24,42
Recettes totales	15,35	17,13	19,56	21,57	24,29
Dépenses totales hors remboursements de dette	14,86	16,47	18,15	20,04	23,15
Recettes totales hors emprunts	13,91	15,10	17,45	18,82	21,48
Dépenses réelles de fonctionnement	7,91	9,01	10,45	11,75	14,08
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	7,60	8,71	10,06	11,35	13,53
* achats et charges externes	1,01	1,20	1,18	1,41	1,41
* personnel	0,52	0,57	0,62	0,78	1,60
* transferts versés	5,95	6,77	8,10	9,00	10,35
Recettes de fonctionnement (2)	12,53	13,58	15,78	17,22	19,61
* impôts et taxes	5,03	5,25	6,93	8,35	10,51
- dont impôts locaux	3,07	3,22	4,00	4,43	4,42
- autres impôts indirects et taxes	1,96	2,03	2,93	3,91	6,09
<i>dont cartes grises</i>	<i>1,43</i>	<i>1,48</i>	<i>1,62</i>	<i>1,83</i>	<i>1,88</i>
<i>dont TIPP</i>	-	-	<i>0,43</i>	<i>1,02</i>	<i>2,84</i>
* Concours de l'État (a)	2,79	0,22	0,24	8,26	8,29
- DGF	4,64	7,94	8,41	5,11	5,20
- Péréquation et compensations fiscales	3,38	6,82	7,78	0,23	0,24
Épargne de gestion (3)=(2) - (1)	4,94	4,88	5,72	5,87	6,08
* intérêts de dette (4)	0,31	0,31	0,39	0,40	0,55
Épargne brute (5)=(3) - (4)	4,63	4,57	5,33	5,47	5,53
Épargne nette (5) - remb.	3,72	3,76	3,96	3,78	4,27
Dépenses réelles d'investissement	7,86	8,27	9,08	9,98	10,34
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	6,95	7,46	7,70	8,29	9,07
* subventions d'équipement	4,14	4,33	4,59	4,93	5,37
* équipement	2,44	2,68	2,58	3,10	3,43
Recettes réelles d'investissement	2,82	3,55	3,78	4,35	4,68
Recettes d'invst hors emprunts (7)	1,37	1,52	1,67	1,60	1,87
* dotations et subventions	1,16	1,13	1,43	1,38	1,58
Besoin ou capacité de financement=(5) + (7) - (6)	- 0,95	- 1,37	- 0,70	- 1,22	- 1,67
Variation du fonds de roulement	- 0,42	- 0,15	+ 0,03	- 0,17	- 0,13
Dépenses totales lycées	3,4	3,6	4,0	3,9	4,8
Dépenses totales formation professionnelle	2,4	3,0	3,5	4,0	4,7
Dépenses transport ferroviaire	2,1	2,4	2,7	2,9	3,4
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	0,91	0,81	1,37	1,69	1,26
* emprunts	1,44	2,03	2,11	2,75	2,81
* emprunts - remboursements de dette	+ 0,53	+ 1,22	+ 0,73	+ 1,06	+ 1,54
Dettes totales au 31/12	8,42	9,44	9,76	11,11	12,65
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	39,4 %	35,9 %	36,3 %	34,1 %	31,0 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	36,9 %	33,6 %	33,8 %	31,8 %	28,2 %
Dettes au 31/12 / recettes de fonctionnement	67,2 %	69,5 %	61,9 %	64,5 %	64,5 %
Annuité / recettes de fonctionnement	9,7 %	8,2 %	11,2 %	12,1 %	9,2 %

Source : DGFiP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

4-7 Les budgets primitifs

DÉFINITIONS

Les données présentées sont des évolutions calculées entre deux budgets primitifs. Les montants inscrits aux budgets primitifs sont prévisionnels et on observe souvent un écart important en terme de réalisation (cf publication sur les budgets primitifs départementaux 2008) en matière de réalisation de certains investissements et donc de recours à l'emprunt. Ces évolutions inscrites aux budgets primitifs sont donc à interpréter dans les limites de cette approche.

Budget primitif :

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

PRÉSENTATION

Les budgets votés par les collectivités locales en 2008 prévoyaient une augmentation des dépenses totales de l'ordre de 3%. Toutes collectivités locales confondues, la hausse globale est proche de l'inflation, il s'agit donc d'une quasi-stabilité en volume. Les dépenses des régions et des départements augmentent tandis que se poursuit le transfert de certaines compétences, entraînant le transfert de personnels. Les communes, en année électorale, avaient prévu une diminution importante des dépenses d'investissement direct et des hausses modérées des dépenses de fonctionnement. Tous les niveaux de collectivité avaient prévu un renchérissement des intérêts de la dette en lien avec la remontée des taux d'intérêts. Ces budgets prévisionnels ont été votés par les collectivités avant le 15 avril 2008 (compte tenu des élections) et n'intégreraient donc pas les effets de la crise financière de l'automne 2008.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des budgets primitifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

Évolutions des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des collectivités locales entre 2007 et 2008 (en %)

Dépenses totales	3,1	Recettes totales	3,1
Dépenses de fonctionnement	5,2	Recettes de fonctionnement	4,3
Frais de personnel	7,8	Impôts directs (4 taxes)	3,8
Charges à caractère général	3,6	Autres impôts et taxes	9,1
Intérêts de la dette	11,0	DGF	2,1
Dépenses d'investissement	- 0,3	Recettes d'investissement	- 0,5
Remboursements de dette	10,0	Dotations et subventions	- 1,0
Dépenses d'équipement brut	- 3,5	Emprunts	0,2

Source : DGCL, budgets primitifs 2007 et 2008

Données non consolidées, sauf reversements fiscaux des groupements à leurs communes membres.

Évolutions des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des communes entre 2007 et 2008 (en %)

Dépenses totales	0,2	Recettes totales	0,5
Dépenses de fonctionnement	3,4	Recettes de fonctionnement	2,6
Frais de personnel	3,5	Impôts directs (4 taxes y c. revers. de TP des group. à TPU)	3,4
Charges à caractère général	3,0	Autres impôts et taxes	3,9
Intérêts de la dette	6,3	DGF	2,0
Autres charges de gestion courante	3,2		
Dépenses d'investissement	- 4,5	Recettes d'investissement	- 4,6
Remboursements de dette	4,6	Dotations et subventions	- 3,9
Dépenses d'équipement brut	- 6,8	Emprunts	- 6,5

Source : DGCL, budgets primitifs 2007 et 2008

Évolutions des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des groupements de communes à fiscalité propre entre 2007 et 2008 (en %)

Dépenses totales	2,3	Recettes totales	1,6
Dépenses de fonctionnement	3,9	Recettes de fonctionnement	4,2
Frais de personnel	9,3	Impôts directs (4 taxes)	3,4
Charges à caractère général	4,3	Autres impôts et taxes	8,3
Intérêts de la dette	15,3	DGF	2,2
Transferts versés	6,4		
<i>Reversements fiscaux :</i>	<i>3,4</i>	<i>Reversements fiscaux :</i>	<i>3,4</i>
Dépenses d'investissement	0,6	Recettes d'investissement	- 1,7
Remboursements de dette	2,1	Dotations et subventions	- 0,3
Dépenses d'équipement brut	0,9	Emprunts	- 0,5

Source : DGCL, budgets primitifs 2007 et 2008

Note : Les évolutions sont calculées sur les montants hors reversements fiscaux, sauf sur les impôts directs et dotations de l'État puisqu'il est difficile de répartir le reversement sur les impôts et la DGF part compensation.

Évolutions des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des départements entre 2007 et 2008 (en %)

Dépenses totales	5,6	Recettes totales	5,5
Dépenses de fonctionnement	6,7	Recettes de fonctionnement	5,6
Frais de personnel	18,7	Impôts directs (4 taxes)	4,6
Charges à caractère général	5,7	Autres impôts et taxes	8,9
Intérêts de la dette	13,2	Concours de l'État	3,7
Transferts versés	4,0		
Dépenses d'investissement	2,8	Recettes d'investissement	4,3
Remboursements de dette	12,4	Dotations et subventions	6,3
Dépenses d'équipement brut	- 0,2	Emprunts	3,4
Subventions versées	3,9		

Source : DGCL, budgets primitifs 2007 et 2008

Évolutions des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des régions entre 2007 et 2008 (en %)

Dépenses totales	8,9	Recettes totales	9,0
Dépenses de fonctionnement	9,6	Recettes de fonctionnement	7,1
Frais de personnel	48,8	Impôts directs (4 taxes)	5,0
Charges à caractère général	- 0,1	Autres impôts et taxes	15,9
Intérêts de la dette	27,3	Concours de l'État	1,6
Transferts versés	4,3		
Dépenses d'investissement	8,0	Recettes d'investissement	14,8
Remboursements de dette	46,0	Dotations et subventions	2,3
Dépenses d'équipement brut	4,4	Emprunts	19,7
Subventions versées	6,1		

Source : DGCL, budgets primitifs 2007 et 2008

4-8 Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

DÉFINITIONS

articles L.2313-1 et R.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Pour les communes et groupements de communes, ce ratio est calculé hors travaux en régie.

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population : recettes du compte 7311, importance des recettes émanant du contribuable levées par la collectivité.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers), si la présentation comptable de la collectivité le permet, ce sont plus précisément les comptes 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissements d'enseignement), 457 (opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat) qui doivent être pris en compte. Pour les communes et groupements de communes, les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les régions et les départements, le compte 204 est exclu du calcul. Par contre, pour les régions, les dépenses du compte 2043 (subventions versées aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement) de la fonction enseignement sont ajoutées au calcul.

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 8bis = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (CMPF) = Recettes fiscales totales / potentiel fiscal : les recettes fiscales totales représentent la fiscalité directe encaissée sur le territoire communal c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ». Ce ratio n'est pas calculé pour les communes appartenant à un SAN.

Les ratios 7 à 11 sont définis à la double page suivante (4.9).

Les ratios de 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant.

PRÉSENTATION

Les différentes collectivités locales sont présentées selon leurs principaux ratios financiers pour l'année 2007. Les 11 ratios financiers obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants ont été repris pour les groupements à fiscalité propre.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

Ratios financiers des communes par strate de population

en €/hab. pour les ratios 1 à 6

Comptes de gestion 2007	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropole hors Paris	915	409	1 121	368	885	244	52,3 %	74,0 %	99,1 %	90,3 %	32,8 %	79,0 %
France métropole y c. Paris	948	420	1 163	380	889	255	51,6 %	69,0 %	95,3 %	89,7 %	32,6 %	76,5 %
Outre-Mer	1 184	291	1 295	368	737	243	59,6 %	69,5 %	92,7 %	97,6 %	28,4 %	56,9 %
France	954	417	1 166	379	885	255	51,9 %	69,0 %	95,3 %	89,9 %	32,5 %	75,9 %
Métropole												
Moins de 3 500 hab.	595	278	798	373	615	196	42,5 %	61,7 %	80,6 %	83,7 %	46,8 %	77,0 %
De 3 500 à moins de 10 000 hab.	863	401	1 072	382	888	219	51,9 %	75,5 %	97,4 %	89,1 %	35,7 %	82,9 %
Moins de 10 000 hab.	685	319	890	376	706	204	46,4 %	65,7 %	87,3 %	85,9 %	42,3 %	79,4 %
Plus de 10 000 hab. hors Paris	1 171	509	1 379	359	1 085	289	56,1 %	86,4 %	109,5 %	93,4 %	26,0 %	78,7 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP

Hors gestion active de la dette.

en €/hab. pour les ratios 1 à 6

Comptes de gestion 2007	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Métropole												
Moins de 500 hab.	556	224	773	387	477	202	34,3 %	54,3 %	73,6 %	80,0 %	50,1 %	61,7 %
De 500 à moins de 2 000 hab.	570	270	764	364	612	189	42,9 %	61,4 %	78,8 %	84,0 %	47,7 %	80,1 %
De 2 000 à moins de 3 500 hab.	679	339	886	379	737	204	47,4 %	69,6 %	87,8 %	85,9 %	42,8 %	83,2 %
De 3 500 à moins de 5 000 hab.	767	364	967	373	821	206	49,9 %	71,7 %	93,6 %	88,3 %	38,6 %	84,9 %
De 5 000 à moins de 10 000 hab.	913	420	1 126	387	923	226	52,7 %	77,4 %	99,2 %	89,5 %	34,4 %	82,0 %
De 10 000 à moins de 20 000 hab.	1 056	461	1 255	364	941	254	55,8 %	89,5 %	108,8 %	92,7 %	29,0 %	75,0 %
De 20 000 à moins de 50 000 hab.	1 190	524	1 384	352	1 078	299	56,9 %	89,8 %	108,1 %	94,4 %	25,4 %	77,9 %
De 50 000 à moins de 100 000 hab.	1 337	583	1 559	404	1 313	336	55,8 %	82,5 %	103,9 %	94,1 %	25,9 %	84,2 %
Plus de 100 000 hab. hors Paris	1 139	485	1 364	331	1 071	275	55,4 %	56,6 %	117,0 %	92,3 %	24,3 %	78,5 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP

Hors gestion active de la dette.

Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre

en €/hab. pour les ratios 1 à 6

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Communautés urbaines	748	400	906	279	837	232	24,0 %	100,4 %	90,3 %	30,8 %	92,4 %
Communautés d'agglomération	511	297	579	124	263	150	15,4 %	107,1 %	93,2 %	21,4 %	45,5 %
Syndicats d'agglomération nouvelle (1)	915	718	1 098	308	3 322	235	25,4 %	102,2 %	102,3 %	28,1 %	302,6 %
Communautés de communes à TPU	340	191	397	90	123	88	17,6 %	108,2 %	89,2 %	22,6 %	30,9 %
Communautés de communes 4 taxes	184	93	221	79	121	27	27,0 %	96,3 %	89,0 %	35,7 %	55,0 %

Source : DGCL comptes administratifs 2007, DGFIP comptes de gestion 2007

(1) Les valeurs élevées pour les SAN doivent être interprétées avec précaution étant donné le faible nombre de ces structures (6) et leurs spécificités.

Hors gestion active de la dette.

4-9 Les ratios financiers obligatoires des départements et régions

DÉFINITIONS

article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Les ratios 1 à 6 sont définis à la double page précédente (4.8).

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : dépense de la ligne budgétaire 012 en mouvements réels, mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = Recettes fiscales / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique. Si le CMPF est supérieur à 100 %, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte. A contrario, s'il est inférieur à 100 %, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Les ratios de 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

PRÉSENTATION

Les différentes collectivités locales sont présentées selon leurs principaux ratios financiers pour l'année 2007. Les 11 ratios financiers obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants ont été repris pour les départements et les régions.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

Ratios financiers des départements par strate de population

en €/hab. pour les ratios 1 à 6

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropole hors Paris	739	330	897	133	369	193	18,3 %	63,7 %	101,1 %	86,8 %	14,8 %	41,1 %
France métropole y c. Paris	741	319	894	130	356	186	18,0 %	62,7 %	99,9 %	87,1 %	14,6 %	39,8 %
Outre-Mer	1 379	199	1 543	222	605	428	17,9 %	75,1 %	105,3 %	93,1 %	14,4 %	39,2 %
France	758	316	911	133	362	193	18,0 %	62,9 %	100,0 %	87,3 %	14,6 %	39,8 %
Métropole Moins de 250 000 hab.	850	341	1 025	190	583	290	19,9 %	88,1 %	131,7 %	89,6 %	18,6 %	56,9 %
De 250 000 à moins de 500 000 hab.	758	348	932	132	397	212	19,1 %	80,8 %	116,8 %	86,8 %	14,1 %	42,6 %
De 500 000 à moins de 1 000 000 hab.	697	312	856	125	372	184	17,7 %	68,9 %	102,3 %	86,3 %	14,6 %	43,4 %
Plus de 1 000 000 hab. hors Paris	749	311	888	126	302	165	17,5 %	52,7 %	90,2 %	87,3 %	14,2 %	34,0 %

Source : DGCL, Comptes administratifs 2007

Hors gestion active de la dette.

Le ratio 8bis a été recalculé comme étant le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal direct : il représente le produit fiscal effectif des départements rapportés au produit qui prendrait en compte la moyenne des taux nationaux.

Cette définition complète le ratio 8, habituellement calculé, dont le potentiel fiscal tient compte de la part de la dotation forfaitaire 2007 correspondant à l'ancienne compensation part salaire et de la moyenne sur 5 ans des produits perçus au titre des droits de mutations à titre onéreux.

Ratios financiers des régions

en €/hab. pour les ratios 1 à 6

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Alsace	246	65	310	40	334	100	12,2 %	79,8 %	85,8 %	13,0 %	107,6 %
Aquitaine	167	76	283	54	98	80	11,6 %	111,2 %	64,4 %	18,9 %	34,7 %
Auvergne	240	86	349	92	331	113	8,6 %	126,4 %	76,2 %	26,5 %	94,8 %
Bourgogne	250	71	324	44	111	102	10,9 %	113,2 %	79,5 %	13,5 %	34,3 %
Bretagne	189	63	278	34	115	78	14,1 %	110,1 %	71,2 %	12,2 %	41,3 %
Centre	204	75	302	36	191	93	7,5 %	105,0 %	72,1 %	11,8 %	63,4 %
Champagne-Ardenne	231	70	304	44	311	95	10,1 %	97,0 %	87,2 %	14,4 %	102,4 %
Corse	1 244	10	1 658	583	1 069	93	8,9 %	64,3 %	76,9 %	35,1 %	64,5 %
Franche-Comté	228	88	324	46	110	98	12,6 %	113,9 %	75,9 %	14,3 %	33,9 %
Languedoc-Roussillon	205	80	290	71	189	84	13,6 %	139,0 %	73,8 %	24,6 %	65,3 %
Limousin	334	80	422	45	230	148	9,6 %	121,9 %	81,9 %	10,7 %	54,4 %
Lorraine	213	65	280	25	185	90	8,6 %	94,2 %	79,6 %	9,1 %	66,0 %
Midi-Pyrénées	196	90	303	79	36	85	12,4 %	129,9 %	65,9 %	26,0 %	11,8 %
Nord-Pas-de-Calais	253	88	331	45	337	90	17,2 %	121,9 %	87,8 %	13,8 %	101,8 %
Basse-Normandie	217	91	315	26	127	79	9,4 %	120,8 %	70,9 %	8,1 %	40,3 %
Haute-Normandie	220	101	349	49	42	80	13,4 %	107,0 %	66,2 %	14,0 %	12,2 %
Pays de la Loire	193	61	268	42	187	73	13,3 %	94,3 %	79,6 %	15,5 %	69,9 %
Picardie	285	78	348	40	121	113	9,3 %	105,0 %	85,5 %	11,4 %	34,9 %
Poitou-Charentes	229	60	285	33	173	77	15,1 %	99,3 %	84,9 %	11,6 %	60,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	224	75	291	41	292	82	12,8 %	121,4 %	89,4 %	14,1 %	100,1 %
Rhône-Alpes	223	69	291	48	187	92	12,4 %	89,3 %	79,8 %	16,4 %	64,5 %
Métropole sauf Île-de-France	226	75	311	49	195	89	12,2 %	108,0 %	78,3 %	15,9 %	62,7 %
Île-de-France	186	54	273	52	207	61	6,8 %	71,7 %	73,6 %	18,9 %	75,9 %
Métropole	219	71	304	50	197	84	11,3 %	100,0 %	77,5 %	16,4 %	65,0 %
Guadeloupe	296	43	559	154	430	32	20,0 %	112,8 %	63,2 %	27,6 %	76,9 %
Guyane	272	34	391	107	377	25	20,2 %	107,7 %	75,8 %	27,4 %	96,3 %
Martinique	412	45	579	220	0	50	10,4 %	96,9 %	71,1 %	38,1 %	0,0 %
Réunion	312	35	511	565	450	32	11,5 %	98,5 %	62,8 %	110,6 %	88,1 %
ROM	325	39	524	339	340	35	13,9 %	101,5 %	66,0 %	64,7 %	64,8 %
France	222	70	310	58	201	82	11,4 %	100,0 %	76,9 %	18,8 %	65,0 %

Source : DGCL, Comptes administratifs 2007

Hors gestion active de la dette.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2009

5

LA FISCALITÉ LOCALE



5-1	Vue d'ensemble de la fiscalité locale	74
5-2	Les produits des 4 taxes directes locales	76
5-3	Les taux d'imposition des 4 taxes directes locales	78
5-4	Évolution des produits votés des 4 taxes	80
5-5	Taxe et redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères	82
5-6	Les contributions de l'État à la fiscalité directe locale	84

5-1 Vue d'ensemble de la fiscalité locale

DÉFINITION

▸ **Taxe d'habitation (TH)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les régions et les EPCI à TPU. Elle est due par l'occupant d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité : propriétaire ou locataire. La base brute de cette taxe est égale à la valeur locative cadastrale de l'immeuble occupé.

▸ **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les EPCI à TPU et le département 75. Elle est due par le propriétaire d'immeuble au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 %.

▸ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les EPCI à TPU et le département 75. Elle est due par le propriétaire du terrain au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %.

▸ **Taxe professionnelle (TP)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les communes rattachées à un EPCI à TPU ou mixte, les départements 75, 2A et 2B et la collectivité territoriale de Corse. Elle est due par toute personne physique ou morale qui exerce à titre habituel une activité professionnelle non salariée et non exonérée. La base d'imposition de la taxe professionnelle est constituée de la valeur cadastrale des locaux, la valeur locative des équipements et biens mobiliers et une fraction des recettes des professions libérales employant moins de 5 salariés. La fraction des salaires et rémunérations incluses dans la base d'imposition a été progressivement réduite de 1999 à 2002 par le biais d'un abattement, pour être définitivement supprimée à partir de 2003.

▸ **Valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties** : elles constituent l'essentiel des bases brutes des taxes d'habitation et foncières, elles interviennent également pour 16 % dans la composition des bases brutes de la taxe professionnelle. A la date de la révision foncière (pour les propriétés bâties : 1970, pour les propriétés non bâties 1961 en métropole et 1975 dans les DOM), elles correspondaient au loyer annuel théorique que devait produire chaque propriété aux conditions du marché. Pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution générale des loyers, elles ont fait l'objet d'une actualisation par département en 1980 et après 1980, de revalorisations annuelles nationales.

PRÉSENTATION

Le produit de la fiscalité locale (hors taxes liées à l'urbanisme), toutes collectivités confondues, a augmenté de 7,4 % entre 2006 et 2007 soit 6,93 milliards d'euros supplémentaires dépassant ainsi les 100 milliards d'euros en 2007. Sa principale composante, le produit des 4 taxes, a augmenté de 4,4 %. L'ensemble des « autres contributions » s'est accru bien davantage : 12,7 %. Cette forte hausse provient pour l'essentiel de celle de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+ de 80 %) et dans une moindre mesure de celle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (+ 28 %). 51,6 % du produit de fiscalité locale de 2007 (hors taxes liées à l'urbanisme), a été perçu par le secteur communal, 34,6 % par les départements et 10,8 % par les régions. En revanche, la hausse globale de 6,93 milliards d'euros a proportionnellement davantage profité aux régions (+ 29,9 % soit 2,49 milliards d'euros de plus qu'en 2006), qu'aux départements (+ 6,6 % c'est-à-dire 2,16 milliards d'euros de plus) et qu'au secteur communal (4,3 % soit 2,27 milliards d'euros supplémentaires). Les taxes liées à l'urbanisme et recouvrées en 2006 ont augmenté de plus de 17% par rapport à 2005. Cette hausse est surtout due à celle de la redevance pour la création de bureaux ou de locaux de recherche en Île-de-France perçue par cette région et à celle de la taxe locale d'équipement perçue par les communes.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« *Le guide statistique de la fiscalité locale 2007* », juillet 2008, en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)

Les définitions de toutes les taxes mentionnées sont disponibles dans le « *Le guide des impôts locaux* », 2007, Direction générale des collectivités locales, en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)

« *Taxes d'urbanisme – statistiques année 2006* », juillet 2008, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Impôts et taxes perçus par les collectivités locales en 2007

en milliards d'euros

	Communes groupements (yc syndicats)	Départements	Régions	Total
Produits votés des 4 taxes	39,25	19,02	4,62	62,89
Taxe d'habitation	9,87	4,77	-	14,64
Taxe sur le foncier bâti	12,16	5,78	1,68	19,62
Taxe sur le foncier non bâti	0,77	0,05	0,01	0,83
Taxe professionnelle (yc FDPTP)	16,45	8,43	2,92	27,80
Autres contributions (hors taxes liées à l'urbanisme)	15,66	15,78	6,20	37,65
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4,81	-	-	4,81
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	2,24	7,84	-	10,08
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIIPP)	-	4,94	2,83	7,77
Versement destiné aux transports en commun	5,61	-	-	5,61
Taxe sur les cartes grises	-	-	1,94	1,94
Taxe sur l'électricité*	0,94	0,49	-	1,44
Impôts et taxes d'outre mer	0,74	0,15	0,50	1,39
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	-	2,08	-	2,08
Contribution au développement de l'apprentissage	-	-	0,65	0,65
Taxes de séjour	0,16	0,005	-	0,17
Taxe sur les pylônes électriques	0,17	-	-	0,17
Taxes sur les remontées mécaniques	0,03	0,01	-	0,04
Redevance des mines	0,01	0,01	-	0,02
Taxe sur les permis de conduire	-	-	0,005	0,005
Autres	0,94	0,25	0,27	1,46
Total taxes (hors taxes liées à l'urbanisme)	54,91	34,80	10,82	100,54

Sources : DGFIP, comptes administratifs des départements et des régions, EDF

* Ce montant peut être sous-estimé car il ne concerne plus seulement EDF. Même si EDF reste en France le principal concessionnaire du réseau de distribution d'énergie électrique, les statistiques sur la taxe prélevée par les autres concessionnaires ne sont pas forcément exhaustives. De plus les données des syndicats ne sont pas incluses dans ce montant.

Taxes liées à l'urbanisme recouvrées en 2006

en millions d'euros

	Communes et groupements	Départements	Régions	Total
Total des taxes liées à l'urbanisme	473,5	235,8	103,6	812,9
Taxe locale d'équipement	429,6	0,0	0,0	429,6
Taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement en Ile de France	13,5	0,0	0,0	13,5
Taxe spéciale d'équipement de la Savoie	0,0	2,9	0,0	2,9
Taxe départementale destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	0,0	52,3	0,0	52,3
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,0	180,5	0,0	180,5
Versement pour dépassement du plafond légal de densité	30,5	0,0	0,0	30,5
Redevance pour création de bureaux ou de locaux de recherche en région Ile de France	0,0	0,0	103,6	103,6

Source : Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Ces données sont disponibles avec un délai supplémentaire

5-2 Les produits des 4 taxes directes locales

DÉFINITIONS

► **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** : institués en 1975, au moment où la taxe professionnelle a été substituée à la patente, les FDPTP ont pour but de mettre en œuvre une certaine péréquation fiscale horizontale du produit de la taxe professionnelle de certains établissements (établissements « exceptionnels » et magasins de grande surface) au niveau départemental.

► **Les produits votés** sont des produits prévisionnels car ils sont calculés à partir des bases prévisionnelles et des taux votés.

► **Régime fiscal des groupements à fiscalité propre (EPCI)** : ces groupements peuvent bénéficier de l'un des 4 régimes fiscaux suivants :

- **TPU** : les groupements à TPU sont les seuls du secteur : communes + groupements à percevoir le produit de la taxe professionnelle et ils ne reçoivent pas de produit des taxes ménages.

- **Mixte** : les groupements à fiscalité mixte sont aussi les seuls du secteur : communes + groupements à percevoir le produit de la taxe professionnelle mais à la différence des précédents, ils peuvent recevoir une part de fiscalité additionnelle sur les taxes « ménages » Toutefois cette part reste faible au regard du produit perçu au titre des taxes « ménages » par les communes qui sont rattachées à ce groupement.

- **4 taxes** : les groupements ayant adopté ce régime fiscal peuvent percevoir des produits au titre des 4 taxes.

- **TPZ** : comme les groupements à régime fiscal 4 taxes, les groupements à TPZ peuvent percevoir des produits au titre des 4 taxes mais en plus ils peuvent percevoir une taxe professionnelle prélevée sur une zone d'activité économique précise.

► **Régime juridique des groupements à fiscalité propre (EPCI)**. Ces groupements peuvent être de quatre natures juridiques différentes :

CA : communauté d'agglomération

CC : communauté de communes

CU : communauté urbaine

SAN : syndicat d'agglomération nouvelle.

► **TH, TFB, TFN, TP** voir définitions dans 5.1

PRÉSENTATION

En 2008, les produits votés par les collectivités locales au titre des quatre taxes devraient s'élever à 65,7 milliards d'euros desquels il convient de soustraire 765 millions d'euros en prévision de leur participation au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée. La taxe professionnelle contribuerait pour 44,3 % à l'ensemble, la taxe sur le foncier bâti pour 31,2 %, la taxe d'habitation pour 23,2 % et la taxe sur le foncier non bâti 1,3 %.

En cinq ans, ces produits ont augmenté en euros courants de plus de 20 % pour l'ensemble des collectivités. Cette hausse a été très importante pour les régions + 54 % et pour les départements + 29 %.

Elle est de 17 % pour le secteur communal.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« *Le guide statistique de la fiscalité locale 2007* », juillet 2008, en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)

Sur la mise en place de la contribution des collectivités locales au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle lié à son plafonnement en fonction de la valeur ajoutée voir « *Bulletin d'informations statistiques de la DGCL* », Bis n° 57, Novembre 2007, page 5, en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)

Produits votés des 4 taxes de 2004 à 2008 – Métropole et DOM (en millions d'euros)

		2004	2005	2006	2007	2008
Communes (a)	ensemble des 4 taxes	23 578	24 217	24 840	25 770	26 776
	<i>ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>				25 749	26 744
	taxe d'habitation	8 268	8 639	8 994	9 414	9 800
	taxe sur le foncier bâti	10 212	10 660	11 095	11 601	12 083
	taxe sur le foncier non bâti	777	793	667	686	703
	taxe professionnelle	4 321	4 125	4 084	4 070	4 190
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>				4 048	4 158
EPCI (b)	ensemble des 4 taxes	10 644	11 354	12 131	12 672	13 286
	<i>ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>				12 603	13 207
	taxe d'habitation	284	322	371	376	399
	taxe sur le foncier bâti	365	403	464	464	494
	taxe sur le foncier non bâti	86	90	76	79	81
	taxe professionnelle	9 911	10 539	11 219	11 753	12 312
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>				11 684	12 233
	<i>dont TPU des SAN</i>	216	229	235	224	231
	<i>TPU hors PVA* des SAN</i>				223	230
<i>TPU des CA</i>	5 220	5 457	5 756	6 160	6 409	
	<i>TPU hors PVA* des CA</i>				6 135	6 379
Syndicats intercommunaux (c)	ensemble des 4 taxes	218	223	218	230	233
FDPTP (d)	taxe professionnelle	488	526	554	574	640
Communes et groupements (a+b+c+d)	ensemble des 4 taxes	34 930	36 320	37 742	39 247	40 936
	<i>ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>				39 156	40 825
	taxe d'habitation	8 626	9 038	9 442	9 873	10 283
	taxe sur le foncier bâti	10 660	11 148	11 646	12 157	12 671
	taxe sur le foncier non bâti	869	889	749	770	790
	taxe professionnelle	14 775	15 245	15 905	16 446	17 192
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>				16 355	17 081
	<i>dont TPU</i>	9 493	10 033	10 774	11 321	11 810
	<i>TPU hors PVA*</i>				11 261	11 746
	<i>TPZ</i>	48	52	39	46	51
Départements	ensemble des 4 taxes	15 439	16 662	18 134	19 022	19 928
	<i>ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>				18 744	19 592
	taxe d'habitation	3 883	4 187	4 533	4 769	4 983
	taxe sur le foncier bâti	4 652	5 032	5 501	5 776	6 037
	taxe sur le foncier non bâti	40	43	45	48	50
	taxe professionnelle	6 864	7 400	8 054	8 429	8 857
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>				8 151	8 521
Régions	ensemble des 4 taxes	3 155	3 938	4 376	4 621	4 863
	<i>ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>				4 344	4 545
	taxe d'habitation	s.o	s.o	s.o	s.o.	s.o.
	taxe sur le foncier bâti	1 155	1 439	1 588	1 684	1 764
	taxe sur le foncier non bâti	10	12	13	13	14
	taxe professionnelle	1 990	2 488	2 775	2 924	3 085
	<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>				2 647	2 767
Ensemble des collectivités	ensemble des 4 taxes	53 524	56 920	60 251	62 890	65 727
	<i>ensemble des 4 taxes hors PVA*</i>				62 244	64 962
	taxe d'habitation	12 509	13 225	13 975	14 642	15 267
	taxe sur le foncier bâti	16 467	17 619	18 735	19 617	20 472
	taxe sur le foncier non bâti	919	944	807	831	854
	taxe professionnelle	23 629	25 133	26 734	27 799	29 134
		<i>taxe professionnelle hors PVA*</i>				27 153

Sources : DGCL, DGFIP

* Hors PVA depuis 2007 : après soustraction de la participation au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle lié à son plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. Cette participation est une valeur estimée. – s.o. : sans objet

5-3 Les taux d'imposition des 4 taxes directes locales

DÉFINITIONS

▮ **Bases écartées** : les bases des établissements « exceptionnels » et de certains grands magasins qui se créent ou qui s'étendent font l'objet d'un écartement dont les règles diffèrent selon la nature juridique et fiscale de la collectivité qui prélève l'impôt. Les impôts prélevés sur ces bases écartées alimentent les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

▮ **Établissement « exceptionnel »** : établissement dont la base de taxe professionnelle, rapportée à la population de la commune d'implantation, est supérieure à deux fois la moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant au niveau national.

▮ **Taux moyen** : taux de prélèvement moyen calculé comme le rapport entre richesse prélevée et richesse imposable. Il est sensible à la variation des bases imposables. Son évolution retrace simplement la variation de la proportion de la matière imposable taxée.

▮ **Taux d'imposition moyen pour une taxe et un type de collectivité** : rapport de la somme des produits votés pour une taxe donnée par les collectivités d'un type donné sur la somme des bases prévisionnelles correspondantes. Ce rapport est donné à titre indicatif, pour permettre aux collectivités de se situer par rapport à la moyenne nationale.

▮ **Taux d'imposition moyen pour l'ensemble des taxes et un type de collectivité** : rapport de la somme des produits votés pour l'ensemble des taxes par les collectivités d'un type donné sur la somme des bases prévisionnelles correspondant à chacune des taxes.

▮ **Taux d'imposition moyen pour l'ensemble des taxes et l'ensemble des collectivités** : rapport de la somme des produits votés pour l'ensemble des taxes et pour l'ensemble des collectivités sur la somme des bases prévisionnelles communales correspondant à chacune des taxes.

▮ **Nature juridique** : CA, CC, CU, SAN – voir définitions dans 5.2

▮ **Régime fiscal** : Mixte, TPU, 4 taxes, TPZ – voir définitions dans 5.2

▮ TH, TFB, TFN, TP – voir définitions dans 5.1

PRÉSENTATION

En 2008, les taux moyens votés des 4 taxes, toutes collectivités confondues, se présentaient ainsi : taxe sur le foncier non bâti 48,39%, taxe sur le foncier bâti 30,23 %, taxe professionnelle (hors FDPTP et bases écartées) 27,33 % et taxe d'habitation 21,6 %.

En cinq ans, le taux moyen de la taxe d'habitation, toutes collectivités confondues, a augmenté de 1,04 point, celui de la taxe sur le foncier bâti de 2,25 points, celui de la taxe professionnelle (hors FDPTP et bases écartées) de 2,44 points et celui de la taxe sur le foncier non bâti de 2,80 points.

Parmi les collectivités territoriales, quelle que soit la taxe, ce sont les départements qui ont procédé aux plus importantes hausses de taux en points entre 2004 et 2008.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« Le guide statistique de la fiscalité locale 2007 »,
juillet 2008 : www.dgcl.interieur.gouv.fr

Taux d'imposition moyens votés des 4 taxes de 2004 à 2008 – Métropole et DOM

en pourcentage

	2004	2005	2006	2007	2008
Communes (hors FDPTP et bases écrêtées)					
taxe d'habitation	13,59	13,66	13,69	13,79	13,87
taxe sur le foncier bâti	17,35	17,47	17,54	17,71	17,84
taxe sur le foncier non bâti	38,57	38,70	39,12	39,50	39,82
taxe professionnelle	12,32	12,34	12,37	12,46	12,61
Groupements à fiscalité propre (non compris les syndicats intercommunaux et hors FDPTP et bases écrêtées)					
taxe d'habitation	2,21	2,25	2,27	2,17	2,24
taxe sur le foncier bâti	3,24	3,20	3,26	3,08	3,19
taxe sur le foncier non bâti	8,53	8,89	8,88	9,10	9,26
taxe professionnelle	2,56	2,65	2,70	2,76	2,84
TPU	16,49	16,40	16,64	16,72	16,95
<i>dont TPU des SAN</i>	20,36	20,60	20,75	21,23	21,18
<i>TPU des CA</i>	16,99	16,80	17,17	17,25	17,26
TPZ	9,90	10,10	9,71	10,25	10,25
Communes et groupements (y compris les syndicats intercommunaux et hors FDPTP et bases écrêtées)					
taxe d'habitation	14,17	14,29	14,35	14,46	14,55
taxe sur le foncier bâti	18,11	18,27	18,37	18,56	18,71
taxe sur le foncier non bâti	43,13	43,41	43,89	44,34	44,75
taxe professionnelle	15,36	15,37	15,64	15,74	15,87
<i>dont TPU</i>	16,49	16,40	16,64	16,72	16,95
<i>TPZ</i>	9,90	10,10	9,71	10,25	10,25
Départements					
taxe d'habitation	6,37	6,61	6,89	6,98	7,05
taxe sur le foncier bâti	8,90	9,27	9,76	9,88	9,99
taxe sur le foncier non bâti	21,39	22,18	23,17	23,38	23,76
taxe professionnelle	7,46	7,81	8,22	8,36	8,48
Régions					
taxe d'habitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
taxe sur le foncier bâti	1,99	2,39	2,54	2,61	2,64
taxe sur le foncier non bâti	4,99	5,79	6,21	6,29	6,42
taxe professionnelle	2,03	2,48	2,68	2,75	2,80
Ensemble des collectivités (y compris les syndicats intercommunaux et hors FDPTP et bases écrêtées)					
taxe d'habitation	20,56	20,91	21,25	21,44	21,60
foncier bâti	27,98	28,88	29,58	29,95	30,23
foncier non bâti	45,59	46,06	47,30	47,84	48,39
taxe professionnelle	24,88	25,76	26,67	27,00	27,33

Sources : DGCL, DGFIP

s.o. : sans objet

5-4 Évolution des produits votés des 4 taxes

DÉFINITIONS

▶ **Effet base** : Evolution du produit liée à l'évolution des bases c'est-à-dire évolution calculée à taux constants. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n-1 sur la somme des produits des bases de l'année n-1 par les taux de l'année n-1. L'effet base tient compte des taux alors que l'évolution des bases (rapport de la somme des bases de l'année n sur la somme des bases de l'année n-1) est insensible aux taux appliqués sur ces bases.

▶ **Effet taux** : Evolution du produit liée à l'évolution des taux c'est-à-dire évolution calculée à base constante. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n sur la somme des produits des bases de l'année n-1 par les taux de l'année n-1.

▶ **Taxes « ménages »** : sont regroupées sous cette appellation la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

▶ **Nature juridique** : CA, CC, CU, SAN – voir définitions dans 5.2.

▶ **Régime fiscal** : Mixte, TPU, 4 taxes, TPZ voir définitions dans 5.2

▶ **TH, TFB, TFN, TP** – voir définitions dans 5.1

PRÉSENTATION

Toute évolution du produit fiscal peut se décomposer en une part imputable à l'évolution des bases (effet base) et une autre imputable à l'évolution des taux (effet taux). En 2008, à nature juridique et fiscale identique entre 2007 et 2008, l'évolution du produit fiscal global, toutes collectivités confondues, était de 4,36 %. Quelle que soit la collectivité, cette évolution provient pour l'essentiel (les 4/5 au niveau global) de l'effet base et dans une moindre mesure de l'effet taux (le 1/5 restant au niveau global). Les départements et surtout les régions ont davantage augmenté leurs taux que les communes et les groupements à fiscalité propre. Parmi ces derniers, ceux à fiscalité mixte ont davantage augmenté leurs taux des taxes « ménages », même s'ils restent faibles.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Sur l'effet base et l'effet taux voir la note méthodologique de l'annexe 2 du guide de la fiscalité locale 2007 en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)

Évolution des produits votés des 4 taxes de 2007 à 2008, effets base et taux – Métropole et DOM en pourcentage

	taxe habitation	taxe foncier bâti	taxe foncier non bâti	taxe professionnelle	ensemble des 4 taxes
Type de collectivités	Evolution du produit voté				
Communes isolées	3,38	3,47	1,15	4,22	3,74
Communes rattachées à un					
- EPCI à TPU	3,97	4,12	2,26	s.o.	4,01
- EPCI à TPU mixte	4,12	4,02	2,54	s.o.	4,03
- EPCI à TA	4,59	4,31	2,20	4,47	4,34
- EPCI à TPZ	4,58	4,64	2,40	4,10	4,29
Ensemble des communes	3,96	4,05	2,21	4,25	4,00
EPCI à TPU	s.o.	s.o.	s.o.	3,65	3,65
EPCI à TPU Mixte	12,51	16,80	7,20	4,57	5,78
EPCI à TA	6,91	6,39	4,06	6,48	6,39
EPCI à TPZ	6,22	6,30	4,32	7,24	6,57
Ensemble des EPCI	8,06	8,45	4,41	3,89	4,17
Départements	4,50	4,52	5,24	5,08	4,76
Régions	s.o.	4,75	5,09	5,50	5,23
Ensemble des collectivités*	4,24	4,35	2,64	4,48	4,36

Type de collectivité	effet base				
Communes isolées	2,88	3,05	0,60	3,58	3,21
Communes rattachées à un					
- EPCI à TPU	3,42	3,49	1,63	s.o.	3,41
- EPCI à TPU mixte	3,35	3,28	1,75	s.o.	3,27
- EPCI à TA	3,93	3,72	1,60	3,94	3,75
- EPCI à TPZ	3,89	4,04	1,80	3,47	3,67
Ensemble des communes	3,38	3,44	1,58	3,63	3,40
EPCI à TPU	s.o.	s.o.	s.o.	3,38	3,38
EPCI à TPU Mixte	3,14	3,39	1,96	4,32	4,18
EPCI à TA	4,67	4,18	2,35	4,75	4,38
EPCI à TPZ	3,84	3,94	2,08	4,94	4,24
Ensemble des EPCI	3,96	3,92	2,21	3,55	3,56
Départements	3,48	3,45	4,10	3,67	3,55
Régions	s.o.	3,41	3,84	3,75	3,63
Ensemble des collectivités*	3,43	3,45	1,83	3,62	3,50

Type de collectivité	effet taux				
Communes isolées	0,49	0,41	0,54	0,61	0,52
Communes rattachées à un					
- EPCI à TPU	0,53	0,61	0,62	s.o.	0,58
- EPCI à TPU mixte	0,75	0,71	0,78	s.o.	0,73
- EPCI à TA	0,64	0,57	0,59	0,51	0,57
- EPCI à TPZ	0,66	0,57	0,59	0,60	0,60
Ensemble des communes	0,56	0,58	0,62	0,59	0,58
EPCI à TPU	s.o.	s.o.	s.o.	0,26	0,26
EPCI à TPU Mixte	9,09	12,96	5,14	0,24	1,53
EPCI à TA	2,15	2,12	1,67	1,66	1,92
EPCI à TPZ	2,29	2,27	2,20	2,19	2,24
Ensemble des EPCI	3,95	4,36	2,16	0,33	0,58
Départements	0,99	1,04	1,10	1,36	1,17
Régions	s.o.	1,29	1,20	1,69	1,54
Ensemble des collectivités*	0,79	0,87	0,80	0,83	0,83

Source : DGCL à partir des états fiscaux 1259 de la DGFIP

* à nature juridique et fiscale identique en 2007 et 2008 et non compris les communes et EPCI pour lesquels un taux et/ou une base sont non renseignés sur une des deux années – s.o. : sans objet

Remarque : L'évolution est calculée entre les produits prévisionnels de 2007 et 2008, sans y ajouter la participation des collectivités au FDPTP et sans y soustraire leur participation au coût du dégrèvement lié au plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée

5-5 Taxe et redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères

DÉFINITIONS

► **Effet base** : Part de l'évolution du produit imputable à l'évolution des bases. (voir définition détaillée en 5.4).

► **Effet taux** : Part de l'évolution du produit imputable à l'évolution des taux. (voir définition détaillée en 5.4).

► **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou redevance générale (REOM)** : redevance facultative. Les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance. Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères et le redevable est l'usager du service. Son instauration entraîne la suppression de la TEOM. et de la redevance sur les campings. Ce mode de paiement a le mérite d'être proportionnel au service rendu et d'inciter les habitants à diminuer la quantité de déchets qu'ils produisent. Comme cette redevance ne représente aucun caractère fiscal, son recouvrement est assuré par la collectivité, qui devra éventuellement faire face à des impayés.

► **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : impôt direct facultatif, additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une zone où les déchets sont collectés. La TEOM est établie au nom des propriétaires ou usufruitiers. Elle est dépourvue de tout lien avec la qualité d'occupant du local mais peut être répercutée par les propriétaires sur leurs locataires. Adossée à l'impôt sur le foncier bâti, la TEOM n'a pas de lien direct avec le coût réel du service ou le service rendu à l'usager.

► **Taux moyen de la TEOM** : rapport de la somme des produits de la TEOM votés sur la somme des bases prévisionnelles de la TEOM. Il est donné à titre indicatif pour permettre aux collectivités concernées par cette taxe de se situer par rapport à la moyenne nationale.

PRÉSENTATION

La législation offre aux communes et à leurs groupements le choix entre trois modes de financement du service d'élimination des déchets ménagers : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ou le budget général.

En 2007, plus de 96 % des communes françaises ont prélevé directement ou par l'intermédiaire d'un groupement une taxe ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant total de 5,31 Md€. Le produit de la TEOM s'est élevé à 4,81 Md€ (en augmentation d'environ 4,5 % par rapport à 2006), celui de la REOM à 0,50 Md€ (5,2 % de hausse).

Toutes strates de population confondues, 95 % de la population était assujettie à la taxe ou à la redevance, et pour chaque strate la part des habitants concernée par la TEOM ou la REOM a toujours été supérieure à 92 %. La REOM concerne un peu plus d'un habitant sur dix.

L'évolution du produit par habitant est plus importante pour la TEOM que pour la REOM : + 4,6 % en 2007 pour la TEOM contre une évolution de + 4,1 % pour la REOM.

En 2008, 53,8 millions d'habitants sont assujettis à la TEOM et le produit de cette taxe atteint 5,03 milliards d'euros en augmentation de 4,7% par rapport à 2007. A champ constant cette évolution provient pour l'essentiel de celle des bases : 3,4 % et dans une proportion moindre de celle des taux : 1,2 %.

Les groupements se sont progressivement substitués aux communes pour le traitement des ordures ménagères. La part de la TEOM perçue par les groupements à fiscalité propre est en effet passée de 30,4 % du produit total en 2001 à 72,9 % en 2008.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Sur l'effet base et l'effet taux voir la note méthodologique de l'annexe 2 du guide de la fiscalité locale 2007 en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)
« Le guide statistique de la fiscalité locale 2007 » - chapitre 2.3, juillet 2008, en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)*

Evolution du produit de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de 2004 à 2008

en millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008
TEOM	4 006	4 329	4 601	4 807	5 034
REOM	430	450	483	505	n.d.
TEOM + REOM	4 436	4 779	5 084	5 312	n.d.

Sources : DGCL, DGFIP

n.d.: non disponible

La TEOM en 2008 montants des bases, taux, produits

France entière	2008
Base (M€)	57 553
Taux moyen (%)	8,75
Produit (M€)	5 034

Sources : DGCL, DGFIP

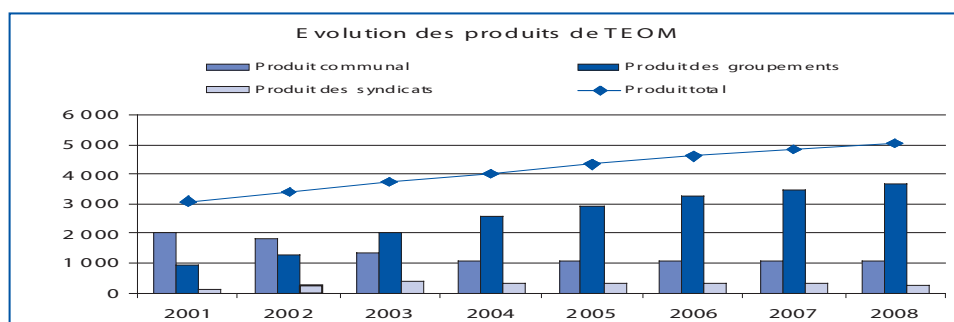
Evolution* de la TEOM de 2007 à 2008

en pourcentage

Evolution du produit	effet base	effet taux
4,69	3,42	1,23

Sources : DGCL, DGFIP

(*) à champ constant.



Sources : DGCL, DGFIP

Les communes qui prélèvent la TEOM ou la REOM en 2007 (directement ou via un groupement)

Population des communes (France entière)	TEOM			REOM		
	Proportion de communes de la strate (en %)	Part dans la population de la strate (en %)	Produit par habitant (en euros)	Proportion de communes de la strate (en %)	Part dans la population de la strate (en %)	Produit par habitant (en euros)
moins de 500 hab.	61	64	68	35	32	78
de 500 à 2 000 hab.	70	71	74	26	25	73
de 2 000 à 3 500 hab.	76	77	83	18	18	77
de 3 500 à 5 000 hab.	82	82	85	13	12	77
de 5 000 à 10 000 hab.	86	86	87	7	6	81
de 10 000 à 20 000 hab.	88	89	87	4	4	100
de 20 000 à 50 000 hab.	92	92	90	2	2	92
de 50 000 à 100 000 hab.	96	96	96	-	-	-
de 100 000 à 300 000 hab.	94	94	98	3	2	84
plus de 300 000 hab.	100	100	146	-	-	-
Ensemble	67	85	91	29	10	77

Sources : DGCL, DGFIP

L'ensemble des données ci-dessus a été ramené au niveau communal, que la taxe ou la redevance soit perçue au niveau communal ou au niveau intercommunal

5-6 Les contributions de l'Etat à la fiscalité directe locale

DÉFINITIONS

- **Compensations** : allocations annuelles versées par l'Etat aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.
- **Contributions brutes de l'État** : somme des compensations et des dégrèvements législatifs.
- **Dégrèvements législatifs** : prises en charge par l'État de tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales. L'État prend intégralement à sa charge le coût des dégrèvements et verse le produit correspondant aux collectivités locales. Les dégrèvements sont inclus dans les produits des quatre taxes votés par les collectivités locales.
- **Participation au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (PVA)** : c'est une atténuation de la prise en charge du dégrèvement par l'État. En effet, à partir de 2007, les collectivités locales doivent assurer une partie du coût du dégrèvement causée par l'augmentation des taux votés. Ce dégrèvement concerne les redevables de la taxe professionnelle, ils peuvent en effet bénéficier d'un plafonnement de leur cotisation à 3,5% de la valeur ajoutée.
- **Part des recettes fiscales prises en charge par l'État** : pour une taxe donnée c'est le rapport de la somme des compensations et dégrèvements accordés au titre de cette taxe sur la somme des recettes fiscales des collectivités locales perçues au titre de cette taxe c'est-à-dire la somme des produits votés et des compensations à laquelle est retranchée la participation au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle lié à son plafonnement en fonction de la valeur ajoutée s'il s'agit de la taxe professionnelle.
- **Quatre taxes** : cette expression désigne couramment la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et enfin la taxe professionnelle définies au 5.1.

PRÉSENTATION

Les contributions de l'Etat peuvent prendre deux formes : les dégrèvements et les allocations compensatrices. Ces contributions s'élèvent à 16,5 Md€ en 2007, soit un quart des recettes perçues par les collectivités au titre des « quatre taxes ». Sur ce montant, plus de 10,8 Md€ sont versés au seul titre de la taxe professionnelle. Une partie du dégrèvement estimée pour 2007 à environ 650 millions d'euros, ne sera cependant plus prise en charge par l'État mais in fine par les collectivités elles mêmes. En effet, depuis 2007, les collectivités locales sont mises à contribution au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée pour la fraction des bases exonérées correspondant à l'augmentation des taux décidés par les collectivités.

Les lois de finances 1999, 2000 et 2001, ont apporté des allègements fiscaux notamment la suppression sur 5 ans de la part salaires de la taxe professionnelle et la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. Les compensations correspondantes ont été intégrées dans la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2004, ce qui explique la chute de presque des 3/4 des compensations et de 12 % des recettes fiscales perçues au titre des quatre taxes entre 2003 et 2004.

Depuis 2004, la part des contributions de l'État représente environ un quart des recettes fiscales perçues par les collectivités locales au titre des « quatre taxes ».

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Sur la mise en place de la contribution des collectivités locales au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle lié à son plafonnement en fonction de la valeur ajoutée voir « Bulletin d'informations statistiques de la DGCL », Bis n° 57, Novembre 2007, page 5, en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)
« Le guide statistique de la fiscalité locale 2007 » - chapitre 5, juillet 2008, en ligne sur le site de la DGCL (www.dgcl.interieur.gouv.fr)

Compensations et dégrèvements législatifs

en millions d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007
Compensations					
Taxe d'habitation	2 111	1 141	1 164	1 189	1 207
Taxe sur le foncier bâti	339	357	371	377	388
Taxe sur le foncier non bâti	332	330	332	492	491
Taxe professionnelle	10 732	1 806	1 894	1 804	1 698
Total	13 513	3 634	3 761	3 862	3 783
Dégrèvements législatifs					
Taxe d'habitation	2 356	2 728	2 774	2 918	3 013
Taxes foncières	337	561	503	563	574
Taxe professionnelle	6 238	6 659	7 257	8 877	9 159
Total	8 932	9 948	10 534	12 358	12 746
Contributions brutes de l'État					
Taxe d'habitation	4 467	3 869	3 938	4 107	4 220
Taxes foncières	1 008	1 247	1 206	1 432	1 453
Taxe professionnelle	16 970	8 465	9 151	10 681	10 857
Total	22 445	13 582	14 295	16 220	16 530

Sources : DGFIP, DGCL

Recettes hors PVA* au titre des 4 taxes

en millions d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe d'habitation	14 053	13 650	14 391	15 164	15 849
Taxes foncières	17 328	18 073	19 276	20 411	21 327
Taxe professionnelle	33 450	25 435	26 962	28 538	28 851
Total	64 830	57 158	60 628	64 113	66 027

Sources : DGFIP, DGCL

* hors PVA : après soustraction de la participation des collectivités locales au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle lié au plafonnement de celle-ci en fonction de la valeur ajoutée. Cette donnée est pour 2007 une estimation d'une part parce que cette participation a été mise en place en 2007 et d'autre part parce que la demande de dégrèvement des entreprises peut s'étaler sur 3 ans

Part des recettes hors PVA* prises en charge par l'État au titre des 4 taxes

en pourcentage

	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe d'habitation	31,8	28,3	27,4	27,1	26,6
Taxes foncières	5,8	6,9	6,3	7,0	6,8
Taxe professionnelle	50,7	33,3	33,9	37,4	37,6
Total	34,6	23,8	23,6	25,3	25,0

Sources : DGFIP, DGCL

* hors PVA : après soustraction de la participation des collectivités locales au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle lié au plafonnement de celle-ci en fonction de la valeur ajoutée. Cette donnée est pour 2007 une estimation d'une part parce que cette participation a été mise en place en 2007 et d'autre part parce que la demande de dégrèvement des entreprises peut s'étaler sur 3 ans

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2009

6

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT



6-1	Vue d'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales	88
6-2	Les dotations et subventions de fonctionnement : montants et évolutions	90
6-3	Les autres concours financiers de l'État	92

6-1 Vue d'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales

DÉFINITIONS

► **Les prélèvements sur recettes** correspondent à la rétrocession d'un montant déterminé des recettes de l'État au profit des collectivités territoriales afin de couvrir les charges qui leur incombent ou de compenser des exonérations, des réductions ou des plafonnements d'impôts. Ces crédits ne transitent pas en tant que tels par le budget de l'État. D'un montant supérieur à 40 Md€ en 2009, la DGF est, en masse, le principal PSR bénéficiant aux collectivités locales.

► **Les crédits budgétaires**, relèvent principalement de la mission Relations avec les collectivités territoriales (DGE, DDR – cf.6.3 –, subventions spécifiques...). Ils constituent soit des aides automatiques (par exemple la DGE des départements, qui correspond à un taux de concours sur les dépenses d'investissements réalisées par ces derniers) soit des aides décidées par les autorités de l'État.

► **Compensations** : allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidés par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.

► **Dégrèvements législatifs** : prises en charge par l'État de tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales. L'État prend intégralement à sa charge le coût des dégrèvements et verse le produit correspondant aux collectivités locales. Les dégrèvements sont inclus dans les produits des quatre taxes votées par les collectivités locales.

Les transferts de compétences opérés depuis 1984 ont donné lieu à un transfert concomitant de ressources équivalentes au profit des collectivités territoriales concernées.

Ces ressources prennent soit la forme de **fiscalité transférée** comme c'est le cas avec les fractions de taxe intérieure sur les produits pétroliers ou de taxe spéciale sur les contrats d'assurance transférés aux départements et aux régions en compensation des transferts de compétences depuis 2005, soit la forme de dotations spécifiques, la **dotation générale de décentralisation**, la **DGD formation professionnelle** destinée à l'origine au financement des fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Le périmètre de ces dotations peut évoluer avec le temps, ainsi 95 % de la DGD a été incluse dans la DGF en 2004.

PRÉSENTATION

L'effort financier total de l'État en faveur des collectivités locales représente près de 97 Md€ en 2009. Ce périmètre recouvre à la fois les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pris en compte dans le périmètre de la loi de programmation des finances publiques (56,3 Md€), les dégrèvements d'impôts locaux et les autres subventions budgétaires (19 Md€) et la fiscalité transférée (21,7 Md€).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter l'espace dédié aux dotations sur le site de la DGCL :

www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/les_collectivites_te/finances_locales/recettes_des_collect/dotations

Les chapitres 6.2 et 6.3 présentent de manière détaillée les dotations et subventions de fonctionnement et les autres concours financiers de l'État : dotations et subventions d'équipement, financement des transferts de compétence et compensations d'exonérations et dégrèvements législatifs.

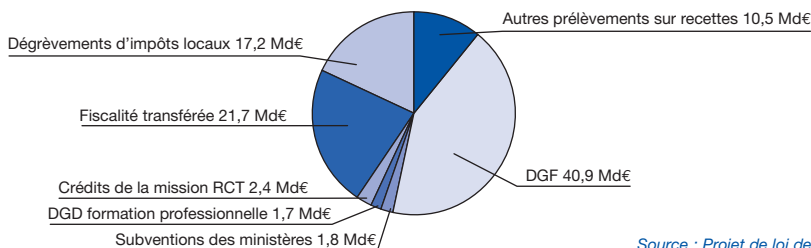
Les concours financiers de l'État aux collectivités locales

en millions d'euros (autorisations d'engagement)

	2005	2006	2007	2008	2009
Prélèvements sur recettes					
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	37 095	38 252	39 239	40 056	40 855
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	165	136	88	53	37
Dotation élu local	49	61	62	63	65
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)					
et départementale d'équipement des collèges (DDEC)	921	958	986	991	991
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	3 791	4 030	4 711	5 192	5 855
Prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques	560	620	680	650	600
Reversement de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à la Corse				43	44
Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales victimes de catastrophes naturelles				20	10
Fonds de compensation des baisses communales de DCTP				60	0
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)		100	500	500	500
Compensations d'exonération					
Fonds de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle	113	116	119	100	75
Compensation des pertes de bases et redevances des mines	138	164	164	164	164
Compensation d'exonérations au titre de la TP des titulaires de bénéfices non commerciaux				362	308
Compensation d'exonérations départementales et régionales de la taxe foncière relative au non bâti agricole (hors Corse)				261	222
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP hors RCE)	1 224	1 108	986	730	622
Réduction pour création d'établissement (RCE)	78	78	78	52	44
Autres compensations d'exonérations ajustées					418
Autres compensations d'exonérations ajustées				1 404	1 434
	44 134	45 623	47 613	50 701	52 244
Mission Relations avec les collectivités territoriales					
Dotation globale d'équipement des communes et des départements	932	770	691	709	709
Dotation de développement rural	120	124	128	131	131
Dotation générale de décentralisation	858	1 032	1 093	1 433	1 433
Dotation de développement urbain					50
Dotation pour les titres sécurisés					9
Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées					5
Dotation régisseur de police municipale				0,5	0,5
Subventions diverses				2	2
	1 910	1 926	1 912	2 276	2 339
DGD formation professionnelle (mission travail et emploi)	2 053	1 611	1 651	1 686	1 686
Total des concours de l'État aux collectivités (périmètre pris en compte dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques)	48 097	49 160	51 176	54 662	56 269
Autres crédits					
Subventions diverses des autres ministères	1 006	1 767	1 667	1 575	1 771
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	8 721	10 897	10 801	16 030	17 191
Total des concours financiers de l'État hors fiscalité transférée	57 824	61 824	63 644	72 267	75 231

Source : Projets de loi de finances

Les transferts de l'État aux collectivités locales en 2009



Source : Projet de loi de finances 2009

6-2 Les dotations et subventions de fonctionnement

DÉFINITIONS

► Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement sur recettes, distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Elle a succédé au versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) versé par l'État aux collectivités locales jusqu'en 1977, en remplacement de la taxe locale supprimée en 1968.

► La DGF des communes est composée d'une dotation forfaitaire et des composantes liées à la péréquation ; La dotation forfaitaire comprend la dotation de base liée au nombre d'habitants, la dotation proportionnelle à la superficie, le complément de garantie mis en place en 2005 à l'occasion de la réforme de la dotation forfaitaire, la dotation pour les communes situées au cœur d'un parc national et enfin les montants correspondant à la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle et à la compensation des baisses de DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle).

Les dotations de péréquation sont au nombre de trois :

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale destinée aux communes urbaines défavorisées.
- La dotation de solidarité rurale destinée aux communes rurales défavorisées ou confrontées à des charges de centralité.
- La dotation nationale de péréquation destinée à réduire les inégalités de ressources fiscales.

► La DGF des EPCI est composée d'une dotation d'intercommunalité et d'une dotation de compensation. La dotation d'intercommunalité est attribuée en fonction du nombre d'habitants, de la nature juridique du groupement, de son potentiel fiscal et de son intégration fiscale.

La dotation de compensation correspond à la compensation de la suppression de la part salaires de la TP et à la compensation des baisses de DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle).

► La DGF des départements est composée d'une dotation forfaitaire, d'une dotation de compensation, et de deux dotations de péréquation.

La dotation forfaitaire comprend une dotation de base proportionnelle à la population, et un complément de garantie mis en place en 2005 à l'occasion de la réforme de la dotation forfaitaire.

La dotation de compensation retrace les ajustements financiers intervenus ces dernières années dans la relation État-départements (compensation de la suppression de la 1^{re} part de la DGE des départements, ...). Les dotations de péréquations sont la dotation de péréquation urbaine destinée aux départements urbains, et la dotation de fonctionnement minimale destinée aux départements ruraux.

► La DGF des régions a été créée en 2004 en regroupant certaines compensations fiscales (suppression de la compensation « part salaires » des bases de taxe professionnelle, ainsi que des parts régionales de droits de mutation à titre onéreux et de taxe d'habitation), 95 % de la dotation générale de décentralisation et l'ancien fonds de correction des déséquilibres régionaux.

La DGF des régions est composée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation attribuée notamment en fonction du potentiel fiscal.

PRÉSENTATION

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue presque la totalité des subventions et dotations de fonctionnement. Celle-ci s'élève à 40,855 Md€ en 2009, en hausse de 2 % sur un an. La DGF est répartie entre communes, groupements à fiscalité propre, départements et régions. Les communes et groupements de communes perçoivent 57,1 % du total, soit près de 23,4 Md€. Les départements reçoivent 29,6 % du total, soit plus de 12,1 Md€ et les régions 13,2 % du total, soit 5,4 Md€.

En 2009, comme les années précédentes, les dotations de péréquation ainsi que la dotation d'intercommunalité, qui a également un fort rôle péréquateur, ont été votées en hausse sensible.

● ● ● POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter l'espace dédié aux dotations sur le site de la DGCL :

www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/les_collectivites_te/finances_locales/recettes_des_collect/dotations

Dotations et subventions de fonctionnement

en millions d'euros (montants votés en loi de finances initiale -LFI-)

	2005	2006	2007	2008	2009
• Dotation globale de fonctionnement totale (hors abondements ponctuels)	37 095	38 252	39 239	40 056	40 855
• Dotation spéciale instituteurs	165	136	88	52,5	38
• Dotation élu local	49	61	62	63	65
• Subventions de divers ministères**	902				
Fonds d'aide pour le relèvement d'urgence (FARU)		20			
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion		100	500	500	500
Total (y compris abondements ponctuels de la DGF)	38 210	38 568	39 889	40 672	41 458

Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État

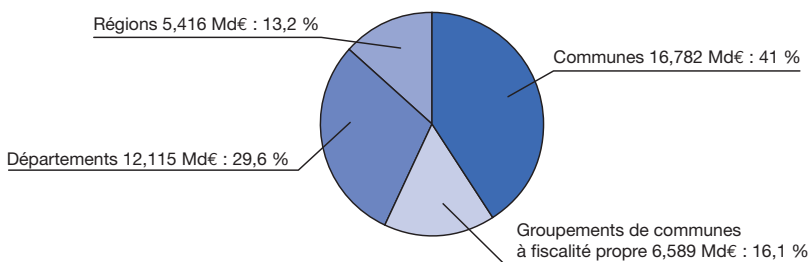
** à partir de 2006, la ventilation entre subventions de fonctionnement et subventions d'investissement n'est plus disponible.

Répartition de la DGF 2009

	DGF 2009 masse à répartir (en millions d'euros)	Évolution 2009/2008 (en %)
Communes et groupements de communes à fiscalité propre	23 352	1,98
Dont dotation forfaitaire des communes	14 141	0,64
Dotation de base	6 603	3,97
Dotation superficie	222	1,98
Dotation parc naturel	3	1,30
Complément de garantie	5 227	-2,00
Dotation de compensations des communes	2 086	-2,94
Dotation forfaitaire groupements touristiques	21	0,29
Dont dotation d'aménagement	9 189	3,78
Dotation d'intercommunalité	2 428	4,26
Dotation de compensation des EPCI	4 141	2,68
Dotation de solidarité urbaine	1 164	6,40
Dotation de solidarité rurale	757	6,40
Dotation nationale de péréquation	699	1,84
Départements	12 115	1,98
Dotation forfaitaire	7 947	2,16
Dotation de compensation	2 829	0,77
Dotation de péréquation urbaine	569	2,51
Dotation de fonctionnement minimale	770	3,48
Régions	5 416	1,98
Dotation forfaitaire	5 245	1,68
Dotation de péréquation	171	12,21

Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État

Répartition de la DGF en 2009 entre collectivités



Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État

6-3 Les autres concours financiers de l'État

DÉFINITIONS

► La dotation globale d'équipement a été créée par l'article 103 de la loi du 2 mars 1982. Ce versement est effectué chaque année par l'État aux communes, départements, et à leurs regroupements, ainsi qu'à la région Île-de-France qui bénéficie d'une dotation pour les lycées en agglomérations nouvelles.

► La dotation de développement rural (DDR) est attribuée sous la forme de subventions sur projets. La DDR comprend deux parts :

- la première part permet de financer des projets de développement économique et social ou des actions en faveur des espaces naturels. Elle bénéficie aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, exerçant une compétence économique et répondant à certaines conditions démographiques ;

- la seconde part permet de financer des projets destinés à maintenir et développer les services publics en milieu rural. Elle bénéficie aux EPCI éligibles à la 1^{re} part, aux syndicats mixtes composés uniquement d'EPCI éligibles à la 1^{re} part et aux communes éligibles à la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale.

► Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.

► Compensations :

Allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.

► Dégrèvements législatifs :

Prises en charge par l'État de tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales. L'État prend intégralement à sa charge le coût des dégrèvements et verse le produit correspondant aux collectivités locales. Les dégrèvements sont inclus dans les produits des quatre taxes votées par les collectivités locales.

PRÉSENTATION

En 2009 les dotations et subventions d'équipement votées en loi de finance initiale s'élèvent à 8,842 Md€, dont 5,855 Md€ pour le fonds de compensation de la TVA. Les dotations finançant les transferts de compétences s'élèvent à 4 387 Md€. La réforme de l'architecture des concours financiers de l'État en 2004 a permis d'intégrer 95 % des montants de la dotation générale de décentralisation, attribuée en compensation des charges transférées lors de la première vague de décentralisation, dans la dotation globale de fonctionnement.

Les transferts de compétences relatifs à l'acte II de la décentralisation ont eux été principalement compensés à l'aide d'un transfert de fiscalité aux collectivités locales.

Enfin, le coût des divers dégrèvements législatifs s'élève à plus de 17 Md€ en 2009. Une part importante de ce montant est liée aux dégrèvements accordés sur la taxe professionnelle.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter l'espace dédié aux dotations

sur le site de la DGCL :

www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/les_collectivites_te/finances_locales/recettes_des_collect/dotations

Chapitre 5.6 relatif aux contributions de l'État à la fiscalité directe locale

Dotations et subventions d'équipement

en millions d'euros (montants votés en loi de finances initiale)

	2005	2006	2007	2008	2009
· Dotation globale d'équipement	932	770	691	709	485
· Dotation de développement rural	120	124	128	131	131
· Fonds de compensation de la TVA	3 791	4 030	4 711	5 192	5 855*
· Prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la circulation	560	620	680	650	600
· Subventions de divers ministères** (investissement + fonctionnement)	1 006	1 767	1 767	1 587	1 771
· Comptes spéciaux du Trésor	37	0	0	0	0
· Dotation de développement urbain					50
· Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales victimes de catastrophes naturelles				20	10
Total	6 445	7 311	7 977	8 289	8 902

Source : Projets de loi de finances

* Hors plan de relance

** à partir de 2006, la ventilation entre subventions de fonctionnement et subventions d'investissement n'est plus disponible.

Financement des transferts de compétences

en millions d'euros (montants votés en loi de finances initiale)

	2005	2006	2007	2008	2009
· Dotation générale de décentralisation	858	1 032	1 093	1 433	1 433
· Dotation relative à la formation professionnelle	2 053	1 611	1 651	1 686	1 686
· Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et départementale d'équipement des collèges (DDEC)	921	958	986	991	991
· Dotation générale de décentralisation Corse	257	265	271	277	277
Total	4 089	3 867	4 002	4 387	4 387
(pour mémoire : fiscalité transférée)	13 124	14 914	17 252	21 045	20 359

Source : Projets de loi de finances

Compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs

en millions d'euros (montants votés en loi de finances initiale)

	2005	2006	2007	2008	2009
Fonds de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle	113	116	119	100	75
Compensation des pertes de bases et redevances des mines	138	164	164	164	164
Compensation d'exonérations au titre de la TP des titulaires de bénéfices non commerciaux				362	308
Compensation d'exonérations départementales et régionale de la taxe foncière relative au non bâti agricole (hors Corse)				261	222
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP hors RCE)	1 224	1 108	986	730	622
Réduction pour création d'établissement (RCE)	78	78	78	52	44
Autres compensations d'exonérations ajustées					418
Autres compensations d'exonérations ajustées				1 404	1 434
Compensations d'exonération	1 553	1 466	1 347	3 073	3 287
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	8 721	10 897	10 801	16 030	17 191
Total	10 274	12 363	12 148	19 103	20 478

Source : Projets de loi de finances

LES COLLECTIVITÉS **LOCALES**
EN CHIFFRES 2009

7

LES ÉLUS LOCAUX



7-1 Les élus locaux

DÉFINITIONS

Les données sont recueillies et traitées au ministère de l'Intérieur par le bureau des élections et des études politiques (Direction de la modernisation et de l'action territoriale).

Mandats :

Il s'agit des mandats électifs détenus fin janvier 2009. Ces mandats résultent des élections régionales de 2004, des élections des conseils généraux partiellement renouvelés en 2008 et des élections municipales de la même année, en tenant compte des élections partielles qui ont pu intervenir depuis.

Catégories socioprofessionnelles :

Elles sont connues selon 65 postes pour la quasi-totalité des élus. Ces professions ont été reclassées selon la nomenclature des PCS de l'Insee, agrégée en 8 postes. Il subsiste un nombre important de déclarations « autres professions » qui ne peuvent être reclassées. Par ailleurs, la ventilation de la population est disponible pour les plus de 15 ans, donc au-delà de la population éligible, et comprend de plus un grand nombre de personnes en formation (« autres sans activité professionnelle »).

PRÉSENTATION

Les élections municipales de mars 2008 ont conduit au renouvellement de 40,3 % des maires. Ce taux était un peu plus important en 2001 : 43,3 %.

Les femmes représentent 181 608 conseillères municipales, soit 35 % des 519 417 conseillers municipaux élus au scrutin des 9 et 16 mars 2008.

Le taux de féminisation progresse nettement parmi les maires élus à la suite des dernières élections municipales. Ce taux est maintenant de 13,9 %, ce qui représente 5 104 élues maires. Il n'était que de 10,9 % à la suite des élections de 2001, mais avait cependant commencé à augmenter à 11,9 % à la suite des élections partielles tenues de 2001 jusqu'à 2008. Le taux de féminisation est le plus important dans les communes de moins de 3 500 habitants, il baisse ensuite pour les communes de moins de 30 000 habitants, mais il tend à augmenter au-delà avec la taille de la commune.

Au lendemain de leur élection, l'âge moyen des maires est de 56 ans et 10 mois. Les maires de plus de 60 ans sont maintenant plus de 42 % alors qu'ils n'étaient que 28,5 %.

Aussi la catégorie la plus importante chez les maires est-elle celle des retraités (32,4 %) ; les agriculteurs restent fortement représentés du fait du nombre des petites communes rurales. Les conseillers généraux et les conseillers régionaux font une large place aux cadres et professions intellectuelles supérieures, tandis qu'ouvriers et employés ne retrouvent pas le poids qu'ils ont dans la population.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Ministère de l'Intérieur :

www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/view

Observatoire de la parité :

www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/publications.htm

Nombre d'élus locaux (Métropole et DOM)

mandats au 31/01/2009

Mandats	Effectifs	taux de féminisation	Répartition par classe d'âge (en %)		
			moins de 40 ans	40 ans à 59 ans	60 ans et plus
Conseillers régionaux	1 880	48,6 %	7,9 %	58,2 %	33,9 %
Conseillers généraux	4 037	12,4 %	4,2 %	50,8 %	45,0 %
Maires	36 721	13,9 %	3,8 %	54,0 %	42,2 %

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques

Répartition des mandats de maire selon le sexe

élections de 2008

Taille de la commune	Hommes	Femmes	Total	% femmes
moins de 3 500 habitants	29 058	4 829	33 887	14,3 %
de 3 500 à moins de 9 000 habitants	1 610	182	1 792	10,2 %
de 9 000 à moins de 30 000 habitants	725	64	789	8,1 %
de 30 000 à moins de 100 000 habitants	189	24	213	11,3 %
100 000 habitants et plus	32	5	37	13,5 %
Total	31 614	5 104	36 718	13,9 %

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques

La catégorie socioprofessionnelle des élus locaux

Catégorie socioprofessionnelle	Conseillers municipaux	Maires	Conseillers généraux	Conseillers régionaux	Population de 15 ans et plus*
Agriculteurs exploitants	11,1 %	15,6 %	5,3 %	2,6 %	1,1%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	8,8 %	8,0 %	8,3 %	6,1 %	3,3%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,9 %	15,0 %	31,4 %	35,6 %	8,4%
Professions intermédiaires	11,5 %	11,0 %	14,8 %	17,5 %	12,8%
Employés	20,6 %	9,2 %	5,4 %	10,1 %	16,8%
Ouvriers	4,8 %	2,0 %	0,7 %	0,8 %	13,2%
Autres professions	7,7 %	4,7 %	4,7 %	9,8 %	
Retraités	19,6 %	32,4 %	26,5 %	10,8 %	30,4%
Autres sans activité professionnelle	4,0 %	2,0 %	2,8 %	6,5 %	14,0%
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

* en 2007. Source Insee, « Tableaux de l'économie française », enquête emploi moyenne annuelle, France métropolitaine

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques

8

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



8-1	La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	100
8-2	Les effectifs des collectivités locales par type de collectivité	102
8-3	Les effectifs des collectivités locales par catégorie, statut, sexe	104
8-4	Les effectifs des collectivités locales par filière	106
8-5	La dispersion géographique des effectifs de la fonction publique territoriale	108
8-6	Le nombre d'agents selon la taille de la collectivité	110
8-7	Les dépenses de personnel des collectivités locales	112
8-8	Les représentants du personnel	114

8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique

DÉFINITIONS

► Les 3 fonctions publiques :

La fonction publique en France comprend trois composantes (État, territoriale et hospitalière). Dans le cadre d'un même statut général des fonctionnaires, chacune est régie par des dispositions particulières à caractère national.

Les emplois de la fonction publique d'État (FPE) se répartissent entre les administrations centrales de l'État et ses services déconcentrés.

La création de la fonction publique territoriale (FPT) (1984) a suivi les lois de décentralisation (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

La fonction publique hospitalière (FPH), telle que la définit la loi du 9 janvier 1986 regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.

► Emploi principal et secondaire :

Certaines personnes exercent deux (voire plusieurs) emplois dans la fonction publique. Il est fréquent qu'un agent d'une collectivité territoriale, en particulier, exerce une seconde activité dans une autre collectivité ou dans une autre fonction publique ou dans le secteur privé. L'un est l'emploi principal (en principe celui qui occupe l'essentiel du temps de la personne), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Il s'agit le plus souvent de non-titulaires.

L'intitulé « **Ministères et collectivités territoriales** » dans le tableau des effectifs correspond à l'Administration de l'État (y compris la Défense) d'une part ; et aux collectivités territoriales au sens strict : région, départements (y compris préfecture de police de Paris) et communes d'autre part.

Epa : établissements publics administratifs.

PRÉSENTATION

Fin 2006, la fonction publique territoriale (FPT) regroupe environ 32 % des emplois de la fonction publique. Celle-ci comprend la fonction publique d'État (FPE), territoriale (FPT) et hospitalière (FPH). Entre 1996 et 2006, la FPT connaît un taux d'accroissement annuel de ses effectifs sensiblement plus soutenu que les deux autres fonctions publiques (2,8 % contre 0,5 % pour la FPE et 1,7 % pour la FPH).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique pour l'année 2007 : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>

Effectifs des emplois principaux des trois fonctions publiques par statut au 31 décembre 2006

	Ministères et collectivités territoriales	Épa à recrutement de droit public	Total
Titulaires	1 732 006	92 031	1 824 037
Non-titulaires	139 244	157 334	296 578
Ouvriers d'État	49 120	999	50 119
Militaires et volontaires militaires	351 800	1 906	353 706
Total FPE	2 272 170	252 270	2 524 440
Titulaires	947 879	311 927	1 259 806
Non-titulaires	242 510	103 618	346 128
Assistant(e)s maternel(le)s	51 244	5 323	56 567
Total FPT	1 241 633	420 868	1 662 501
Titulaires		785 238	785 238
Non-titulaires		134 897	134 897
Médecins		94 007	94 007
Total FPH		1 014 142	1 014 142
Titulaires et militaires	3 031 685	1 191 102	4 222 787
Non-titulaires	381 754	395 849	777 603
Ouvriers d'État	49 120	999	50 119
Assistances maternelles	51 244	5 323	56 567
Médecins	0	94 007	94 007
Total	3 513 803	1 687 280	5 201 083

Évolution des effectifs des trois fonctions publiques entre 1996 et 2006

en %

	Évolution en moyenne annuelle entre 1996 et 2006	Évolution 2005-2006
Fonction publique de l'État	0,5	- 1,2
Fonction publique territoriale	2,8	3,1
Fonction publique hospitalière	1,7	- 0,1
Trois fonctions publiques	1,4	0,3

Sources : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee ; enquête sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter), Insee ; statistique annuelle des établissements de santé (SAE), Drees ; enquête SPE, DHOS. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : **emplois principaux**, tous statuts (y compris les volontaires militaires et apprentis), hors emplois aidés.

FPE : métropole, DOM, COM et étranger.

FPT : métropole, DOM et St-Pierre-et-Miquelon.

FPH : métropole et DOM ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

Note : les adjoints de sécurité (Police nationale) sont intégrés à partir de 2002.

8-2 Les effectifs des collectivités locales par type de collectivités

DÉFINITION

► Personnels TOS :

Ce sont les personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) relevant des compétences transférées par la loi du 13 août 2004 dans le cadre de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien général des collèges et des lycées.

PRÉSENTATION

Au 31 décembre 2006, 1 865 000 personnes sont employées par les collectivités territoriales. Cet effectif est en hausse de 3,3 % sur un an. Les organismes intercommunaux (+ 8%), ainsi que les conseils régionaux (+ 49 %) et conseils généraux (+ 7,5 %) ont sensiblement contribué à cette hausse. La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a favorisé l'essor de structures intercommunales. La loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 (acte II de la décentralisation) transfère progressivement un certain nombre de personnel de l'État aux régions et aux départements. Il s'agit en particulier des personnels techniciens ouvriers et de services (TOS) de l'Éducation nationale ainsi que les personnels des directions départementales de l'équipement en charge du réseau routier transféré aux départements. En 2006, en attendant les agents titulaires les années suivantes, les agents non titulaires ont été transférés aux collectivités locales.

Les communes emploient plus de 1,1 million de personnes et restent le premier employeur. Il convient également de tenir compte dans la sphère communale des employés des intercommunalités (215 000 personnes) et des autres établissements publics (un peu plus de 130 000 emplois) en sommant les établissements communaux et les établissements intercommunaux.

Les effectifs des organismes départementaux (312 000 personnes) et surtout des conseils régionaux (23 000) bien qu'en augmentation sensible restent nettement inférieurs.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2006 » Insee Première, disponible sur le site de L'INSEE : www.insee.fr.

Bis n° 63 « La Fonction Publique Territoriale » - Octobre 2008 - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales – Direction générale des collectivités locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

Les effectifs des collectivités locales

	2005	2006	2006/2005
1 - Organismes communaux	1 214 918	1 233 543	+ 1,5 %
Communes <2 000 habitants	178 993	181 288	
Communes 2 000-3 500 habitants	66 168	67 590	
Communes 3 500 - 5 000 habitants	50 455	51 588	
Communes 5 000 - 10 000 habitants	125 037	127 254	
Communes 10 000 - 20 000 habitants	140 457	141 897	
Communes 20 000 - 50 000 habitants	224 587	225 426	
Communes 50 000 - 80 000 habitants	91 627	92 592	
Communes 80 000 -100 000 habitants	30 141	31 175	
Communes >100 000 habitants	186 549	188 041	
Total des communes	1 094 014	1 106 851	+ 1,2 %
Établissements publics communaux hors EPCI	120 904	126 692	+ 4,8 %
2 - Organismes intercommunaux	207 291	223 939	+ 8,0 %
Communautés urbaines	31 697	31 949	
Communautés d'agglomération	44 206	48 688	
Communautés de communes	53 038	59 407	
SAN	2 543	2 499	
SIVOM	1 618	11 549	
SIVU	58 597	61 451	
Total des EPCI	201 699	215 543	+ 6,9 %
Établissements publics intercommunaux hors EPCI	5 592	8 396	+ 50,1 %
3 - Organismes départementaux	295 282	312 487	+ 5,8 %
Départements	198 190	213 053	+ 7,5 %
Établissements publics départementaux	97 092	99 434	+ 2,4 %
Régions	15 169	22 599	+ 49,0 %
4 - Autres (*)	71 638	72 108	+ 0,7 %
Total	1 804 298	1 864 676	+ 3,3 %

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee.

Champ : **emplois principaux et secondaires**, tous statuts y compris les emplois aidés, assistants maternels et apprentis.

(*) OPHLM, OPAC, associations syndicales autorisées, caisses de crédit municipal, EPIC.

Répartition des collectivités locales selon effectifs

	Nombre de collectivités	Effectifs concernés
moins de 5 agents	30 432	67 542
de 5 à 9 agents	11 338	74 108
de 10 à 19 agents	6 461	86 538
de 20 à 49 agents	4 694	46 077
de 50 à 99 agents	2 048	142 008
de 100 à 349 agents	1 839	329 772
de 350 à 999 agents	605	342 834
1 000 agents et plus	286	675 797
Total	57 703	1 864 676

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee

8-3 Les effectifs des collectivités locales par catégorie, statut, sexe

DÉFINITIONS

► Catégorie :

Les fonctionnaires sont répartis selon leur grade en 3 grandes catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C.

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application/de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

► Emplois aidés : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV) contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a abrogé les dispositions relatives aux contrats emploi solidarité (CES) et aux contrats emploi consolidé (CEC) et a institué les contrats d'aide à l'emploi (CAE) et les contrats d'avenir (CAV).

PRÉSENTATION

Fin 2006, sur l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de la fonction publique territoriale, les agents de catégorie A représentent 12,1 % des agents non titulaires et 8,5 % des agents titulaires. La catégorie C regroupe plus des trois quarts des effectifs chez les titulaires et plus de sept agents sur dix chez les non titulaires. Tout statut confondu, c'est dans les conseils régionaux (29,4 %) et généraux (20,2 %) que les catégories A sont les mieux représentées. À l'inverse, les agents de catégorie C sont beaucoup plus fréquents dans les organismes communaux (82,9 %) et intercommunaux (70,8 %) et les agents de catégorie B dans les conseils généraux (35,8 %) et les organismes intercommunaux (15,9 %).

Le taux de féminisation est plus fort pour les non titulaires avec 66,7 % que pour les titulaires pour lesquels il reste cependant supérieur à la moitié avec 57,7 %. Largement majoritaires, les femmes sont cependant moins présentes dans les organismes intercommunaux (50,8 % de femmes) et dans les autres organismes - OPHLM, OPAC, association syndicales, caisses de crédit municipal, EPIC - (46,8 % de femmes).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2006 » Insee Première, disponible sur le site de L'INSEE : www.insee.fr.

Bis n° 63 « La Fonction Publique Territoriale » - Octobre 2008 - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

« Bilans sociaux - 5^e Synthèse nationale des rapports au comité technique paritaire sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2005 » - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

Répartition par statut et catégorie hiérarchique

en %

	Titulaires			Non Titulaires		
	Catégorie hiérarchique			Catégorie hiérarchique		
	A	B	C	A	B	C
1 - Organismes communaux	6,1	9,9	84,0	8,4	12,4	79,2
2 - Organismes intercommunaux	10,9	13,9	75,2	20,0	21,6	58,4
3 - Organismes départementaux	14,9	30,1	55,0	14,9	30,1	55,0
4 - Organismes régionaux	30,7	17,3	52,1	30,7	17,3	52,1
5 - Autres (*)	8,5	11,2	80,3	8,5	11,2	80,3
Total	8,5	14,0	77,5	12,1	15,2	72,7

Répartition par statut et affectation

Effectifs	Titulaires	Non titulaires	Assistants maternelles	Emplois aidés	Emplois jeunes	Apprentis	Total
1 - Organismes communaux	880 076	270 725	17 828	55 096	3 956	5 862	1 233 543
2 - Organismes intercommunaux	155 735	56 473	1 067	8 699	1 149	816	223 939
3 - Organismes départementaux	224 770	44 169	37 672	4 998	296	582	312 487
4 - Organismes régionaux	13 516	8 771	0	223	0	89	22 599
5 - Autres (*)	24 628	46 197	0	948	138	197	72 108
Total	1 298 725	426 335	56 567	69 964	5 539	7 546	1 864 676

Taux de féminisation

en %

	Titulaires	Non titulaires	Assistants maternelles	Emplois aidés	Emplois jeunes	Apprentis	Total
1 - Organismes communaux	59,5	71,2	98,8	55,6	50,1	40,0	62,3
2 - Organismes intercommunaux	46,8	61,1	95,6	50,7	50,8	47,3	50,8
3 - Organismes départementaux	58,9	68,4	95,0	59,0	67,6	59,1	64,6
4 - Organismes régionaux	67,7	60,7	-	80,3	-	60,7	65,1
5 - Autres (*)	47,9	46,2	-	49,2	50,0	46,7	46,8
Total	57,7	66,7	96,2	55,2	51,2	42,7	60,7

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee

Champ : **emplois principaux et secondaires**.

(*) OPHLM, OPAC, association syndicales autorisées, caisses de crédit municipal, EPIC

8-4 Les effectifs des collectivités locales par filière

DÉFINITIONS

► **Emplois aidés** : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV) contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA). La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a abrogé les dispositions relatives aux contrats emploi solidarité (CES) et aux contrats emploi consolidé (CEC) et a institué les contrats d'aide à l'emploi (CAE) et les contrats d'avenir (CAV).

► **Les notions de cadre d'emploi et de filière** : la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale la définit ainsi « *Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade a vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades.* »

La loi précise que les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C.

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application/de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

La loi dispose que chaque cadre d'emplois est régi par un statut particulier, établi par décret en Conseil d'État.

Le statut particulier définit pour chaque cadre d'emplois la hiérarchie des grades, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur. Il présente un caractère national. Il est donc commun aux fonctionnaires des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics.

Ce statut précise aussi les fonctions que peuvent exercer les fonctionnaires du cadre d'emplois.

Par commodité, ces cadres d'emplois sont regroupés en « filières », qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filière sportive, culturelle par exemple).

PRÉSENTATION

La filière technique avec 44,4 % des emplois et la filière administrative avec 23,8 % constituent le gros des emplois de la fonction publique territoriale. Loin derrière, viennent les filières sociale (9,7 %), d'animation (6,1 %) ou médico-sociale (4,6 %). Cependant, des disparités existent suivant le type d'organisme. Elles sont liées à leurs responsabilités et compétences. Ainsi, les organismes départementaux se distinguent par leur forte part d'emplois dans les filières « incendie et secours », « sociale » et « médico-sociale ». Les organismes communaux et intercommunaux ont, toujours comparativement, une plus forte part d'emplois dans les filières technique, d'animation et culturelle. Les conseils régionaux, quant à eux, ont une part importante d'agents dans la filière administrative qui constitue plus de la moitié de leurs effectifs.

En évolution moyenne annuelle entre 2001 et 2006, l'ensemble des effectifs croît de 3,4 %. La filière « animation » est en très forte croissance sur cette période avec une moyenne de 11,3 % par an. Elle est passée de 64 000 à 104 500 agents. Les effectifs des filières administrative et culturelle s'accroissent de 3,6 % par an ce qui est un peu supérieur aux effectifs globaux. En revanche, les taux de croissance des effectifs de la filière technique (2,5 %) ou médico-technique (0,7 %) sont sensiblement inférieurs.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« *L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2006* » Insee Première, disponible sur le site de L'INSEE : www.insee.fr.

« *Bilans sociaux - 5^e Synthèse nationale des rapports au comité technique paritaire sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2005* » - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

Répartition des effectifs des titulaires et non titulaires par type de collectivité et filières au 31 décembre 2006

en %

	1 - Organismes communaux	2 - Organismes intercommunaux	3 - Organismes départementaux	4 - Organismes régionaux	5 - Autres (*)	Total
Administrative	20,5	23,6	31,7	54,9	38,3	23,8
Technique	48,6	50,5	19,4	38,1	53,9	44,4
Culturelle	4,5	7,7	2,2	1,1	1,0	4,4
Sportive	1,3	2,0	0,3	0,2	0,9	1,2
Sociale	9,5	7,3	15,5	0,1	0,7	9,7
Médico-sociale	4,3	2,1	9,7	0,0	0,1	4,6
Médico-technique	0,0	0,1	1,1	0,0	0,2	0,2
Incendie et secours	0,0	0,0	17,7	0,0	0,0	2,8
Police	1,7	0,2	0,8	0,0	0,0	1,3
Animation	8,1	4,3	0,5	0,8	1,0	6,1
Autres	0,8	1,6	0,6	3,3	1,5	0,9
Non déterminée	0,6	0,6	0,5	1,7	2,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee

Champ : emplois principaux et secondaires des titulaires et non titulaires hors emplois aidés et emplois jeunes, assistants maternels et apprentis.

(*) OPHLM, OPAC, association syndicales autorisées, caisses de crédit municipal, EPIC

Effectifs des agents titulaires et non titulaires par filière

	2002	2003	2004	2005	2006
Administrative	356 982	372 739	387 670	399 259	410 649
Technique	695 459	715 987	731 798	744 073	765 503
Culturelle	65 381	68 703	71 508	73 341	75 500
Sportive	18 354	19 488	20 037	20 578	20 849
Sociale	151 572	156 822	161 950	165 536	167 376
Médico-sociale	70 782	73 173	75 206	77 159	79 631
Médico-technique	3 578	3 515	3 494	3 488	3 560
Incendie et secours	42 846	44 149	46 253	47 248	47 729
Police	20 389	21 490	21 413	21 866	22 257
Animation	68 198	79 442	89 779	95 834	104 506
Autres	13 529	14 393	15 440	15 272	16 376
Non déterminée	6 566	5 751	6 875	7 164	11 124
Total	1 513 636	1 575 652	1 631 423	1 670 818	1 725 060

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee

Champ : emplois principaux et secondaires des titulaires et non titulaires hors emplois aidés et emplois jeunes, assistants maternels et apprentis.

8-5 La dispersion géographique des effectifs de la fonction publique territoriale

DÉFINITION

► Le taux d'administration est exprimé en nombre d'agents employés pour 1 000 habitants.

PRÉSENTATION

Les taux d'administration sont plus importants dans le sud et dans une certaine mesure, le sud-ouest et le centre ainsi que dans le nord de la France. De même, Paris et sa petite couronne sont bien pourvus. À l'inverse, d'autres zones ont des taux moindres comme la Bretagne et les Pays de la Loire, les départements de l'Est, le bassin parisien ainsi que l'est et le sud-est du massif central.

Même s'il existe des différences, les effectifs de la fonction publique territoriale sont assez fortement corrélés à la population, aussi il apparaît logique de constater les plus forts effectifs dans les régions les plus peuplées.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« Bilans sociaux - Fiches régions 2005 » - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

Effectifs des collectivités territoriales par région

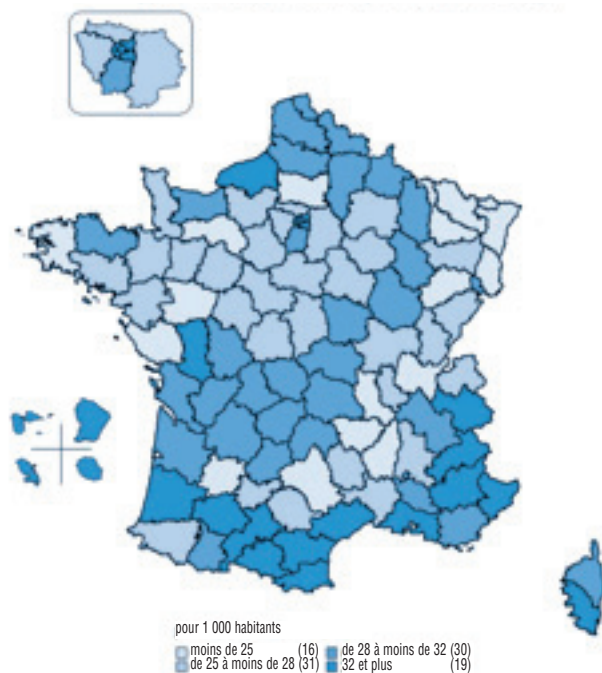
	2002	2003	2004	2005	2006
Alsace	36 335	36 767	37 825	38 403	40 058
Aquitaine	83 507	85 166	87 500	90 432	92 867
Auvergne	36 129	36 449	36 675	36 930	38 235
Bourgogne	42 382	42 552	43 260	43 961	44 915
Bretagne	72 576	74 474	76 515	78 026	80 775
Centre	63 195	64 143	65 271	66 355	68 417
Champagne-Ardenne	34 318	34 429	34 994	35 421	36 575
Corse	9 334	9 635	10 148	10 040	10 107
Franche-Comté	28 716	29 174	29 559	29 682	30 632
Île-de-France	353 085	360 549	365 656	369 957	380 330
Languedoc-Roussillon	1 519	73 616	75 253	77 140	79 913
Limousin	20 226	20 963	21 335	21 965	22 536
Lorraine	52 397	53 705	53 849	54 202	55 998
Midi-Pyrénées	75 399	77 209	79 068	81 119	84 240
Nord, Pas-de-Calais	113 837	112 669	115 262	117 053	120 593
Basse-Normandie	37 291	37 899	38 493	38 817	39 745
Haute-Normandie	51 722	51 554	52 131	53 228	56 427
Pays de la Loire	78 665	80 727	82 004	83 579	86 807
Picardie	47 950	47 984	48 146	49 108	50 364
Poitou-Charentes	48 242	49 044	50 610	50 528	52 331
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	145 069	148 566	151 811	153 150	158 776
Rhône-Alpes	146 078	150 467	153 173	156 505	161 355
Métropole	1 647 972	1 677 741	1 708 538	1 735 601	1 791 996
Départements d'outre-mer	70 099	69 917	68 690	69 355	72 680
France	1 718 071	1 747 658	1 777 228	1 804 956	1 864 676

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee

Champ : emplois principaux et secondaires, tous statuts y compris les emplois aidés, emplois jeunes, assistants maternels et apprentis.

Taux d'administration locale en 2006

(en nombre de personnels pour 1 000 habitants)



8-6 Le nombre d'agents selon la taille de la collectivité

DÉFINITION

► **Emplois aidés** : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV) contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a abrogé les dispositions relatives aux contrats emploi solidarité (CES) et aux contrats emploi consolidé (CEC) et a institué les contrats d'aide à l'emploi (CAE) et les contrats d'avenir (CAV).

PRÉSENTATION

La variété dans la taille des communes s'accompagne d'une variété tout aussi grande dans les conditions d'emploi des agents de la FPT. Les communes de moins de 500 habitants qui représentent plus de la moitié des communes, emploient en moyenne 3 agents. De manière assez compréhensible le nombre d'employés est croissant en fonction de la taille de la structure. Ainsi dans les grandes communes, les effectifs peuvent s'élever à plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'agents. On compte en moyenne une vingtaine d'agents communaux pour 1 000 habitants, allant de 14 agents pour 1 000 habitants, pour les communes de moins de 500 habitants, au double quasiment avec 26 agents pour 1 000 habitants pour la tranche des communes des 50 000 à 100 000 habitants.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Bis n° 63 « La Fonction Publique Territoriale » - Octobre 2008 - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales – Direction générale des collectivités locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

Effectif moyen des agents employés par les organismes communaux

Strate démographique de la commune *	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Effectifs pour 1 000 hab.	
	communes	autres**	communes	autres**	communes	autres**
Moins de 500 hab.	20 492	1 793	3	0	13,1	0,2
De 500 à 1 999 hab.	11 266	3 095	10	3	10,3	0,9
De 2 000 à 3 499 hab.	2 092	1 209	32	6	12,2	1,4
De 3 500 à 4 499 hab.	859	696	60	9	14,5	1,7
De 5 000 à 9 999 hab.	1 045	1 090	123	14	17,9	2,1
De 10 000 à 19 999 hab.	484	630	291	32	20,8	2,9
De 20 000 à 49 999 hab.	318	500	689	58	22,7	3,0
De 50 000 à 99 999 hab.	83	147	1 589	112	24,3	3,0
De 100 000 à 299 999 hab.	34	64	2 923	239	18,9	2,9
Plus de 300 000 hab.	5	33	18 701	375	21,9	2,9
Ensemble organismes communaux	36 678	9 257	30	14	17,5	2,1

* Populations légales 2006 de l'INSEE (entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009)

** Centres communaux d'action sociale (CCAS), Caisses des écoles (CDE), autres établissements publics locaux administratifs (EPL)

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee

Champ : emplois principaux et secondaires, tous statuts y compris les emplois aidés, emplois jeunes, assistants maternels et apprentis, effectifs au 31 décembre.

Effectif moyen des agents employés par les organismes départementaux de métropole

Strate démographique du département *	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Effectifs pour 1 000 hab.	
	conseils généraux	autres**	conseils généraux	autres**	conseils généraux	autres**
Moins de 250 000 hab.	20	63	805	87	4,5	1,5
De 250 000 à moins de 500 000 hab.	26	118	1 317	118	3,7	1,5
De 500 000 à moins de 1 000 000 hab.	29	149	2 009	170	3,1	1,3
Plus de 1 000 000 hab. hors Paris	21	132	4 691	292	3,4	1,3
Ensemble des départements métropolitains	96	462	2 157	180	3,4	1,4

* Populations légales 2006 de l'INSEE (entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009)

** Établissements publics administratifs, services départementaux d'incendie, centres de gestions et CNFPT.

Source : Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Insee

Champ : emplois principaux et secondaires, tous statuts y compris les emplois aidés, emplois jeunes, assistants maternels et apprentis, effectifs au 31 décembre.

8-7 Les dépenses de personnel des collectivités locales

DÉFINITIONS

► Dépenses de personnels :

Dépenses de la ligne budgétaire 012. La ligne budgétaire 012 appartient aux chapitres globalisés, les dépenses de personnels s'entendent donc au sens large et comprennent les charges de personnel correspondant au compte 64, c'est-à-dire les rémunérations, les charges de sécurité sociale et de prévoyance, les autres charges sociales (prestations directes, médecine du travail, ...) ou enfin les autres charges de personnel comme celles relatives à la cessation progressive d'activité. Les charges de personnel incluent également les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations à destination de l'administration des impôts (compte 631) ou des autres organismes (compte 633), et également les charges de personnel extérieur au service (rattachement administratif, ...).

► Personnels TOS :

Ce sont les personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) relevant des compétences transférées par la loi du 13 août 2004 dans le cadre de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien général des collèges et des lycées.

PRÉSENTATION

Les dépenses de personnel des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre s'élèvent à 48,4 Md€ en 2008. La répartition de ces frais de personnel est conforme à celle des effectifs. Ainsi, les communes ont dépensé plus de 31 Md€, les départements près de 10 Md€, les groupements à fiscalité propre près de 4,6 Md€ et enfin les régions qui ont les effectifs les plus faibles près de 2,4 Md€.

Les dépenses de personnel des régions, même si elles restent faibles comparées à celles des autres collectivités, sont en hausse très sensible depuis quelques années sous l'effet des transferts de personnels techniciens ouvriers et de service (TOS) de l'Éducation nationale aux départements et régions. Les départements sont soumis au même phénomène mais, les effectifs des conseils généraux étant plus importants, la hausse relative liée à l'intégration des personnels TOS et des personnels des directions départementales de l'équipement en charge du réseau routier national transféré aux départements est moins visible. Dans le secteur communal depuis 10 ans, les dépenses de personnel des intercommunalités croissent plus rapidement que celles des communes qui continuent de croître à un rythme modéré.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Bis n° 63 « La Fonction Publique Territoriale » - Octobre 2008 - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

Rapport de l'observatoire des finances locales, « les finances des collectivités locales en 2008 », annexe 4, disponible sur le site : www.dgcl.intérieur.gouv.fr, rubrique « statistiques ».

Dépenses de personnel

en milliards d'euros courants

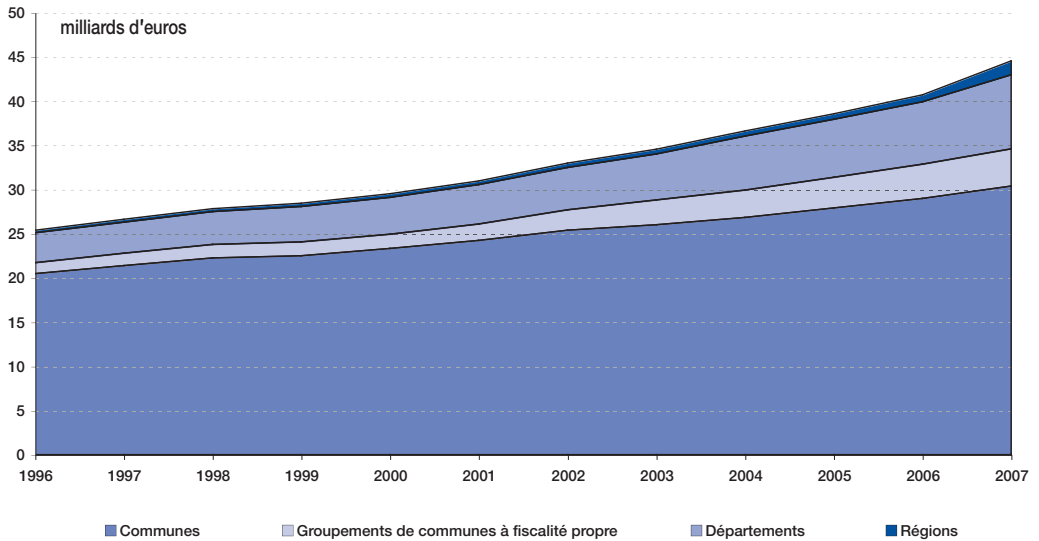
	2004	2005	2006	2007*	2008**
- Régions	0,57	0,62	0,78	1,60	2,39
- Départements	6,13	6,56	7,07	8,38	9,94
- Communes	26,9	27,9	29,0	30,4	31,4
Ensemble collectivités territoriales	33,55	35,07	36,84	40,36	43,77
Groupements à fiscalité propre	3,07	3,50	3,85	4,20	4,59
Ensemble collectivités locales	36,62	38,57	40,69	44,56	48,36

* Résultats provisoires

** Prévisions

Sources : DGFIP, DGCL

Les dépenses de personnel des collectivités locales



8-8 Les représentants du personnel

DÉFINITIONS

► Commission administrative paritaire (CAP)

Une commission administrative paritaire est instituée pour chaque corps de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation au même grade. Elle comprend autant de membres représentant l'administration que de représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. Ces commissions sont saisies de question d'ordre individuel relatives à la carrière des agents.

En pratique dans la fonction publique territoriale, il existe une commission administrative paritaire par cadre d'emploi et par centre de gestion (cf. ci-après) et une par cadre d'emploi et par collectivité de plus de 350 agents non affiliée à un centre de gestion.

► Les centres de gestion

Établissements publics à caractère administratif et gérés par des élus des collectivités, ces centres sont départementaux à l'exception de la région parisienne où deux centres interdépartementaux gèrent l'un la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), l'autre la grande couronne (Val-d'Oise, Essonne, Yvelines). Les centres de gestion ont pour mission la gestion du personnel territorial et regroupent obligatoirement les collectivités et leurs établissements employant moins de 350 agents et, de façon facultative, toute autre collectivité qui le souhaite.

PRÉSENTATION

Les dernières élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ont eu lieu les 6 novembre (1^{er} tour) et 11 décembre 2008. Sur 1 281 102 inscrits pour l'élection des commissions administratives paritaires, 780 078 agents ont voté, soit un taux de participations de 60,9 % en baisse significative par rapport aux dernières élections professionnelles de 2001. La CGT a recueilli 32,8 % des suffrages, soit un gain de 1,2 point par rapport aux dernières élections et reste la première organisation syndicale dans la FPT. La CFDT a recueilli 21,6 % des voix, contre 26,3 % en 2001. Le syndicat FO arrive en troisième position avec 18,6 % des suffrages exprimés. Ces trois organisations regroupent donc 73 % des suffrages exprimés, toutes les autres listes ont recueilli moins de 10 %.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Circulaire du 20 juin 2008 relative aux élections du personnel aux commissions administratives paritaires, comités techniques paritaires et comités d'hygiène et de sécurité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Disponible sur le site : www.dgcl.interieur.gouv.fr, rubrique « fonction publique territoriale ».

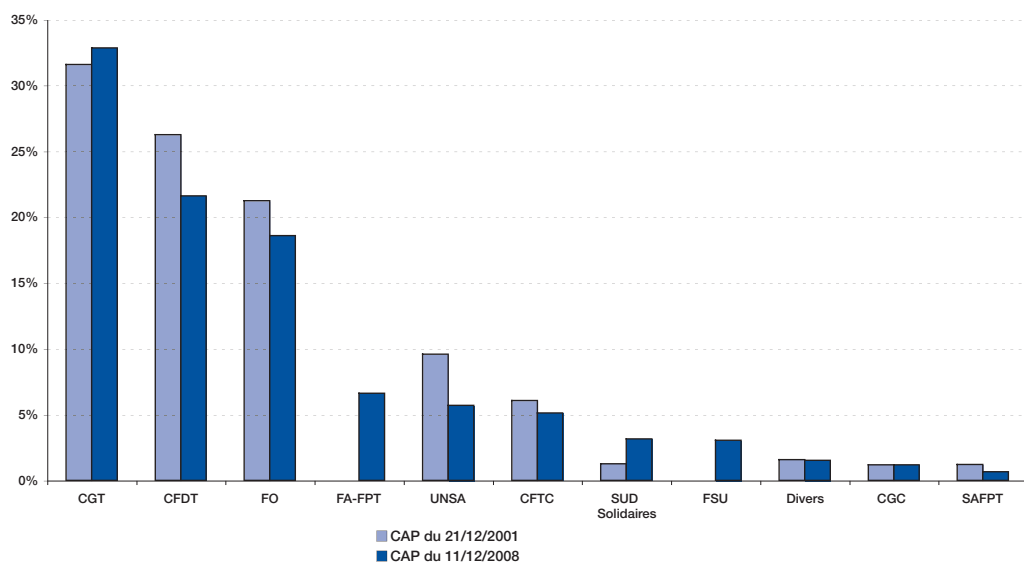
Résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

	CAP du 21/12/2001		CAP du 11/12/2008	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
Inscrits	940 929		1 281 102	
Votants	622 435	66,2 %	780 078	60,9 %
Suffrages exprimés	587 802		745 903	
CFDT	154 386	26,3 %	161 123	21,6 %
CFTC	35 690	6,1 %	38 179	5,1 %
CGC	6 960	1,2 %	8 758	1,2 %
CGT	185 671	31,6 %	244 963	32,8 %
FA-FPT*	-		49 363	6,6 %
FO	124 874	21,2 %	138 682	18,6 %
FSU	-		22 715	3,0 %
SAFPT	7 143	1,2 %	4 983	0,7 %
SUD Solidaires*	7 467	1,3 %	23 429	3,1 %
UNSA*	56 402	9,6 %	42 407	5,7 %
Divers	9 209	1,6 %	11 302	1,5 %

Source : DGCL

(*) en 2001, FA-FPT et UNSA étaient réunies

Résultats aux élections professionnelles dans la fonction publique territoriale



Source : DGCL

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2009

9

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



9-1	Le contexte européen	118
9-2	Le contexte régional : caractéristiques physiques, démographiques et économiques	122
9-3	Le contexte départemental : caractéristiques physiques, démographiques et sociales	126

9-1a Le contexte européen

DÉFINITION

► Le PIB (produit intérieur brut) et le PIB par habitant

Le PIB (produit intérieur brut) et le PIB par habitant sont des indicateurs de la production d'un pays ou d'une région en terme d'activité économique totale. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production. En exprimant le PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat), on élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Le PIB n'équivaut pas au revenu dont disposent en définitive les ménages d'une région. L'indice de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-27) fixée à 100. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à EU27 = 100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles. Les données exprimées sont en relation avec EU27 = 100. Par conséquent, elles ne sont pas comparables avec les versions basées sur EU25 = 100.

► Le SPA (standard de pouvoir d'achat)

Le SPA (standard de pouvoir d'achat) est une monnaie artificielle faisant apparaître les écarts entre les niveaux de prix nationaux. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives.

► Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)

La NUTS 2006 fournit une ventilation uniforme et cohérente des unités territoriales pour la production des statistiques régionales de l'UE. La NUTS, qui privilégie les découpages institutionnels et les unités régionales à caractère général est une classification à trois niveaux

Sans tenir compte des communes, la structure administrative des États membres repose en général sur deux niveaux principaux (Länder et Kreise en Allemagne, régions et départements en France, Comunidades autonomas et provincias en Espagne, regioni et province in Italie, etc.).

À un niveau plus détaillé, on trouve les districts et les communes. Il s'agit des « unités administratives locales » (UAL). Deux niveaux d'unités administratives locales ont été définis. Le niveau UAL supérieur, est défini pour la majorité des pays, mais pas pour tous. Le deuxième niveau UAL (autrefois NUTS niveau 5) consiste en environ 120 000 communes ou unités équivalentes dans les 27 États Membres de l'UE (situation 2007).

PRÉSENTATION

Le PIB par habitant est supérieur en France de 9,2 % à la moyenne européenne, correction faite des différences de niveaux de prix. C'est le 11^e rang en Europe, un peu devant l'Espagne et l'Italie tandis que les pays nouvellement adhérents se situent à des niveaux sensiblement éloignés de la moyenne des 27.

Parmi les 41 régions européennes (sur 271) où le PIB par habitant dépasse la moyenne européenne de plus de 25 %, on trouve une seule région française.

Les PIB des trois premières régions françaises (Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA) les placent respectivement au 2^e, 11^e et 19^e rang des régions européennes. Avec un PIB par habitant supérieur de 70 % à la moyenne européenne l'Île-de-France (11,5 millions d'habitants) est, là encore, au deuxième rang après le Grand Londres (7,5 millions) dont le PIB par habitant est près du double de la moyenne.

Alors que la population de la France représente 12,8 % de la population de l'Europe à 27, elle compte 30 % des structures territoriales existantes du niveau de la commune. Autrement dit, la taille moyenne des communes françaises est de 1 750 habitants contre 5 130 habitants dans le reste de l'Europe.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données détaillées et les métadonnées sont disponibles sur le site d'Eurostat
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
thème « Statistiques générales et régionales ».

Des précisions sur la méthodologie utilisée figurent dans la publication « Méthodologie des comptes régionaux : valeur ajoutée brute et formation brute de capital fixe par branche d'activité », Eurostat, 1995, ISBN 92-827-0160-3.

Les données de PIB régionaux de l'année n sont diffusées en février n + 3.

Pour la liste des régions statistiques européennes, voir :
<http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts>

Données économiques, territoriales et démographiques

	PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) (EU-27 = 100)		Découpages territoriaux			Population totale (au 1 ^{er} janvier)	
	2007	2008	NUTS 2 régions	NUTS 3 départements	LAU 2 communes	2008	2009 ^(s)
Roumanie	42,2 ^(f)	43,6 ^(f)	8	42	3 174	21 528 627	21 496 664
Luxembourg	266,5	272,4 ^(f)	1	1	116	483 799	491 702
Irlande	150,4	139,7 ^(f)	2	8	3 441	4 401 335	4 517 758
Pays-Bas	131	130,7 ^(f)	12	40	443	16 405 399	16 481 139
Autriche	124	125,0 ^(f)	9	35	2 357	8 331 930	8 356 707
Suède	122,2	122,5 ^(f)	8	21	290	9 182 927	9 259 044
Danemark	120,1	118,5 ^(f)	5	11	2 148	5 475 791	5 519 259
Royaume-Uni	119,2	114,1 ^(f)	37	133	10 664	61 185 981 ^(p)	61 612 255
Belgique	118,2	116,2 ^(f)	11	44	589	10 666 866	10 741 048
Finlande	115,9	115,1 ^(f)	5	20	416	5 300 484	5 325 115
Allemagne	114,8	110,3 ^(f)	39	429	12 379	82 217 837	82 062 249
France	109,2	107,9 ^(f)	26	100	36 683	63 753 140	64 105 125
Espagne	105,5	103,3 ^(f)	19	59	8 111	45 283 259	45 853 045
Italie	101,5	97,7 ^(f)	21	107	8 101	59 619 290	60 090 430
Grèce	94,9	96,7 ^(f)	13	51	6 130	11 213 785	11 262 539
Chypre	90,7	92,2 ^(f)	1	1	613	789 258	801 622
Slovénie	89,3	91,3 ^(f)	2	12	210	2 025 866	2 053 393
République tchèque	80,2	81,8 ^(f)	8	14	6 249	10 381 130	10 474 607
Malte	77,8	76,5 ^(f)	1	2	68	410 290	412 614
Portugal	76,2	72,5 ^(f)	7	30	4 260	10 617 575	10 631 800
Estonie	68	67,6 ^(f)	1	5	227	1 340 935	1 340 341
Slovaquie	67	70,8 ^(f)	4	8	2 928	5 400 998	5 411 062
Hongrie	62,6	62,5 ^(f)	7	20	3 152	10 045 401	10 029 873
Lituanie	59,5	61,6 ^(f)	1	6	527	3 366 357	3 350 385
Lettonie	54,7	55,8 ^(f)	1	10	518	2 270 894	2 261 132
Pologne	53,4	55,4 ^(f)	16	66	2 478	38 115 641	38 130 302
Bulgarie	37,3	39,4 ^(f)	6	28	5 329	7 640 238	7 602 116
Union européenne (à 27)	100	100,0^(f)	271	1 303	121 601	497 455 033	499 673 325

(f) prévision (s) estimation Eurostat (p) valeur provisoire

Source : Eurostat

Les 20 premières régions européennes (2006)

		PIB en millions SPA	PIB par habitant en SPA	PIB par habitant EU-27=100
Rhénanie-Nord-Westphalie	(All)	490 816	27 200	115,1
Île-de France	(Fr)	462 433	40 100	169,7
Bavière	(All)	402 438	32 200	136,4
Grand Londres	(GB)	352 747	47 000	198,8
Bade-Wurtemberg	(All)	327 564	30 500	129,1
Lombardie	(It)	303 592	31 900	135,1
Catalogne	(Esp)	203 040	29 000	122,8
Hesse	(All)	202 978	33 400	141,2
Basse Saxe	(All)	193 063	24 200	102,3
Communauté de Madrid	(Esp)	192 022	32 100	135,7
Rhône-Alpes	(Fr)	158 378	28 300	111,2
Latium	(It)	157 198	29 100	123,2
Andalousie	(Esp)	149 879	19 100	80,8
Ecosse	(GB)	140 146	27 400	115,9
Vénétie	(It)	136 546	28 700	121,5
Emilie- Romagne	(It)	125 779	29 900	126,6
Attique	(Gr)	122 544	30 500	129,1
Irlande (Sud et Est)	(Irl) ^(s)	120 261	38 600	163,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	(Fr)	119 038	24 700	104,6
Piemont	(It)	117 058	26 900	114,0

(s) estimation Eurostat

Source : Eurostat

9-1b Le contexte européen

DÉFINITIONS

► Les administrations publiques

Le secteur des administrations publiques comprend les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Le PIB utilisé comme dénominateur est le produit intérieur brut aux prix courants du marché.

► Dépenses totales des administrations publiques - (% du PIB)

Les dépenses des administrations publiques sont définies dans le SEC95 § 8.99 en référence à une liste de catégories: consommation intermédiaire, formation brute de capital, rémunération des salariés, autres impôts sur la production, subventions à payer, revenus de la propriété, impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands, autres transferts courants, ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, transferts de capital à payer et acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

► Formation brute de capital fixe des administrations publiques - (% du PIB)

La formation brute de capital fixe des administrations publiques (SEC95 code P.51) est égale au solde des acquisitions des producteurs résidents moins les cessions d'actifs fixes au cours d'une période donnée, augmenté de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives publiques ou institutionnelles. Les actifs fixes sont des actifs corporels ou incorporels résultant de processus de production qui sont eux-mêmes utilisés de manière répétée ou continue dans des processus de production pendant plus d'un an comme par exemple les immeubles, les machines et équipement, les véhicules, ou encore les logiciels. Cela comprend aussi certaines augmentations de la valeur des actifs non produits réalisés par l'activité productive, telles que des améliorations apportées aux sols.

► Dette publique - Dette brute consolidée des administrations publiques (% du PIB)

La dette est évaluée en valeur nominale (faciale) et la dette en monnaie étrangère est convertie en monnaie nationale en utilisant les taux de change du marché en fin d'année (bien que des règles spéciales s'appliquent aux contrats). Les données nationales pour le secteur des administrations publiques sont consolidées entre les sous-secteurs. Les données de base sont en monnaie nationale, converties en euros en utilisant les taux de change de l'euro en fin d'année fournis par la Banque centrale européenne.

PRÉSENTATION

La France se caractérise par le haut niveau de la dépense publique exprimé en pourcentage de son PIB. Avec plus de 52 % elle se situe à des niveaux proches de ceux du la Suède et du Danemark, nettement au-dessus de la moyenne européenne de 46 %. Ceci est dû au niveau de dépense des administrations de sécurité sociale (24 % du PIB) : hors celles-ci la dépense publique devient inférieure à la moyenne européenne.

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11 % du produit intérieur brut (PIB) en 2007. C'est un taux proche de la moyenne européenne mais inférieur à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale : cette proportion de dépenses locales et des entités fédérées est de 13 % du PIB au Royaume-Uni, de 15 % en Italie pour monter jusqu'à près de 20 % en Allemagne et 21 % en Espagne.

Ces dernières années, un mouvement général de décentralisation dans les pays de l'Union européenne a entraîné une croissance rapide du poids des dépenses des collectivités territoriales dans la dépense publique d'ensemble. La dépense locale est majoritaire dans la dépense publique au Danemark (63 %) et en Espagne (55 %), elle dépasse 40 % en Suède (46 %) et en Allemagne (44 %) et reste encore autour de 30 % au Royaume-Uni, en Pologne ou en Italie alors qu'elle n'est que de 21 % en France, la moyenne européenne ressortant à 34 %.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données détaillées et les métadonnées sont disponibles sur le site d'Eurostat <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> thème « Économie et Finances », rubrique « Statistiques financières du secteur des administrations publiques ».

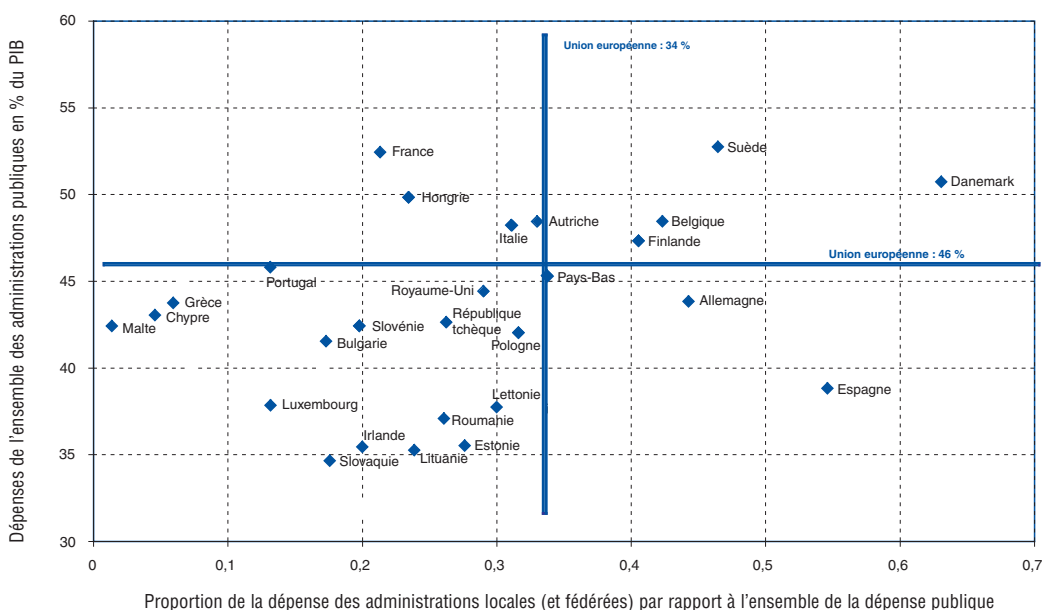
Les comptes des administrations publiques sont établis selon les méthodes du Système européen des comptes nationaux (SEC95).

Données des finances publiques (2007) – Dépenses des administrations publiques (en % du PIB)

	Administrations publiques	Administration centrale	Administrations d'Etats fédérés	Administrations locales	Administrations de sécurité sociale	Formation brute de capital fixe des administrations publiques	Dettes publiques des administrations publiques
Allemagne	43,8	13,8	12,2	7,2	19,3	1,5	65,1
Autriche	48,4	26,1	8,6	7,4	16,6	1,0	59,5
Belgique	48,4	27,7	13,8	6,7	18,7	1,6	83,9
Bulgarie	41,5	29,7	–	7,2	12,7	4,8	18,2
Chypre	43,0	37,2	–	2,0	6,1	3,0	59,5
Danemark	50,7	35,5	–	32,0	3,0	1,7	26,2
Espagne	38,8	15,0	14,8	6,4	11,5	3,8	36,2
Estonie	35,5	26,3	–	9,8	4,4	5,4	3,5
Finlande	47,3	23,6	–	19,2	14,6	2,6	35,1
France	52,4	21,7	–	11,2	24,3	3,3	63,9
Grèce	43,7 ^(p)	32,1 ^(p)	–	2,6 ^(p)	17,2 ^(p)	3,0 ^(p)	94,8
Hongrie	49,8	32,5	–	11,7	15,7	3,6	65,8
Irlande	35,4	28,9	–	7,1	3,8	4,1	24,8
Italie	48,2	27,4	–	15,0	17,6	2,4	104,1
Lettonie	37,7	23,0	–	11,3	6,8	5,7	9,5
Lituanie	35,2	20,8	–	8,4	12,1	5,2	17,0
Luxembourg	37,8	26,8	–	5,0	16,2	3,7	7,0
Malte	42,4	42,2	–	0,6	–	4,0	62,2
Pays-Bas	45,3	26,7	–	15,3	16,5	3,3	45,7
Pologne	42,0	24,2	–	13,3	15,7	4,1	44,9
Portugal	45,8	30,5	–	6,1	15,9	2,3	63,6
République tchèque	42,6	30,1	–	11,2	5,3	4,7	28,9
Roumanie	37,3	21,5	–	9,8	9,2	5,7	12,9
Royaume-Uni	44,4	40,6	–	12,9	–	1,8	44,2
Slovaquie	34,6	19,1	–	6,1	12,4	1,9	29,4
Slovénie	42,4	26,1	–	8,4	16,7	3,7	23,4
Suède	52,7	28,2	–	24,5	6,2	3,1	40,4
Union européenne (à 27)	45,8	25,1	4,2	11,3	14,2	2,5	58,7

(–) non applicable (p) valeur provisoire

Source : Eurostat



9-2a Le contexte régional : caractéristiques physiques, démographiques et économiques

DÉFINITIONS

► Populations légales :

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. [cf chapitre 2 pour les définitions]

Désormais, les populations légales sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année.

► Année de référence :

À partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées. Ainsi, fin 2008 ont été publiées les populations légales qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Ces populations légales sont millésimées 2006 car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2004 à 2008 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période, il s'agit de l'année de référence. L'égalité de traitement entre les communes est ainsi assurée.

PRÉSENTATION

Les régions françaises sont hétérogènes en termes de taille démographique ; de 731 000 habitants dans le Limousin à 6 021 000 habitants dans la région Rhône-Alpes en excluant les régions d'outre-mer, la Corse et l'île de France. Le nombre de structures – communes ou départements – est lui aussi très variable, par exemple le nombre de départements varie de 2 à 8. La Franche-Comté regroupe 1 151 000 habitants sur 4 départements et 1 785 communes, il s'agit de la région au découpage administratif le plus fin. La région Provence-Alpes Côte d'Azur regroupe plus de 4 815 000 habitants dans 6 départements et 963 communes.

Par ailleurs les régions françaises sont soumises à des dynamiques démographiques propres. Entre 1999 et 2006, la population française a cru en moyenne chaque année de 0,7 %. Toutes les régions ont gagné de la population, mais dans des proportions très variables. Ainsi de nombreuses régions situées dans la moitié nord de la France ont connu des évolutions modestes. À l'inverse les régions du sud ou du littoral atlantique sont en plus forte croissance démographique. Dans les départements d'outre-mer, la croissance de population est particulièrement soutenue en Guyane.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

De nombreux indicateurs régionaux sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr

Le contexte régional : caractéristiques physiques, démographiques et économiques

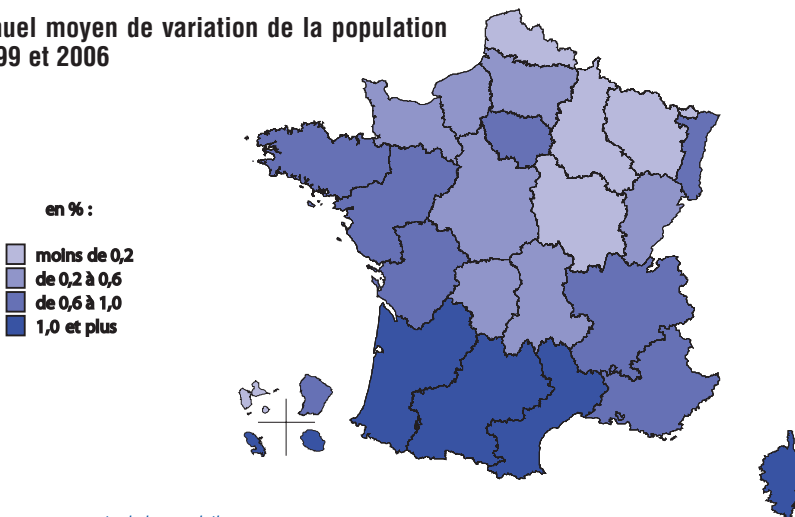
	Population ⁽¹⁾	Taux annuel moyen de variation de la population entre 1999-2006 (en %)	Superficie (en km ²)	Densité (en hab./km ²)	Nombre de communes	Part de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants ⁽¹⁾ (en %)	Nombre de départements
Alsace	1 815 493	0,7	8 280	219	904	42,6	2
Aquitaine	3 119 778	1,0	41 308	76	2 296	39,5	5
Auvergne	1 335 938	0,3	26 013	51	1 310	30,8	4
Bourgogne	1 628 837	0,2	31 582	52	2 046	28,4	4
Bretagne	3 094 534	0,9	27 208	114	1 270	31,6	4
Centre	2 519 567	0,5	39 151	64	1 842	36,0	6
Champagne-Ardenne	1 338 850	0,0	25 606	52	1 949	38,4	4
Corse	294 118	1,8	8 680	34	360	36,5	2
Franche-Comté	1 150 624	0,4	16 202	71	1 785	27,9	4
Languedoc-Roussillon	2 534 144	1,4	27 376	93	1 545	39,7	5
Limousin	730 920	0,4	16 942	43	747	33,9	3
Lorraine	2 335 749	0,2	23 547	99	2 339	30,9	4
Midi-Pyrénées	2 776 822	1,2	45 348	61	3 020	37,9	8
Nord-Pas-de-Calais	4 018 644	0,1	12 414	324	1 547	49,3	2
Basse-Normandie	1 456 793	0,3	17 589	83	1 812	25,5	3
Haute-Normandie	1 811 055	0,2	12 317	147	1 420	40,3	2
Pays de la Loire	3 450 413	1,0	32 082	108	1 502	38,9	5
Picardie	1 894 355	0,3	19 399	98	2 291	31,0	3
Poitou-Charentes	1 724 123	0,7	25 810	67	1 462	25,5	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 815 232	1,0	31 400	153	963	71,6	6
Rhône-Alpes	6 021 346	0,9	43 698	138	2 879	42,9	8
Métropole sauf Île-de-France	49 867 335	0,7	531 953	94	35 289	40,5	88
Île-de-France	11 532 398	0,7	12 012	960	1 281	83,8	8
Métropole	61 399 733	0,7	543 965	113	36 570	48,7	96
Guadeloupe	400 736	0,5	1 780	225	32	76,6	1
Guyane	397 732	4,0	90 000	4	34	75,1	1
Martinique	205 954	0,6	1 100	187	22	76,6	1
Réunion	781 962	1,5	2 510	312	24	93,5	1
Outre-Mer	1 786 384	1,3	95 390	19	112	83,7	4
France	63 186 117	0,7	639 355	99	36 682	49,6	100

(1) population municipale légale en 2009 (année de référence 2006)

* les taux de chômage des départements d'Outre-Mer sont datés de juin 2007 et ne sont pas inclus dans le total France entière

Source: Insee

Taux annuel moyen de variation de la population entre 1999 et 2006



Source : Insee, recensements de la population

9-2b Le contexte régional : caractéristiques physiques, démographiques et économiques

DÉFINITIONS

► PIB

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

– le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents **secteurs institutionnels** ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les **subventions** sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

– le PIB peut également être calculé comme la somme des emplois finals intérieurs de **biens** et de **services** (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations.

► Le recensement est désormais réalisé en continu à l'aide d'enquêtes annuelles de recensement.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon de la population est recensé chaque année. La collecte annuelle porte sur un échantillon d'adresses tirées au hasard et représentant environ 8 % de la population. Au bout de 5 ans, l'ensemble du territoire de chaque commune est pris en compte, et 40 % environ des habitants de ces communes sont recensés. Les statistiques élaborées à partir des enquêtes de recensement sont représentatives de l'ensemble de la population.

Différentes estimations sont réalisées chaque année à partir des 5 dernières enquêtes réalisées disponibles. La date de référence de ces estimations correspond à la date médiane du cycle. Ainsi, pour les premières estimations réalisées sur seulement 4 années (2004 à 2007), la **date de référence** est le 1^{er} juillet 2005.

► Exploitations principale et secondaire :

Le recensement fait l'objet de deux exploitations : la première, dite principale, exploite les informations contenues sur tous les bulletins d'enquête, la seconde, dite complémentaire nécessite un retraitement de l'information plus lourd. Il faut par exemple coder les professions déclarées en conformité avec la nomenclature en vigueur pour les catégories socioprofessionnelles, de même pour l'activité des employeurs déclarés. Cette exploitation complémentaire est réalisée sur un échantillon des bulletins d'enquête.

PRÉSENTATION

En France, environ une personne sur 4 a moins de 20 ans, et une sur 5 a plus de 60 ans. Cette moyenne est le fait de situations très différentes selon les territoires. Ainsi les populations des régions d'outre-mer sont beaucoup plus jeunes : près de 35 % des habitants ont moins de 20 ans. À l'inverse les populations des régions comme le Limousin ou l'Auvergne sont plus âgées. Enfin, l'Île-de-France se distingue très sensiblement des autres régions avec un poids élevé des jeunes générations et une faible proportion de personnes de plus de 60 ans. Cette structure particulière est le résultat combiné de l'attrait de la région capitale sur les populations étudiantes et actives, et de nombreux départs, essentiellement vers le sud ou vers leur région d'origine, d'un nombre conséquent de jeunes retraités franciliens.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

De nombreux indicateurs régionaux sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr

Le contexte régional: caractéristiques physique, démographique et économique

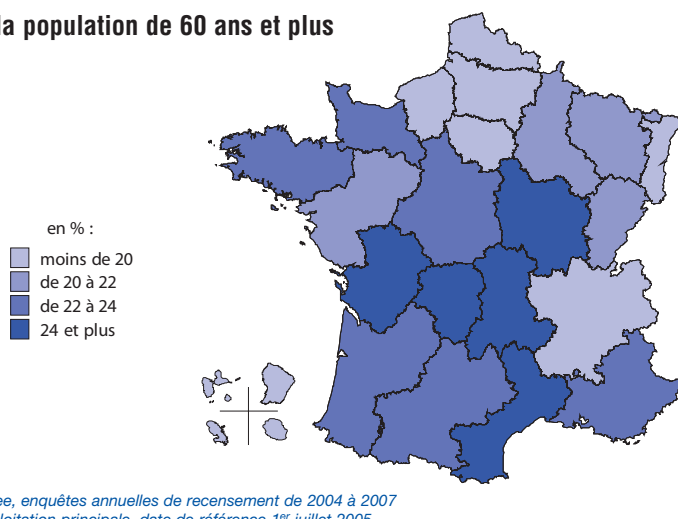
	Part de la population de moins de 20 ans (en %) ⁽²⁾	Part de la population de 60 ans et plus (en %) ⁽²⁾	Taux d'activité des 15-64 ans ⁽²⁾ (en %)	Taux de chômage au 31/12/2007 (en %)	PIB 2007 (en millions d'euros)	PIB 2007 (en €/hab.)	PIB 2007 (en € par emplois)
Alsace	25,3	18,6	74,1	6,6	49 824	27 241	67 886
Aquitaine	22,9	23,8	71,9	7,3	85 861	27 493	70 233
Auvergne	22,0	24,6	71,9	6,7	33 069	24 734	62 529
Bourgogne	23,4	24,2	72,6	6,4	42 422	26 090	64 667
Bretagne	24,8	22,5	71,8	6,3	81 952	26 411	65 747
Centre	24,5	22,6	73,6	6,3	66 339	26 377	66 320
Champagne-Ardenne	25,2	20,7	71,7	7,9	36 648	27 411	69 208
Corse	21,4	25,6	65,7	8,0	7 039	25 050	65 080
Franche-Comté	25,2	21,0	72,9	6,9	28 469	24 734	63 104
Languedoc-Roussillon	23,8	24,2	67,9	10,7	60 250	23 646	67 382
Limousin	20,4	27,8	71,5	6,0	17 840	24 539	61 888
Lorraine	24,9	20,3	70,9	7,7	56 397	24 070	67 111
Midi-Pyrénées	23,0	23,4	72,4	7,5	76 610	27 538	68 292
Nord-Pas-de-Calais	27,9	17,9	67,6	10,6	96 505	23 840	65 991
Basse-Normandie	25,1	22,5	72,3	6,8	35 681	24 557	61 893
Haute-Normandie	26,6	19,3	72,0	7,9	49 365	27 198	69 520
Pays de la Loire	26,0	20,5	73,9	6,1	94 160	27 253	65 472
Picardie	27,0	18,5	71,7	8,5	44 664	23 632	66 586
Poitou-Charentes	22,9	25,0	72,0	7,0	43 220	25 099	64 399
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23,9	23,9	69,3	9,2	137 085	28 453	74 109
Rhône-Alpes	25,9	19,8	73,2	6,6	182 681	30 155	72 894
Métropole sauf Île-de-France	24,8	21,7	71,5	7,6	1 326 080	26 542	67 982
Île-de-France	26,2	16,1	75,4	6,9	533 564	46 088	96 285
Métropole	25,1	20,7	72,3	7,5	1 859 644	30 219	74 243
Guadeloupe*	31,4	15,4	68,5	22,7	nd	nd	nd
Guyane*	46,2	5,5	61,0	20,6	nd	nd	nd
Martinique*	29,3	17,6	68,1	21,2	nd	nd	nd
Réunion*	35,6	11,0	64,1	24,2	nd	nd	nd
Outre-Mer	34,4	12,9	65,7		31 800	17 152	58 327
France	25,4	20,4	72,1	-	1 892 241	29 850	73 935

(2) Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 exploitation principale, date de référence 1^{er} juillet 2005

* les taux de chômage des départements d'Outre-Mer sont datés de juin 2007 et ne sont pas inclus dans le total France entière

Source: Insee

Part de la population de 60 ans et plus



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 exploitation principale, date de référence 1^{er} juillet 2005

9-3a Le contexte départemental : caractéristiques physiques, démographiques et sociales

Départements	Population ⁽¹⁾	Superficie (en km ²)	Densité (en hab./km ²)	Total	Nombre de communes Rurales (hors unités urbaines Insee)	Part de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants ⁽¹⁾ (en %)
01 Ain	566 740	5 762	98,4	419	334	15,5
02 Aisne	537 061	7 369	72,9	816	734	30,5
03 Allier	343 309	7 340	46,8	320	281	32,8
04 Alpes-de-Haute-Pce	154 501	6 925	22,3	200	184	25,3
05 Hautes-Alpes	130 752	5 631	23,2	177	167	37,4
06 Alpes-Maritimes	1 073 184	4 299	249,7	163	101	79,7
07 Ardèche	306 238	5 529	55,4	339	295	16,4
08 Ardennes	285 653	5 236	54,6	463	423	25,2
09 Ariège	146 289	4 890	29,9	332	307	10,1
10 Aube	299 704	6 004	49,9	433	400	37,0
11 Aude	341 022	6 139	55,6	438	411	32,0
12 Aveyron	273 377	8 735	31,3	304	282	25,1
13 Bouches-du-Rhône	1 937 405	5 088	380,8	119	28	81,0
14 Calvados	671 351	5 548	121,0	706	621	30,4
15 Cantal	149 682	5 726	26,1	260	251	19,7
16 Charente	347 037	5 956	58,3	404	373	20,7
17 Charente-Maritime	598 915	6 864	87,3	472	425	24,7
18 Cher	314 675	7 235	43,5	290	268	35,2
19 Corrèze	240 363	5 857	41,0	286	269	31,6
2A Corse-du-Sud	135 718	4 014	33,8	124	119	47,0
2B Haute-Corse	158 400	4 666	34,0	236	218	27,5
21 Côte-d'Or	517 168	8 763	59,0	707	662	38,7
22 Côtes-d'Armor	570 861	6 878	83,0	373	307	19,7
23 Creuse	123 401	5 565	22,2	260	254	11,2
24 Dordogne	404 052	9 060	44,6	557	498	14,2
25 Doubs	516 157	5 234	98,6	594	533	36,5
26 Drôme	468 608	6 530	71,8	369	322	34,8
27 Eure	567 221	6 042	93,9	675	584	22,8
28 Eure-et-Loir	421 114	5 880	71,6	403	345	32,4
29 Finistère	883 001	6 733	131,1	283	201	38,0
30 Gard	683 169	5 853	116,7	353	267	37,2
31 Haute-Garonne	1 186 330	6 309	188,0	588	478	54,8
32 Gers	181 375	6 257	29,0	463	451	11,9
33 Gironde	1 393 758	10 000	139,4	542	408	53,7
34 Hérault	1 001 041	6 101	164,1	343	257	48,2
35 Ille-et-Vilaine	945 851	6 779	139,5	353	292	35,6
36 Indre	232 959	6 791	34,3	247	225	26,4
37 Indre-et-Loire	580 312	6 127	94,7	277	213	43,5
38 Isère	1 169 491	7 505	155,8	533	385	36,4
39 Jura	257 399	4 999	51,5	544	511	21,1
40 Landes	362 827	9 243	39,3	331	291	23,8
41 Loir-et-Cher	325 182	6 343	51,3	291	253	25,6
42 Loire	741 269	4 781	155,0	327	250	46,6
43 Haute-Loire	219 484	4 977	44,1	260	229	8,8
44 Loire-Atlantique	1 234 085	6 817	181,0	221	151	53,8
45 Loiret	645 325	6 775	95,2	334	265	40,6
46 Lot	169 531	5 217	32,5	340	322	11,8
47 Lot-et-Garonne	322 292	5 361	60,1	319	267	23,1
48 Lozère	76 800	5 167	14,9	185	179	16,1
49 Maine-et-Loire	766 659	7 166	107,0	363	296	35,4

(1) population municipale légale en 2009 (année de référence 2006)

Source : Insee

CHAPITRE 9-3

Départements	Population ⁽¹⁾	Superficie (en km ²)	Densité (en hab./km ²)	Nombre de communes		Part de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants ⁽¹⁾ (en %)
				Total	Rurales (hors unités urbaines Insee)	
50 Manche	492 563	5 938	83,0	601	551	21,9
51 Marne	565 841	8 162	69,3	620	577	49,4
52 Haute-Marne	187 652	6 211	30,2	433	409	27,4
53 Mayenne	299 000	5 175	57,8	261	240	25,4
54 Meurthe-et-Moselle	725 302	5 246	138,3	594	499	33,4
55 Meuse	193 696	6 212	31,2	500	472	18,3
56 Morbihan	694 821	6 823	101,8	261	205	27,8
57 Moselle	1 036 776	6 217	166,7	730	586	37,5
58 Nièvre	222 220	6 817	32,6	312	290	22,4
59 Nord	2 565 257	5 744	446,6	652	342	56,4
60 Oise	792 975	5 860	135,3	693	573	32,0
61 Orne	292 879	6 103	48,0	505	475	20,3
62 Pas-de-Calais	1 453 387	6 671	217,9	895	651	36,6
63 Puy-de-Dôme	623 463	7 970	78,2	470	415	40,2
64 Pyrénées-Atlantiques	636 849	7 647	83,3	547	432	41,9
65 Hautes-Pyrénées	227 736	4 464	51,0	474	437	26,7
66 Pyrénées-Orientales	432 112	4 116	105,0	226	172	34,3
67 Bas-Rhin	1 079 016	4 755	226,9	527	408	44,2
68 Haut-Rhin	736 477	3 525	208,9	377	254	40,3
69 Rhône	1 669 655	3 249	513,9	293	158	68,3
70 Haute-Saône	235 867	5 360	44,0	545	509	11,3
71 Saône-et-Loire	549 361	8 575	64,1	573	510	25,3
72 Sarthe	553 484	6 206	89,2	375	317	33,1
73 Savoie	403 090	6 028	66,9	305	226	28,4
74 Haute-Savoie	696 255	4 417	157,6	294	200	36,7
75 Paris	2 181 371	105	20 696,1	1	0	100,0
76 Seine-Maritime	1 243 834	6 280	198,1	745	631	48,3
77 Seine-et-Marne	1 273 488	5 915	215,3	514	362	48,6
78 Yvelines	1 395 804	2 284	611,0	262	134	69,5
79 Deux-Sèvres	359 711	6 032	59,6	305	274	27,0
80 Somme	564 319	6 170	91,5	782	701	30,2
81 Tarn	365 335	5 758	63,4	323	281	37,4
82 Tarn-et-Garonne	226 849	3 718	61,0	195	174	34,8
83 Var	985 099	5 973	164,9	153	83	65,0
84 Vaucluse	534 291	3 567	149,8	151	103	55,1
85 Vendée	597 185	6 722	88,8	282	234	24,9
86 Vienne	418 460	6 991	59,9	281	251	29,4
87 Haute-Vienne	367 156	5 520	66,5	201	184	43,1
88 Vosges	379 975	5 874	64,7	515	424	14,6
89 Yonne	340 088	7 428	45,8	454	424	21,7
90 Territoire de Belfort	141 201	610	231,7	102	71	36,0
91 Essonne	1 198 273	1 805	664,0	196	83	64,7
92 Hauts-de-Seine	1 536 100	176	8 746,7	36	0	99,3
93 Seine-Saint-Denis	1 491 970	236	6 316,6	40	0	98,4
94 Val-de-Marne	1 298 340	245	5 297,6	47	0	96,2
95 Val-d'Oise	1 157 052	1 246	928,6	185	95	75,5
971 Guadeloupe	400 736	1 628	246,1	32	4	76,6
972 Martinique	397 732	1 128	352,6	34	12	75,1
973 Guyane	205 954	83 534	2,5	22	15	76,6
974 La Réunion	781 962	2 504	312,3	24	2	93,5
Métropole sauf Paris	59 218 362	544 106	96,4	36 568	34 397	46,8
Métropole	61 399 733	544 212	79,7	36 569	34 397	48,7
Outre-Mer	1 786 384	88 794	20,1	112	50	83,7
France	63 186 117	633 006	99,8	36 681	34 447	49,6

(1) population municipale légale en 2009 (année de référence 2006) – * les taux de chômage des départements d'Outre-Mer sont datés de juin 2007

Source : Insee

9-3b Le contexte départemental : caractéristiques physiques, démographiques et sociales

Départements	Part de la population de 15 à 64 ans ⁽²⁾ (en %)	Part de la population de 75 ans et plus ⁽²⁾ (en %)	Taux de chômage au 31/12/2007 (en %)	Nombre de bénéficiaires du RMI au 31/12/2007	Voirie départementale en 2007 (en km)	Kilomètres de voirie pour 1 000 habitants
01 Ain	65,3	6,8	4,9	3 864	4 451	7,9
02 Aisne	64,2	8,0	10,2	8 438	5 490	10,2
03 Allier	61,2	12,3	7,4	5 956	5 209	15,2
04 Alpes-de-Haute-Pce	62,1	9,9	8,6	1 883	2 567	16,6
05 Hautes-Alpes	63,7	9,4	6,7	1 257	1 961	15,0
06 Alpes-Maritimes	62,7	11,5	7,4	14 933	2 617	2,4
07 Ardèche	62,5	10,1	8,3	4 118	3 808	12,4
08 Ardennes	64,0	8,1	10,3	7 155	3 355	11,7
09 Ariège	61,3	11,9	8,7	3 658	2 621	17,9
10 Aube	64,5	8,8	8,1	5 167	4 508	15,0
11 Aude	61,6	11,4	10,0	10 523	4 591	13,5
12 Aveyron	60,2	12,7	4,8	2 187	5 924	21,7
13 Bouches-du-Rhône	65,5	8,2	10,4	57 652	3 063	1,6
14 Calvados	65,5	7,9	7,2	9 161	5 523	8,2
15 Cantal	62,1	12,3	5,0	1 486	4 000	26,7
16 Charente	62,9	10,8	8,0	5 851	5 129	14,8
17 Charente-Maritime	62,1	11,1	8,2	10 468	5 986	10,0
18 Cher	62,7	10,3	7,0	6 170	4 605	14,6
19 Corrèze	61,2	12,9	5,2	1 929	4 762	19,8
2A Corse-du-Sud	64,6	9,3	7,5	2 112	1 999	14,7
2B Haute-Corse	65,1	9,5	8,4	3 445	2 459	15,5
21 Côte-d'Or	66,6	8,3	6,1	5 531	5 866	11,3
22 Côtes-d'Armor	60,7	11,0	6,2	5 552	4 588	8,0
23 Creuse	59,2	14,8	6,5	1 809	4 353	35,3
24 Dordogne	61,0	12,5	7,4	6 105	4 962	12,3
25 Doubs	66,0	7,3	7,1	6 982	3 708	7,2
26 Drôme	63,6	8,7	8,5	7 868	4 228	9,0
27 Eure	65,4	6,9	7,5	7 235	4 423	7,8
28 Eure-et-Loir	64,3	8,2	6,4	4 752	7 496	17,8
29 Finistère	63,3	9,6	6,9	11 391	3 551	4,0
30 Gard	64,1	9,0	11,1	20 963	4 476	6,6
31 Haute-Garonne	68,3	7,1	7,8	21 646	6 663	5,6
32 Gers	60,3	12,7	5,3	1 999	3 551	19,6
33 Gironde	66,6	8,4	7,8	23 785	6 444	4,6
34 Hérault	65,5	8,7	11,3	29 298	5 110	5,1
35 Ille-et-Vilaine	65,7	7,5	5,6	8 469	5 195	5,5
36 Indre	60,9	12,0	6,1	2 427	4 977	21,4
37 Indre-et-Loire	65,0	9,1	6,5	7 210	3 696	6,4
38 Isère	66,3	6,8	6,5	12 709	5 160	4,4
39 Jura	62,7	9,8	5,8	2 074	3 542	13,8
40 Landes	62,3	10,7	6,9	4 622	4 238	11,7
41 Loir-et-Cher	61,8	10,6	6,3	4 287	3 436	10,6
42 Loire	63,5	9,5	7,4	8 899	3 785	5,1
43 Haute-Loire	61,9	10,2	6,3	1 679	3 399	15,5
44 Loire-Atlantique	65,3	7,6	6,5	15 529	4 448	3,6
45 Loiret	64,9	8,2	6,1	7 546	3 631	5,6
46 Lot	60,2	12,6	6,6	2 126	4 026	23,7
47 Lot-et-Garonne	61,2	11,7	7,6	5 283	2 946	9,1
48 Lozère	63,2	10,8	4,1	718	2 289	29,8
49 Maine-et-Loire	64,5	8,3	6,5	9 520	4 933	6,4

(2) Estimation de population au 1^{er} janvier 2006 - Insee

Source : Insee, DARES

Départements	Part de la population de 15 à 64 ans ⁽²⁾ (en %)	Part de la population de 75 ans et plus ⁽²⁾ (en %)	Taux de chômage au 31/12/2007 (en %)	Nombre de bénéficiaires duRMI au 31/12/2007	Voirie départementale en 2007 (en km)	Kilomètres de voirie pour 1 000 habitants
50 Manche	62,1	10,0	6,4	5 042	7 762	15,8
51 Marne	67,2	7,4	7,0	6 846	4 176	7,4
52 Haute-Marne	63,0	9,8	7,4	2 486	3 861	20,6
53 Mayenne	61,8	9,4	4,5	2 096	3 687	12,3
54 Meurthe-et-Moselle	66,6	7,7	7,4	13 874	3 262	4,5
55 Meuse	63,6	9,0	8,4	3 402	3 527	18,2
56 Morbihan	62,9	9,4	6,7	7 898	4 150	6,0
57 Moselle	66,7	7,0	7,7	14 551	4 270	4,1
58 Nièvre	61,2	12,1	6,9	3 894	4 381	19,7
59 Nord	66,0	6,6	10,7	72 165	5 242	2,0
60 Oise	66,6	5,9	7,1	10 271	4 061	5,1
61 Orne	61,8	10,3	6,7	4 466	5 811	19,8
62 Pas-de-Calais	64,8	7,5	10,6	38 775	6 191	4,3
63 Puy-de-Dôme	66,5	8,8	6,9	8 918	7 163	11,5
64 Pyrénées-Atlantiques	63,5	10,2	6,7	9 404	4 408	6,9
65 Hautes-Pyrénées	62,4	11,3	8,2	3 517	2 876	12,6
66 Pyrénées-Orientales	61,5	11,3	10,6	14 194	2 161	5,0
67 Bas-Rhin	67,7	6,6	6,1	15 401	3 654	3,4
68 Haut-Rhin	66,5	7,0	7,4	9 551	2 593	3,5
69 Rhône	66,4	7,2	6,9	24 428	3 154	1,9
70 Haute-Saône	63,8	8,8	6,7	2 525	3 355	14,2
71 Saône-et-Loire	62,2	10,9	6,6	5 747	5 281	9,6
72 Sarthe	63,1	9,2	6,7	7 333	4 298	7,8
73 Savoie	65,7	7,9	5,8	2 724	3 153	7,8
74 Haute-Savoie	66,5	6,4	5,3	4 730	2 950	4,2
75 Paris	70,9	8,3	7,9	54 607	1 604	0,7
76 Seine-Maritime	65,9	7,7	8,2	24 304	6 435	5,2
77 Seine-et-Marne	67,7	4,9	5,6	13 180	4 378	3,4
78 Yvelines	66,8	5,7	5,4	12 165	1 576	1,1
79 Deux-Sèvres	62,0	10,5	5,3	3 159	3 871	10,8
80 Somme	65,6	7,9	9,0	10 051	4 554	8,1
81 Tarn	61,4	11,6	8,7	6 041	4 126	11,3
82 Tarn-et-Garonne	61,8	10,6	8,8	4 133	2 465	10,9
83 Var	62,5	10,2	9,5	18 867	2 916	3,0
84 Vaucluse	64,0	8,4	9,3	11 285	2 353	4,4
85 Vendée	62,4	9,7	5,4	4 321	4 583	7,7
86 Vienne	65,4	9,3	6,3	6 994	4 656	11,1
87 Haute-Vienne	64,2	11,1	6,6	5 227	3 980	10,8
88 Vosges	63,7	9,1	8,3	5 665	3 214	8,5
89 Yonne	62,8	9,9	6,7	4 416	4 830	14,2
90 Territoire de Belfort	66,0	7,3	8,4	2 690	536	3,8
91 Essonne	67,0	5,4	5,2	13 784	1 377	1,1
92 Hauts-de-Seine	66,9	7,1	6,3	22 444	398	0,3
93 Seine-Saint-Denis	66,6	5,3	9,8	51 119	342	0,2
94 Val-de-Marne	66,8	6,7	6,8	26 382	427	0,3
95 Val-d'Oise	67,6	5,0	7,4	17 551	1 182	1,0
971 Guadeloupe *	64,6	5,1	22,7	32 052	604	1,5
972 Martinique *	65,1	6,0	21,2	31 592	630	1,6
973 Guyane *	60,3	1,4	20,6	12 178	408	2,0
974 La Réunion *	65,8	3,1	24,2	68 241	720	0,9
Métropole sauf Paris	62,7	7,9	-	973 443	377 377	6,4
Métropole	65,2	8,2	7,5	1 028 050	378 981	6,2
Outre-Mer	64,8	4,0	-	144 063	2 361	1,3
France	65,2	8,1	-	1 172 113	381 343	6,0

(2) Estimation de population au 1^{er} janvier 2006 - Insee

Source : Insee, DARES

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2009

10

LES SÉRIES LONGUES



10-1	Les groupements de collectivités territoriales	132
10-2	Les comptes des administrations publiques locales	133
10-3	Les dépenses des administrations publiques locales ventilées par fonction	134
10-4	Les comptes des communes	135
10-5	Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	136
10-6	Les comptes du secteur communal	137
10-7	Les comptes des départements	138
10-8	Les comptes des régions	139
10-9	Les comptes des collectivités locales	140
10-10	Les dépenses des collectivités locales dans les principaux domaines transférés	141
10-11	L'endettement des collectivités locales	142
10-12	Les taux de fiscalité locale	143
10-13	Les produits de fiscalité locale	144
10-14	Les compensations et dégrèvements de fiscalité directe locale	145
10-15	Les effectifs des collectivités locales	146
10-16	Les dépenses de personnel des collectivités locales	147

10-1 Les groupements de collectivités territoriales

Évolution du nombre de groupements de collectivités territoriales depuis 1972

(en nombre de groupements de collectivités territoriales)

	1972	1992	1995	1999	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
CU	9	9	9	12	12	14	14	14	14	14	14	16
CA					50	120	155	162	164	169	171	174
CC			756	1 347	1 533	2 032	2 286	2 342	2 389	2 400	2 393	2 406
SAN		9	9	9	9	8	6	6	6	5	5	5
Districts	95	214	324	305	241	-**	-**	-**	-**	-**	-**	-**
CV			4	5	0	-**	-**	-**	-**	-**	-**	-**
Nombre de groupements à fiscalité propre			1 102	1 678	1 845	2 174	2 461	2 524	2 573	2 588	2 583	2 601
Nombre de communes regroupées			11 516	19 128	21 347	26 870	31 428	32 308	32 923	33 413	33 636	34 164
Pop. regroupée en millions d'hab.			24,6	34,0	37,1	45,1	50,7	52,1	53,3	54,2	54,6	56,4
<i>dont TPU :</i>												
Nombre de groupements			48	111	306	745	1 028	1 103	1 162	1 200	1 224	1 261
Nombre de communes regroupées			475	1 058	3 289	9 161	13 362	14 404	15 145	15 859	16 336	16 944
Population regroupée en millions d'hab.			3,0	4,2	13,2	29,7	37,7	39,5	40,9	41,8	42,4	44,3
sans fiscalité propre :												
SIVU	9 289	14 596	14 490	14 885	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	12 157	12 149	11 921	11 179
SIVOM	1 243	2 478	2 298	2 165	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1 492	1 501	1 468	1 445
Syndicats mixtes			1 107	1 454	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2 687	2 749	2 921	3 064
Nombre de syndicats	10 532	17 074	17 895	18 504	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	16 336	16 399	16 310	15 688

Source : Ministère de l'intérieur, DGCL

n.d. : non disponible

* Le recensement des syndicats pour 2009 a été réalisé le 1^{er} février 2009.

** La loi du 12 juillet 1999 prévoyait la disparition des districts et des communautés de villes qui se transforment en CU, CA ou CC au 1^{er} janvier 2002 au plus tard.

Les comptes des administrations publiques locales 10-2

(en milliards d'euros)

	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
DÉPENSES	35,0	62,7	92,5	117,2	140,5	144,6	154,8	164,2	178,4	188,2	198,4	212,2
Dépenses de fonctionnement	12,9	26,0	39,4	55,1	74,4	74,8	80,8	85,7	89,3	93,9	99,1	105,7
Consommations intermédiaires	4,5	8,9	14,8	22,1	31,5	29,9	33,1	35,0	36,8	38,9	41,1	43,1
Rémunération des salariés	8,3	16,8	24,2	32,0	41,7	43,7	46,5	49,0	50,7	53,1	56,0	60,6
dont cotisations sociales imputées	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Impôts sur la production	0,1	0,3	0,5	1,0	1,1	1,1	1,2	1,7	1,8	1,8	1,9	2,0
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	2,2	5,5	6,9	6,2	3,7	5,1	4,2	3,7	3,5	3,1	3,5	4,5
Prestations et autres transferts	10,5	15,6	21,8	29,5	29,3	31,5	36,7	40,0	47,6	49,7	51,9	54,5
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	1,4	2,0	2,5	3,4	2,5	2,3	2,5	2,6	8,0	8,8	9,1	9,0
Transferts sociaux en nature de biens et services marchands	2,6	3,1	3,0	3,3	3,7	3,7	5,0	6,5	6,7	6,9	7,6	8,6
Subventions	1,6	2,9	3,4	4,8	7,3	8,4	9,8	10,5	11,6	11,9	12,6	13,2
Transferts courants entre administrations publiques	2,8	2,5	2,7	3,2	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	4,1	4,4	4,9
Autres transferts courants	1,2	3,0	6,0	8,9	9,6	10,8	12,0	12,3	12,8	13,4	14,1	14,4
Transferts en capital	0,8	2,2	4,1	5,9	2,9	3,1	4,2	4,6	5,0	4,5	4,2	4,3
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	9,5	15,6	24,4	26,4	33,1	33,2	33,0	34,8	38,0	41,5	43,9	47,5
Formation brute de capital fixe	9,1	15,2	23,9	25,8	31,3	31,6	31,3	33,2	36,0	39,4	41,7	45,1
Autres acquisitions nettes d'actifs non financiers	0,4	0,3	0,5	0,6	1,9	1,6	1,7	1,6	2,0	2,1	2,2	2,4
RECETTES	30,7	58,1	88,4	115,1	143,3	146,6	156,8	164,8	176,1	184,9	195,3	205,0
Recettes de production	3,4	6,4	11,4	16,8	24,9	24,8	26,1	27,2	28,7	29,6	32,1	33,4
Production des branches marchandes et ventes résiduelles	3,3	6,3	10,3	13,8	20,2	19,9	20,9	22,1	23,8	24,9	26,2	27,8
Production pour emploi final propre	0,0	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Paiements partiels des ménages	0,0	0,0	1,0	1,3	1,7	1,7	1,9	1,9	2,1	2,2	2,3	2,4
Autres subventions sur la production	0,0	0,0	0,0	1,6	2,6	2,6	2,8	2,7	2,3	2,0	3,1	2,6
Revenus de la propriété	0,6	1,1	1,8	1,8	1,9	1,9	1,8	2,0	2,0	2,1	2,2	2,3
Intérêts	0,2	0,5	0,7	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,4	0,6	1,1	1,1	1,5	1,5	1,5	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9
Impôts et cotisations sociales	15,1	32,3	49,5	65,0	74,9	74,8	76,9	80,4	88,3	95,6	101,9	108,0
Impôts sur la production et les importations	10,8	22,7	34,2	43,1	51,6	51,6	52,9	55,3	63,2	69,3	73,1	78,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	2,7	6,4	8,1	11,1	9,9	10,2	10,9	11,4	12,0	12,9	13,8	14,4
Impôts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts de recettes fiscales	1,5	3,0	6,9	10,6	13,0	12,5	12,7	13,2	12,6	12,9	14,5	14,3
Cotisations sociales	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
dont cotisations sociales imputées	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts	11,7	18,3	25,7	31,4	41,6	45,2	52,0	55,2	57,0	57,6	59,0	61,4
Transferts courants entre administrations publiques	9,0	12,9	18,2	21,1	32,2	35,3	40,9	43,3	45,6	46,3	47,8	49,3
Autres transferts courants	0,6	1,2	1,7	2,9	2,2	2,2	3,0	3,8	3,2	3,0	2,8	3,1
Transferts en capital	2,1	4,2	5,8	7,5	7,1	7,7	8,1	8,1	8,2	8,2	8,4	9,0
SOLDES												
Épargne brute	4,0	9,0	18,6	22,8	31,7	30,7	31,1	31,9	32,4	34,5	36,6	35,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-4,3	-4,6	-4,1	-2,1	2,8	2,0	2,0	0,5	-2,4	-3,3	-3,2	-7,2

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

10-3 Les dépenses des administrations publiques locales ventilées par fonction

Les dépenses (en milliards d'euros)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TOTAL DES DÉPENSES	122,7	121,9	125,7	130,9	140,5	144,6	154,8	164,2	178,4	188,2	198,4	212,2
Services publics généraux	31,0	30,3	30,9	32,1	34,2	34,7	32,9	30,9	32,7	34,9	37,1	40,3
Défense	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ordre et sûreté publics	2,5	2,4	2,6	2,6	2,8	3,8	4,3	4,7	4,9	5,4	5,9	6,6
Affaires économiques	21,9	20,4	20,2	19,0	21,3	18,7	20,6	21,9	23,2	24,2	24,7	26,2
Protection de l'environnement	6,7	7,3	7,6	7,7	9,1	9,6	10,4	11,4	12,4	13,6	14,3	15,3
Logement et développement urbain	15,0	15,3	15,1	17,0	20,0	21,6	24,0	25,4	27,2	28,1	30,0	32,0
Santé	1,0	0,7	0,8	0,6	0,6	0,7	0,9	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
Loisirs, culture et religion	9,2	9,8	10,9	11,1	12,0	13,3	15,5	17,2	18,0	19,2	20,7	22,1
Éducation	19,0	20,2	21,1	23,8	24,5	26,2	27,7	29,4	30,0	31,4	32,7	34,9
Protection sociale	16,2	15,5	16,5	16,9	15,9	16,0	18,5	22,3	28,7	29,8	31,6	33,4

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Poids relatif des dépenses par fonction (en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Services publics généraux	25,3	24,8	24,6	24,5	24,3	24,0	21,3	18,8	18,3	18,6	18,7	19,0
Défense	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ordre et sûreté publics	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,6	2,8	2,9	2,8	2,9	3,0	3,1
Affaires économiques	17,9	16,7	16,0	14,5	15,2	12,9	13,3	13,3	13,0	12,9	12,4	12,3
Protection de l'environnement	5,5	6,0	6,0	5,9	6,5	6,7	6,7	6,9	7,0	7,2	7,2	7,2
Logement et développement urbain	12,3	12,6	12,0	13,0	14,2	15,0	15,5	15,5	15,2	14,9	15,1	15,1
Santé	0,8	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7
Loisirs, culture et religion	7,5	8,0	8,7	8,5	8,6	9,2	10,0	10,5	10,1	10,2	10,4	10,4
Éducation	15,5	16,6	16,8	18,2	17,5	18,1	17,9	17,9	16,8	16,7	16,5	16,0
Protection sociale	13,2	12,7	13,2	12,9	11,3	11,0	12,0	13,6	16,1	15,8	15,9	15,7

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Part de la rémunération des salariés (en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TOTAL DES DÉPENSES	27,4	28,4	29,1	30,1	29,7	30,2	30,0	29,8	28,4	28,2	28,2	28,6
Services publics généraux	49,7	48,2	48,9	50,1	49,7	49,9	49,6	47,8	46,5	46,0	45,5	44,7
Défense												
Ordre et sûreté publics	53,5	52,7	51,3	53,3	52,6	58,8	61,0	61,5	61,7	61,7	64,1	62,5
Affaires économiques	13,3	16,2	16,6	17,5	15,6	11,9	11,9	12,1	12,0	12,5	12,6	12,9
Protection de l'environnement	8,4	12,7	11,8	13,2	13,0	13,7	12,2	14,7	14,1	13,6	13,7	13,9
Logement et développement urbain	10,7	12,9	14,0	13,1	11,8	12,4	13,8	15,4	15,4	15,6	15,5	15,7
Santé	40,4	28,1	29,3	27,5	28,3	29,4	39,1	41,8	56,7	54,3	58,4	60,8
Loisirs, culture et religion	22,9	24,6	23,1	24,2	24,1	25,9	30,1	31,2	30,9	29,9	30,1	30,5
Éducation	33,4	35,6	37,9	38,2	39,7	40,3	39,1	40,4	39,6	37,9	37,3	38,4
Protection sociale	17,8	17,4	18,4	20,4	22,5	23,6	25,3	24,2	19,4	20,1	19,9	20,6

Source : INSEE, Comptes nationaux - Base 2000

Les comptes des communes 10-4

en milliards d'euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	67,35	68,21	70,43	72,27	74,66	76,05	76,48	76,51	79,88	82,90	85,80	89,85
Recettes totales	67,95	68,69	70,08	73,14	74,63	75,97	77,22	77,36	80,45	83,60	86,70	89,64
Dépenses totales hors remboursements de dette	60,80	60,89	63,76	65,22	67,50	68,48	68,88	70,36	73,39	76,19	79,73	83,93
Recettes totales hors emprunts	61,35	62,38	64,04	66,35	67,45	68,66	69,97	71,22	73,57	75,93	79,20	81,74
Dépenses réelles de fonctionnement	46,68	47,58	48,46	49,17	49,29	50,07	51,89	52,18	53,38	54,91	56,92	58,79
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	42,49	43,77	45,44	46,40	46,54	47,26	49,31	49,75	51,19	52,80	54,70	56,48
* achats et charges externes	11,02	11,43	11,28	11,70	12,43	12,42	13,05	13,10	13,52	13,98	14,53	14,84
* personnel	20,49	21,40	22,27	22,52	23,33	24,22	25,40	26,00	26,85	27,90	29,00	30,38
* transferts versés	9,95	10,14	9,83	9,79	8,56	8,30	8,43	8,25	8,36	8,35	8,71	8,85
Recettes de fonctionnement (2)	54,24	56,10	57,49	59,42	59,69	60,34	61,91	63,06	64,40	66,10	67,84	69,57
* impôts et taxes	32,87	34,45	31,80	32,18	31,12	32,92	33,89	34,82	36,43	37,82	39,06	40,12
- dont impôts locaux**	24,91	26,13	27,01	27,06	25,69	24,16	23,41	23,48	23,98	24,68	25,42	26,18
- dont fiscalité reversée								6,69	7,25	7,65	7,88	8,02
- autres impôts indirects et taxes			4,80	5,12	5,43	8,76	10,49	4,65	5,21	5,49	5,76	5,92
- dont TEOM**			2,00	2,08	2,09	1,98	1,79	1,65	1,42	1,40	1,36	1,35
* Concours de l'État (a)			3,76	4,64	5,14	5,51	5,73	5,78	2,81	2,74	18,93	19,18
- DGF	15,43	15,85	15,19	15,94	16,38	14,95	15,20	15,15	18,08	18,37	15,69	16,03
- Péréquation et compensations fiscales	12,85	12,76	12,94	13,36	11,88	11,97	12,26	12,39	15,34	15,74	2,85	2,77
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	11,75	12,33	12,04	13,02	13,15	13,08	12,60	13,30	13,21	13,29	13,15	13,08
* intérêts de dette (4)	4,19	3,81	3,02	2,78	2,75	2,81	2,58	2,43	2,20	2,11	2,23	2,31
Épargne brute (5)=(3)-(4)	7,56	8,52	9,02	10,25	10,41	10,27	10,02	10,88	11,02	11,18	10,92	10,77
Épargne nette (5)-remb.	1,01	1,20	2,35	3,20	3,24	2,70	2,42	4,72	4,52	4,47	4,85	4,86
Dépenses réelles d'investissement	20,69	20,63	21,96	23,09	25,37	25,99	24,58	24,33	26,50	27,99	28,88	31,05
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	14,13	13,31	15,29	16,05	18,21	18,41	16,98	18,18	20,00	21,28	22,81	25,14
* subventions d'équipement	0,91	0,81	0,68	0,64	0,62	0,58	0,56	0,63	0,59	0,62	0,86	1,16
* équipement	11,72	11,94	13,39	14,07	16,33	16,15	15,06	16,82	18,02	19,40	20,92	22,94
Recettes réelles d'investissement	14,09	12,61	12,60	13,72	14,94	15,64	15,31	14,30	16,05	17,50	18,86	20,07
Recettes d'inv hors emprunts (7)	7,49	6,30	6,56	6,93	7,75	8,32	8,06	8,16	9,16	9,84	11,35	12,17
* dotations et subventions	4,99	4,74	4,86	4,91	5,64	5,83	6,06	6,30	6,62	7,18	7,71	8,18
Besoin ou capacité de financement=(5)+(7)-(6)	+ 0,91	+ 1,51	+ 0,29	+ 1,13	- 0,05	+ 0,18	+ 1,09	+ 0,86	+ 0,18	- 0,25	- 0,53	- 2,19
Variation fonds de roulement	+ 0,58	+ 0,50	- 0,34	+ 0,87	- 0,03	- 0,08	+ 0,74	+ 0,85	+ 0,57	+ 0,70	+ 0,90	- 0,21
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	6,56	7,32	6,67	7,04	7,17	7,57	7,60	6,15	6,50	6,71	6,07	5,91
* emprunts	6,60	6,31	6,04	6,79	7,19	7,32	7,25	6,14	6,89	7,66	7,51	7,90
* Emprunts - remboursements de dette	+ 0,05	- 1,01	- 0,63	- 0,25	+ 0,02	- 0,25	- 0,35	- 0,01	+ 0,39	+ 0,95	+ 1,44	+ 1,99
Dette totale au 31/12	53,16	52,17	51,64	51,39	51,41	51,15	50,80	50,59	50,94	52,04	53,43	55,41
Ratios :												
Épargne de gestion/recettes de fonctionnement	21,7 %	22,0 %	20,9 %	21,9 %	22,0 %	21,7 %	20,3 %	21,1 %	20,5 %	20,1 %	19,4 %	18,8 %
Épargne brute/recettes de fonctionnement	13,9 %	15,2 %	15,7 %	17,2 %	17,4 %	17,0 %	16,2 %	17,2 %	17,1 %	16,9 %	16,1 %	15,5 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	98,0 %	93,0 %	89,8 %	86,5 %	86,1 %	84,8 %	82,1 %	80,2 %	79,1 %	78,7 %	78,7 %	79,7 %
Annuité / recettes de fonctionnement	19,8 %	19,8 %	16,9 %	16,5 %	16,6 %	17,2 %	16,4 %	13,6 %	13,5 %	13,3 %	12,2 %	11,8 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

** Les impôts locaux ne comprennent pas les reversements de TP des EPCI vers les communes.

*** Les montants de la TEOM ne prennent pas en compte les montants des groupements à fiscalité propre.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004

10-5 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

en milliards d'euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	8,42	8,43	9,54	10,56	13,49	16,63	19,71	22,82	25,89	29,18	29,99	32,57
Recettes totales	8,55	8,51	9,46	10,62	13,61	16,82	19,99	23,18	26,24	28,93	30,26	32,50
Dépenses totales hors remboursements de dette	7,33	7,41	8,67	9,68	12,57	15,55	18,67	21,71	24,58	27,75	28,56	31,02
Recettes totales hors emprunts	7,52	7,56	8,40	9,27	12,18	15,60	18,79	21,73	24,34	26,45	27,53	29,52
Dépenses réelles de fonctionnement	4,89	5,37	5,79	6,32	8,92	11,61	14,86	16,95	19,16	21,10	21,67	22,75
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	4,33	4,89	5,35	5,91	8,49	11,13	14,41	16,51	18,73	20,67	21,17	22,17
* achats et charges externes		1,42	1,55	1,76	1,94	2,32	2,90	3,32	3,71	4,07	4,41	4,57
* reversements fiscaux		0,69	0,71	0,82	2,78	4,26	6,01	7,19	7,76	8,12	8,33	8,45
* personnel	1,22	1,37	1,50	1,56	1,59	1,85	2,29	2,82	3,07	3,50	3,85	4,20
* transferts versés			1,40	1,61	1,93	2,39	2,85	2,87	3,38	4,11	3,81	4,05
Recettes de fonctionnement (2)	6,07	6,45	7,36	8,06	10,86	13,92	17,35	20,25	22,39	24,10	25,07	26,24
* impôts et taxes			5,10	5,40	7,31	9,09	10,70	12,51	13,85	14,89	15,73	16,45
- dont impôts locaux	3,49	3,90	4,23	4,40	6,22	7,51	8,61	9,85	10,85	11,58	12,31	12,88
- autres impôts indirects et taxes			0,88	1,00	1,08	1,58	2,09	2,66	3,00	3,32	3,42	3,57
- dont TEOM	0,38	0,49	0,51	0,58	0,65	0,89	1,25	2,03	2,58	2,93	3,24	3,46
* Concours de l'État (a)			0,31	0,41	0,90	1,66	2,97	3,65	1,00	6,52	6,79	7,01
- DGF	1,23	1,37	1,16	1,26	1,58	2,05	2,32	2,50	5,78	5,56	5,86	6,12
- Péréquation et compensations fiscales			0,81	0,85	1,08	1,39	1,69	1,83	5,12	0,92	0,88	0,85
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	1,74	1,55	2,01	2,15	2,38	2,80	2,94	3,74	3,67	3,43	3,90	4,07
* intérêts de dette (4)	0,56	0,47	0,44	0,41	0,43	0,49	0,45	0,44	0,43	0,43	0,50	0,581
Épargne brute (5)=(3)-(4)	1,17	1,08	1,58	1,74	1,95	2,31	2,49	3,30	3,24	3,00	3,40	3,49
Épargne nette (5)-remb.	0,09	0,06	0,70	0,86	1,03	1,23	1,45	2,20	1,93	1,58	1,97	1,94
Dépenses réelles d'investissement	3,51	3,06	3,75	4,24	4,57	5,02	4,85	5,87	6,73	8,08	8,34	9,82
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	2,42	2,04	2,88	3,36	3,65	3,94	3,81	4,77	5,42	6,65	6,91	8,27
* subventions d'équipement			0,34	0,34	0,44	0,39	0,40	0,47	0,51	0,60	0,77	1,09
* équipement	1,57	1,62	2,07	2,87	3,02	3,39	3,17	3,50	3,97	4,96	5,59	6,48
Recettes réelles d'investissement	2,48	2,06	2,10	2,56	2,74	2,89	2,64	2,92	3,85	4,83	5,25	6,26
Recettes d'invnt hors emprunts (7)	1,45	1,11	1,04	1,21	1,31	1,67	1,45	1,48	1,94	2,35	2,51	3,28
* dotations et subventions	0,69	0,76	0,60	0,80	0,82	1,02	1,00	1,06	1,29	1,55	1,85	2,21
Besoin ou capacité de financement=(5)+(7)-(6)	0,20	0,15	- 1,13	- 1,29	- 1,31	- 1,04	- 0,92	- 1,09	- 1,55	- 1,30	- 1,00	- 1,51
Variation fonds de roulement	0,15	0,08	- 0,08	0,06	0,12	0,18	0,28	0,36	0,36	- 0,25	0,27	- 0,07
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	1,08	1,02	0,87	0,88	0,91	1,08	1,04	1,11	1,30	1,42	1,43	1,55
* emprunts	1,04	0,95	1,06	1,35	1,43	1,22	1,20	1,45	1,91	2,48	2,73	2,98
* Emprunts - remboursements de dette	- 0,05	- 0,08	0,18	0,47	0,51	0,14	0,15	0,34	0,60	1,06	1,30	1,44
Dette totale au 31/12	8,86	8,79	8,97	9,44	9,96	10,10	10,25	10,60	11,20	12,26	13,56	15,00
Ratios :												
Épargne de gestion/recettes de fonctionnement	28,6 %	24,1 %	27,3 %	26,7 %	21,9 %	20,1 %	17,0 %	18,5 %	16,4 %	14,2 %	15,6 %	15,5 %
Épargne brute/recettes de fonctionnement	19,3 %	16,8 %	21,4 %	21,6 %	17,9 %	16,6 %	14,4 %	16,3 %	14,4 %	12,4 %	13,6 %	13,3 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	146,1 %	136,3 %	121,8 %	117,2 %	91,6 %	72,5 %	59,1 %	52,3 %	50,0 %	50,9 %	54,1 %	57,1 %
Annuité / recettes de fonctionnement	27,1 %	23,2 %	17,8 %	16,0 %	12,4 %	11,2 %	8,6 %	7,6 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	8,1 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004

Les comptes du secteur communal 10-6

en milliards d'euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	75,77	75,95	79,26	82,01	85,37	88,42	90,18	92,14	98,01	103,96	107,49	113,96
Recettes totales	76,88	77,22	78,83	82,94	85,46	88,53	91,20	93,84	99,45	104,88	109,14	114,11
Dépenses totales hors remboursements de dette	68,13	67,61	71,71	74,08	77,29	79,77	81,53	84,89	90,21	95,82	99,99	106,50
Recettes totales hors emprunts	69,24	69,96	71,74	74,79	76,84	79,99	82,76	86,25	90,65	94,73	98,90	103,23
Dépenses réelles de fonctionnement	51,57	52,26	53,54	54,67	55,43	57,42	60,74	61,94	64,78	67,89	70,27	73,09
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	46,82	47,98	50,09	51,49	52,25	54,12	57,71	59,08	62,16	65,35	67,54	70,19
* achats et charges externes	11,02	12,85	12,84	13,46	14,37	14,73	15,94	16,42	17,23	18,05	18,94	19,42
* personnel	22,78	23,77	24,08	24,92	26,07	27,69	28,81	29,92	31,40	32,85	34,58	
* transferts versés	9,95	10,14	11,22	11,41	10,49	10,69	11,28	11,12	11,74	12,47	12,52	12,89
Recettes de fonctionnement (2)	60,31	62,55	64,14	66,66	67,78	70,00	73,25	76,62	79,55	82,54	85,03	87,78
* impôts et taxes		36,91	37,58	38,43	42,01	44,59	40,64	43,03	45,06	46,91	48,55	
- dont impôts locaux	28,40	30,03	31,23	31,46	31,91	31,67	32,02	33,34	34,83	36,26	37,73	39,06
- autres impôts indirects et taxes			5,67	6,12	6,51	10,34	12,57	7,30	8,21	8,80	9,17	9,49
- dont TEOM 0,38	0,49	2,51	2,65	2,74	2,87	3,04	3,68	4,00	4,33	4,60	4,81	
* Concours de l'État (a)			0,31	0,41	0,90	1,66	2,97	3,65	1,00	6,52	6,79	7,01
- DGF	16,66	17,23	16,35	17,20	17,97	17,00	17,53	17,65	23,86	23,93	21,55	22,14
- Péréquation et compensations fiscales	12,85	12,76	13,75	14,21	12,96	13,35	13,95	14,22	20,46	16,66	3,73	3,62
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	13,49	14,57	14,06	15,17	15,53	15,88	15,54	17,54	17,39	17,19	17,49	17,59
* intérêts de dette (4)4,76	4,28	3,46	3,18	3,18	3,30	3,03	2,86	2,63	2,54	2,73	2,90	
Épargne brute (5)=(3)-(4)	8,74	10,29	10,60	11,99	12,35	12,58	12,51	14,67	14,76	14,65	14,77	14,69
Épargne nette (5)-remb.	1,10	1,95	3,05	4,06	4,27	3,93	3,86	7,42	6,96	6,51	7,26	7,23
Dépenses réelles d'investissement	24,19	23,69	25,71	27,33	29,94	31,01	29,44	30,20	33,23	36,06	37,22	40,87
Dépenses d'investissement hors rembts (6) 16,56	15,35	18,17	19,41	21,86	22,36	20,79	22,95	25,43	27,93	29,72	33,41	
* subventions d'équipement	0,91	0,81	1,03	0,98	1,06	0,97	0,97	1,10	1,10	1,22	1,63	2,25
* équipement	13,55	15,47	16,93	19,35	19,55	18,23	20,32	21,99	24,36	26,50	29,42	
Recettes réelles d'investissement	16,57	14,67	14,69	16,28	17,68	18,53	17,95	17,23	19,90	22,33	24,11	26,33
Recettes d'inv hors emprunts (7)	8,93	7,41	7,60	8,13	9,06	9,99	9,51	9,64	11,11	12,19	13,87	15,45
* dotations et subventions	5,67	5,50	5,46	5,72	6,46	6,85	7,06	7,36	7,91	8,72	9,56	10,39
Besoin ou capacité de financement=(5)+(7)-(6)	1,11	2,35	0,03	0,71	- 0,44	0,22	1,22	1,37	0,44	- 1,09	-1,09	- 3,27
Variation fonds de roulement	1,11	1,27	-0,42	0,93	0,09	0,10	1,02	1,70	1,44	0,92	1,65	0,15
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	7,64	8,34	7,54	7,93	8,08	8,65	8,64	7,26	7,80	8,14	7,50	7,46
* emprunts	7,64	7,26	7,09	8,14	8,61	8,54	8,45	7,59	8,80	10,15	10,24	10,88
* Emprunts - remboursements de dette	0,00	- 1,08	- 0,45	0,22	0,53	- 0,11	- 0,20	0,33	1,00	2,01	2,74	3,42
<i>Dette totale au 31/12/2002</i>	<i>60,96</i>	<i>60,61</i>	<i>60,83</i>	<i>61,36</i>	<i>61,25</i>	<i>61,05</i>	<i>61,18</i>	<i>62,14</i>	<i>64,30</i>	<i>66,99</i>	<i>70,41</i>	
Ratios :												
Épargne de gestion/recettes de fonctionnement	22,4 %	23,3 %	21,9 %	22,8 %	22,9 %	22,7 %	21,2 %	22,9 %	21,9 %	20,8 %	20,6 %	20,0 %
Épargne brute/recettes de fonctionnement	14,5 %	16,5 %	16,5 %	18,0 %	18,2 %	18,0 %	17,1 %	19,2 %	18,6 %	17,7 %	17,4 %	16,7 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement102,8 %	97,5 %	94,5 %	91,3 %	90,5 %	87,5 %	83,3 %	79,9 %	78,1 %	77,9 %	78,8 %	80,2 %	
Annuité / recettes de fonctionnement	20,6 %	20,2 %	17,2 %	16,7 %	16,6 %	17,1 %	15,9 %	13,2 %	13,1 %	12,9 %	12,0 %	11,8 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

10-7 Les comptes des départements

en milliards d'euros

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	34,79	35,49	36,30	37,70	36,12	37,34	40,20	43,28	51,72	54,31	58,35	61,74
Recettes totales	34,93	35,76	36,41	37,96	36,28	37,03	40,40	43,82	51,28	54,43	58,93	61,39
Dépenses totales hors remboursements de dette	31,31	31,71	32,28	33,66	33,11	34,66	37,62	40,61	49,16	51,42	55,14	59,28
Recettes totales hors emprunts	30,83	32,26	33,30	34,91	34,62	35,10	37,77	40,69	47,91	50,39	54,79	57,54
Dépenses réelles de fonctionnement	22,65	23,07	23,62	24,32	23,64	24,26	27,12	29,71	37,43	39,29	42,22	45,09
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	21,24	21,88	22,52	23,34	22,75	23,36	26,39	29,01	36,68	38,66	41,50	44,34
* achats et charges externes	10,56	10,99			4,75	4,74	5,15	5,40	4,71	4,91	5,16	5,32
* personnel	3,40	3,54	3,73	3,98	4,18	4,47	4,82	5,21	6,13	6,56	7,07	8,38
* transferts versés	6,66	6,66	6,78	7,08	13,22	13,62	15,83	17,84	25,19	26,54	28,59	30,12
Recettes de fonctionnement (2)	28,08	29,36	30,50	32,09	31,99	32,48	34,99	37,77	45,10	47,60	51,55	54,35
* impôts et taxes	18,93	20,06	19,84	20,54	20,76	19,07	19,78	21,04	27,53	30,83	33,12	35,04
- dont impôts locaux	12,36	13,00	13,54	13,66	13,85	13,80	14,21	15,06	15,75	16,91	18,40	19,02
- autres impôts indirects et taxes	5,26	5,70	6,31	6,89	6,91	5,27	5,57	5,97	11,78	13,92	14,72	16,02
dont droits de mutation	2,59	3,03	3,78	4,19	3,5	3,4	4,1	4,9	5,65	6,43	7,32	7,75
dont TIPP					-	-	-	-	4,89	5,29	4,37	4,32
dont TSCA					-	-	-	-	0,14	1,15	1,24	
* Concours de l'État (a)	-	-	1,32	1,76	2,13	2,55	3,23	3,56	1,17	1,20	12,93	13,20
- DGF	8,61	8,77	8,84	9,30	7,06	8,70	10,01	11,02	13,90	13,39	11,32	11,60
- Péréquation et compensations fiscales	4,34	4,45	4,51	5,02	6,26	8,18	8,80	9,04	11,74	11,22	1,17	1,16
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	6,84	7,49	7,98	8,75	9,24	9,13	8,61	8,76	8,42	8,94	10,05	10,01
* intérêts de dette (4)	1,42	1,19	1,09	0,98	0,89	0,90	0,73	0,70	0,75	0,63	0,72	0,75
Épargne brute (5)=(3)-(4)	5,43	6,30	6,89	7,77	8,36	8,22	7,87	8,06	7,67	8,31	9,33	9,25
Épargne nette (5)-remb.	1,95	2,52	2,87	3,73	5,34	5,54	5,29	5,39	5,11	5,43	6,13	6,79
Dépenses réelles d'investissement	12,13	12,42	12,68	13,38	12,49	13,08	13,08	13,58	14,29	15,01	16,13	16,65
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	8,66	8,64	8,67	9,35	9,47	10,40	10,50	10,91	11,73	12,13	12,93	14,18
* subventions d'équipement	3,28	3,16	2,91	3,40	3,57	3,92	3,79	3,88	4,42	4,52	4,81	5,38
* équipement	4,73	4,79	5,02	5,16	5,48	6,09	6,33	6,66	6,90	7,30	7,76	8,31
Recettes réelles d'investissement	6,84	6,42	5,91	5,88	4,29	4,55	5,40	6,06	6,17	6,82	7,38	7,05
Recettes d'inv hors emprunts (7)	2,74	2,91	2,80	2,82	2,63	2,61	2,77	2,93	2,80	2,78	3,24	3,19
* dotations et subventions	2,03	2,10	2,08	2,04	2,06	2,09	2,11	2,26	2,22	2,31	2,54	2,64
Besoin ou capacité de financement=(5)+(7)-(6)	- 0,49	+ 0,56	+ 1,02	+ 1,24	+ 1,51	+ 0,44	+ 0,15	+ 0,08	- 1,25	- 1,03	- 0,35	- 1,74
Variation fonds de roulement	+ 0,12	+ 0,27	+ 0,11	+ 0,27	+ 0,16	- 0,31	+ 0,20	+ 0,54	- 0,44	+ 0,12	+ 0,59	- 0,35
Dépenses totales collèges	2,6	2,7	2,8	2,9	3,1	3,2	3,3	3,49	3,21	3,35	3,41	3,86
Dépenses totale d'aide sociale	13,7	14,0	14,4	14,8	13,6	13,7	15,7	17,6	24,61	25,93	27,75	29,17
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	3,48	3,78	4,02	4,04	3,02	2,68	2,58	2,67	2,56	2,89	3,20	2,46
* emprunts	4,10	3,51	3,11	3,06	1,66	1,94	2,63	3,13	3,37	4,04	4,14	3,85
* Emprunts - remboursements de dette	+ 0,63	- 0,27	- 0,91	- 0,98	- 1,35	- 0,75	+ 0,05	+ 0,46	+ 0,81	+ 1,15	+ 0,94	+ 1,39
Dette totale au 31/12	23,31	22,61	21,86	20,68	19,51	18,67	18,73	17,36	18,16	19,26	20,48	21,871
Ratios :												
Épargne de gestion/recettes de fonctionnement	24,4 %	25,5 %	26,2 %	27,3 %	28,9 %	28,1 %	24,6 %	23,2 %	18,7 %	18,8 %	19,5 %	18,4 %
Épargne brute/recettes de fonctionnement	19,3 %	21,4 %	22,6 %	24,2 %	26,1 %	25,3 %	22,5 %	21,3 %	17,0 %	17,5 %	18,1 %	17,0 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	83,0 %	77,0 %	71,7 %	64,4 %	61,0 %	57,5 %	53,5 %	46,0 %	40,3 %	40,5 %	39,7 %	40,2 %
Annuité / recettes de fonctionnement	17,4 %	16,9 %	16,7 %	15,6 %	12,2 %	11,0 %	9,5 %	8,9 %	7,3 %	7,4 %	7,6 %	5,9 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004

en milliards d'euros

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	11,25	11,92	11,71	12,34	12,28	12,69	14,98	15,76	17,28	19,52	21,73	24,42
Recettes totales	11,43	11,86	11,90	12,33	12,30	12,70	15,18	15,35	17,13	19,56	21,57	24,29
Dépenses totales hors remboursements de dette	10,26	10,90	10,80	11,03	11,23	11,70	13,91	14,86	16,47	18,15	20,04	23,15
Recettes totales hors emprunts	9,97	10,55	10,99	11,55	11,61	11,94	13,95	13,91	15,10	17,45	18,82	21,48
Dépenses réelles de fonctionnement	4,59	5,06	5,39	5,64	5,76	6,15	7,55	7,91	9,01	10,45	11,75	14,08
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	3,96	4,50	4,92	5,20	5,35	5,75	7,21	7,60	8,71	10,06	11,35	13,53
* achats et charges externes	0,30	0,37	0,33	0,31	0,36	0,39	0,56	1,01	1,20	1,18	1,41	1,41
* personnel	0,29	0,32	0,34	0,37	0,40	0,43	0,47	0,52	0,57	0,62	0,78	1,60
* transferts versés	3,19	3,61	3,99	4,21	4,34	4,67	5,93	5,95	6,77	8,10	9,00	10,35
Recettes de fonctionnement (2)	8,55	9,24	9,57	10,13	10,18	10,49	12,26	12,53	13,58	15,78	17,22	19,61
* impôts et taxes	6,10	6,34	6,33	6,01	6,09	5,26	5,09	5,03	5,25	6,93	8,35	10,51
- dont impôts locaux	3,57	3,67	3,78	3,80	3,95	3,09	3,02	3,07	3,22	4,00	4,43	4,42
- autres impôts indirects et taxes	2,27	2,42	2,55	2,21	2,14	2,17	2,07	1,96	2,03	2,93	3,91	6,09
<i>dont cartes grises</i>					1,37	1,41	1,50	1,43	1,48	1,62	1,83	1,88
<i>dont TIPP</i>					-	-	-	-	-	0,43	1,02	2,84
* Concours de l'État (a)	-	-	0,30	1,01	1,14	2,21	2,80	2,79	0,22	0,24	8,26	8,29
- DGF	2,30	2,73	2,81	2,99	2,83	2,89	4,24	4,64	7,94	8,41	5,11	5,20
- Péréquation et compensations fiscales	2,10	2,45	2,55	2,71	2,63	2,76	3,97	3,38	6,82	7,78	0,23	0,24
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	4,59	4,74	4,65	4,93	4,83	4,74	5,05	4,94	4,88	5,72	5,87	6,08
* intérêts de dette (4)	0,63	0,56	0,47	0,44	0,41	0,40	0,34	0,31	0,31	0,39	0,40	0,55
Épargne brute (5)=(3)-(4)	3,96	4,18	4,17	4,49	4,42	4,34	4,71	4,63	4,57	5,33	5,47	5,53
Épargne nette (5)-remb.	2,97	3,16	3,26	3,18	3,36	3,35	3,64	3,72	3,76	3,96	3,78	4,27
Dépenses réelles d'investissement	6,66	6,86	6,32	6,70	6,52	6,54	7,42	7,86	8,27	9,08	9,98	10,34
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	5,67	5,84	5,40	5,40	5,46	5,55	6,36	6,95	7,46	7,70	8,29	9,07
* subventions d'équipement	2,99	3,08	3,04	3,02	3,11	3,20	3,81	4,14	4,33	4,59	4,93	5,37
* équipement	2,39	2,44	2,14	2,13	2,13	2,15	2,28	2,44	2,68	2,58	3,10	3,43
Recettes réelles d'investissement	2,88	2,62	2,33	2,20	2,12	2,21	2,92	2,82	3,55	3,78	4,35	4,68
Recettes d'invnt hors emprunts (7)	1,42	1,31	1,42	1,43	1,44	1,45	1,69	1,37	1,52	1,67	1,60	1,87
* dotations et subventions	1,19	1,19	1,19	1,24	1,25	1,26	1,44	1,16	1,13	1,43	1,38	1,58
Besoin ou capacité de financement=(5)+(7)-(6)	- 0,29	- 0,35	+ 0,19	+ 0,52	+ 0,39	+ 0,25	+ 0,04	- 0,95	- 1,37	- 0,70	- 1,22	- 1,67
Variation fonds de roulement	+ 0,18	- 0,08	+ 0,18	- 0,01	+ 0,02	+ 0,01	+ 0,21	- 0,42	- 0,15	+ 0,03	- 0,17	- 0,13
Dépenses totales lycées	2,9	2,9	2,7	2,9	2,9	3,0	3,2	3,4	3,6	4,0	3,9	4,8
Dépenses totales formation professionnelle	1,8	1,9	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	3,0	3,5	4,0	4,7
Dépenses transport ferroviaire	-	-	0,6	0,5	0,6	0,6	2,1	2,1	2,4	2,7	2,9	3,4
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	0,99	1,02	0,91	1,31	1,05	0,99	1,07	0,91	0,81	1,37	1,69	1,26
* emprunts	1,46	1,31	0,91	0,78	0,68	0,75	1,23	1,44	2,03	2,11	2,75	2,81
* Emprunts - remboursements de dette	+ 0,47	+ 0,29	- 0,00	- 0,53	- 0,37	- 0,24	+ 0,16	+ 0,53	+ 1,22	+ 0,73	+ 1,06	+ 1,54
Dette totale au 31/12	8,47	8,78	8,85	8,30	7,90	7,66	7,82	8,42	9,44	9,76	11,11	12,65
Ratios :												
Épargne de gestion/recettes de fonctionnement	53,7 %	51,3 %	48,6 %	48,7 %	47,4 %	45,2 %	41,2 %	39,4 %	35,9 %	36,3 %	34,1 %	31,0 %
Épargne brute/recettes de fonctionnement	46,3 %	45,2 %	43,6 %	44,3 %	43,4 %	41,4 %	38,4 %	36,9 %	33,6 %	33,8 %	31,8 %	28,2 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	99,0 %	95,0 %	92,5 %	81,9 %	77,6 %	73,0 %	63,8 %	67,2 %	69,5 %	61,9 %	64,5 %	64,5 %
Annuité / recettes de fonctionnement	18,9 %	17,2 %	14,5 %	17,3 %	14,4 %	13,2 %	11,5 %	9,7 %	8,2 %	11,2 %	12,1 %	9,2 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

10-9 Les comptes des collectivités locales

en milliards d'euros

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Dépenses totales	121,79	123,36	127,27	132,05	133,77	138,45	145,35	151,19	167,01	177,79	187,57	200,12
Recettes totales	122,84	124,83	127,14	133,23	134,03	138,25	146,78	153,01	167,85	178,86	189,64	199,79
Dépenses totales hors remboursements de dette	109,67	110,24	114,79	118,78	121,62	126,13	133,06	140,36	155,84	165,39	175,17	188,94
Recettes totales hors emprunts	109,64	112,77	116,03	121,25	123,08	127,03	134,48	140,85	153,66	162,57	172,51	182,25
Dépenses réelles de fonctionnement	78,80	80,40	82,55	84,63	84,83	87,83	95,41	99,55	111,23	117,63	124,23	132,26
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	72,02	74,36	77,53	80,02	80,35	83,23	91,31	95,68	107,54	114,07	120,39	128,07
* achats et charges externes	21,89	24,22	13,16	13,78	19,48	19,86	21,66	22,83	23,14	24,13	25,51	26,16
* personnel	25,41	26,62	27,84	28,43	29,50	30,98	32,98	34,54	36,62	38,57	40,70	44,57
* transferts versés	19,80	20,43	21,99	22,70	28,05	28,98	33,04	34,90	43,70	47,10	50,11	53,36
Recettes de fonctionnement (2)	96,93	101,13	104,21	108,87	109,95	112,97	120,51	126,91	138,23	145,92	153,80	161,74
* impôts et taxes		63,08	64,13	65,27	66,34	69,46	66,70	75,81	82,82	88,38	94,09	
- dont impôts locaux	49,58	52,02	48,55	48,91	49,71	48,57	49,24	51,47	53,80	57,17	60,57	62,49
- autres impôts indirects et taxes - dont TEOM		0,38	0,49	2,51	2,65	2,74	2,87	3,04	3,68	4,00	4,33	4,61
* Concours de l'État (a)			5,70	7,83	9,31	11,92	14,74	15,78	5,20	10,70	46,90	47,67
- DGF	27,56	28,71	28,01	29,49	27,86	28,60	31,78	33,30	45,71	45,73	37,98	38,95
- Péréquation et compensations fiscales	19,30	19,67	20,81	21,94	21,85	24,30	26,72	26,64	39,02	35,66	5,13	5,02
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	24,91	26,77	26,68	28,85	29,60	29,74	29,20	31,23	30,69	31,85	33,41	33,67
* intérêts de dette (4)6,78	6,04	5,02	4,60	4,47	4,60	4,11	3,87	3,68	3,56	3,84	4,20	
Épargne brute (5)=(3)-(4)	18,13	20,73	21,66	24,25	25,12	25,15	25,09	27,36	27,01	28,29	29,57	29,47
Épargne nette (5)-remb.	6,01	7,61	9,19	10,98	12,97	12,82	12,80	16,53	15,83	15,90	17,17	18,29
Dépenses réelles d'investissement	42,99	42,96	44,72	47,42	48,95	50,63	49,94	51,63	55,78	60,16	63,33	67,86
Dépenses d'investissement hors rembts (6)	30,87	29,83	32,24	34,15	36,80	38,30	37,65	40,80	44,61	47,76	50,94	56,67
* subventions d'équipement	7,18	7,06	6,97	7,41	7,74	8,09	8,57	9,11	9,85	10,34	11,36	12,99
* équipement	20,40	20,76	22,63	24,22	26,96	27,79	26,84	29,41	31,57	34,24	37,37	41,16
Recettes réelles d'investissement	25,92	23,69	22,93	24,36	24,09	25,28	26,28	26,10	29,62	32,94	35,84	38,06
Recettes d'invnt hors emprunts (7)	12,71	11,63	11,82	12,38	13,13	14,06	13,97	13,94	15,43	16,64	18,71	20,52
* dotations et subventions	8,87	8,78	8,73	8,99	9,77	10,20	10,60	10,77	11,25	12,46	13,48	14,61
Besoin ou capacité de financement=(5)+(7)-(6)	-0,03	2,53	1,24	2,47	1,46	0,90	1,42	0,50	-2,18	-2,82	-2,66	-6,68
Variation fonds de roulement	1,05	1,46	-0,12	1,19	0,26	-0,20	1,43	1,82	0,84	1,07	2,07	-0,33
Dépenses totales lycées	2,9	2,9	2,7	2,9	2,9	3,0	3,2	3,4	3,6	4,0	3,9	4,8
Dépenses totales formation professionnelle	1,8	1,9	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	3,0	3,5	4,0	4,7
Dépenses transport ferroviaire	-	-	0,6	0,5	0,6	0,6	2,1	2,1	2,4	2,7	2,9	3,4
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	12,12	13,13	12,47	13,27	12,15	12,32	12,29	10,83	11,17	12,40	12,40	11,19
* emprunts	13,20	12,06	11,11	11,98	10,96	11,23	12,31	12,16	14,19	16,29	17,13	17,54
* Emprunts - remboursements de dette	1,08	-1,07	-1,36	-1,29	-1,19	-1,10	0,01	1,33	3,02	3,90	4,73	6,35
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>93,80</i>	<i>92,35</i>	<i>91,33</i>	<i>89,80</i>	<i>88,77</i>	<i>87,58</i>	<i>87,60</i>	<i>86,96</i>	<i>89,75</i>	<i>93,32</i>	<i>98,58</i>	<i>104,93</i>
Ratios :												
Épargne de gestion/recettes de fonctionnement	25,7%	26,5%	25,6%	26,5%	26,9%	26,3%	24,2%	24,6%	22,2%	21,8%	21,7%	20,8%
Épargne brute/recettes de fonctionnement	18,7%	20,5%	20,8%	22,3%	22,9%	22,3%	20,8%	21,6%	19,5%	19,4%	19,2%	18,2%
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	96,8%	82,4%	79,0%	73,8%	71,7%	68,6%	64,2%	69,1%	65,5%	63,9%	64,1%	64,9%
Annuité / recettes de fonctionnement	19,5%	18,9%	16,8%	16,4%	15,1%	15,0%	13,6%	11,6%	10,7%	10,9%	10,6%	9,5%

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « ensemble des collectivités territoriales » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités sauf reversements fiscaux.

Les dépenses des collectivités locales dans les principaux domaines transférés 10-10

Dépenses des départements dans les domaines transférés

(en millions d'euros)

	1984	1986	1990	1995	1997	2000	2002	2004	2005	2006	2007*	2008*
Dépenses totales d'aide sociale (1)	n.d.	n.d.	n.d.	13 173	14 002	13 582	15 657	24 605	25 928	27 748	29 261	30 454
dont RMI	-	-		540	618	717	864	6 347	6 695,5	7 252,729	7 520	7 526
APA							1 855	3 793,4	113,186	4 415	4 630	4 962
Dépenses nettes obligatoires (2)	5 005	6 079	7 359	10 971	11 967	11 591	13 855	21 686	21 904	23 155	24 673	25 424
Dépenses totales pour les collèges	-	508	1 671	2 398	2 657	3 118	3 324	3 211	3 345	3 410	4 168	4 452
Fonctionnement	-	378	719	1 005	1 136	1 311	1 230	914	974	1 066	1 546	1 823
Investissement	-	130	953	1 393	1 520	1 807	2 094	2 297	2 371	2 344	2 622	2 629
Transport scolaire	602	803	1 058	1 357	1 437	1 610	1 807	1 612	1 675	1 759	n.d.	n.d.
Contingents destinés aux SDIS						973	1 207	1 565	1 740	1 951	2 072	2 191

Source : DGCL, comptes administratifs et budgets primitifs

* Les montants sont obtenus à partir des budgets primitifs 2007 et 2008 ; les croissances sont obtenues à partir des budgets primitifs 2006, 2007 et 2008 (comptes administratifs pour les années précédentes).

(1) dépenses des fonctions Prévention Médico-sociale, Action sociale (hors RMI et APA), RMI et APA

(2) dépenses des fonctions Action sociale (hors RMI et APA), RMI et APA, nettes des recouvrements effectués dans ces 3 fonctions.

n.d. : non disponible

Dépenses des régions dans les domaines transférés

(en millions d'euros)

	1984	1986	1990	1995	1997	2000	2002	2004	2005	2006	2007*	2008*
Dépenses de formation												
Dépenses de formation professionnelle continue et apprentissage	496	629	861	1 550	1 900	2 151	2 167	2 970	3 468	3 993	5 116	5 196
Fonctionnement	n.d.	n.d.	n.d.	1 455	1 814	2 045	2 060	2 830	3 332	3 866	4 899	4 984
Investissement	n.d.	n.d.	n.d.	95	86	107	106	140	136	127	217	213
Dépenses totales pour les lycées	-	496	2 419	2 694	2 892	2 861	3 237	3 631	3 606	3 888	4 485	5 267
Fonctionnement	-	365	514	693	748	861	971	1 077	1 171	1 355	1 828	2 482
Investissement	-	131	1 905	2 001	2 144	1 999	2 266	2 553	2 435	2 534	2 657	2 785
Dépenses pour la régionalisation ferroviaire	-	-	-	-	443	575	2 055	2 407	2 748	2 882	3 296	3 337

Source : DGCL, comptes administratifs et budgets primitifs

* généralisation du transfert de compétence en matière de transport ferroviaire.

** Les montants sont obtenus à partir des budgets primitifs 2007 et 2008 ; les croissances sont obtenues à partir des budgets primitifs 2006, 2007 et 2008 (comptes administratifs pour les années précédentes).

n.d. : non disponible

10-11 L'endettement des collectivités locales

L'encours de dette des collectivités locales au 31 décembre (en milliards d'euros)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Communes	53,16	52,17	51,64	51,39	51,41	51,15	50,80	50,59	50,94	52,04	53,43	55,41
Groupements de communes à fiscalité propre	8,86	8,79	8,97	9,44	9,96	10,10	10,25	10,60	11,20	12,26	13,56	15,00
Secteur communal : communes et groupements de communes à fiscalité propre	62,02	60,96	60,61	60,83	61,36	61,25	61,05	61,18	62,14	64,30	66,99	70,41
Départements	23,31	22,61	21,86	20,68	19,51	18,67	18,73	17,36	18,16	19,26	20,48	21,87
Régions	8,47	8,78	8,85	8,30	7,90	7,66	7,82	8,42	9,44	9,76	11,11	12,65
Ensemble des collectivités locales	93,80	92,35	91,33	89,80	88,77	87,58	87,60	86,96	89,75	93,32	98,58	104,93

Source : DGFIP

Poids de la dette rapportée aux recettes de fonctionnement (en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Communes	98,0	93,0	89,8	86,5	86,1	84,8	82,1	80,2	79,1	78,7	78,7	79,7
Groupements de communes à fiscalité propre	146,1	136,3	121,8	117,2	91,6	72,5	59,1	52,3	50,0	50,9	54,1	57,1
Secteur communal : communes et groupements de communes à fiscalité propre	102,8	97,5	94,5	91,3	90,5	87,5	83,3	79,9	78,1	77,9	78,8	80,2
Départements	83,0	77,0	71,7	64,4	61,0	57,5	53,5	46,0	40,3	40,5	39,7	40,2
Régions	99,0	95,0	92,5	81,9	77,6	73,0	63,8	67,2	69,5	61,9	64,5	64,5
Ensemble des collectivités locales	96,8	82,4	79,0	73,8	71,7	68,6	64,2	69,1	65,5	63,9	64,1	64,9

Source : DGFIP

Dette publique au sens de Maastricht (*) (en milliards d'euros)

	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
État	55,1	151,6	263,1	484,5	655,4	683,1	743,3	806,8	847,0	894,5	892,5	930,0
Organismes divers d'administration centrale	1,2	2,8	2,2	33,4	51,4	49,7	45,1	55,3	91,1	94,5	90,7	97,4
Administrations locales	30,9	63,8	90,0	111,1	106,7	106,4	105,9	109,8	113,5	120,1	127,3	135,7
Administrations de sécurité sociale	5,0	9,6	8,3	33,9	12,9	12,4	16,5	31,5	25,3	36,3	39,4	46,4
Total administrations publiques	92,2	227,7	363,6	662,8	826,4	851,6	910,9	1 003,4	1 076,9	1 145,4	1 149,91	209,5

Source : Comptes nationaux - Base 2000, Insee

(*) Dette au 31 décembre de chaque année, au sens du règlement 3605 de la Commission Européenne.

Dette publique au sens de Maastricht (*) (en % du PIB)

	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
État	12,4	20,4	25,5	40,6	45,5	45,6	48,0	50,6	51,0	51,8	49,4	49,1
Organismes divers d'administration centrale	0,3	0,4	0,2	2,8	3,6	3,3	2,9	3,5	5,5	5,5	5,0	5,1
Administrations locales	6,9	8,6	8,7	9,3	7,4	7,1	6,8	6,9	6,8	7,0	7,0	7,2
Administrations de sécurité sociale	1,1	1,3	0,8	2,8	0,9	0,8	1,1	2,0	1,5	2,1	2,2	2,5
Total administrations publiques	20,7	30,6	35,2	55,5	57,3	56,9	58,8	62,9	64,9	66,4	63,6	63,9

Source : Comptes nationaux - Base 2000, Insee

(*) Dette au 31 décembre de chaque année, au sens du règlement 3605 de la Commission Européenne.

DÉFINITION

La dette au sens de Maastricht couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

« La dette au sens de Maastricht est calculée dans le cadre des comptes nationaux mais elle est définie de façon spécifique. Elle ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les Euro medium term notes (EMTN), ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer et à recevoir. »

C'est une dette brute au sens où on ne soustrait pas aux éléments de passifs retenus les actifs financiers des administrations publiques.

Elle est consolidée : sont donc exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration.

C'est le cas par exemple des dépôts des administrations publiques au Trésor.

La dette au sens de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement du principal. Ainsi, les intérêts courus non échus ou les fluctuations des cours des titres ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments, alors que la réévaluation de la valeur de remboursement des titres indexés sur l'inflation (OATi, BTANi et CADESi) est prise en compte.

Taux moyens d'imposition des collectivités locales de la métropole

(en pourcentage)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
COMMUNES												
Taxe d'habitation	10,72	11,17	11,43	12,26	12,48	12,99	13,37	13,59	13,66	13,69	13,78	13,85
Taxe sur le foncier bâti	12,84	13,75	14,5	15,69	15,94	16,53	17,01	17,35	17,47	17,50	17,64	17,76
Taxe sur le foncier non bâti	35,61	37,13	36,28	36,62	37,00	37,66	38,18	38,57	38,70	39,52	39,62	39,91
Taxe professionnelle	11,78	12,11	12,38	12,50	12,23	11,99	12,21	12,32	12,34	12,41	12,50	12,63
SECTEUR COMMUNAL : COMMUNES + GROUPEMENTS*												
Taxe d'habitation	11,43	12,00	12,58	13,47	13,53	13,78	14,00	14,17	14,29	14,38	14,44	14,53
Taxe sur le foncier bâti	13,64	14,73	15,90	17,13	17,19	17,51	17,82	18,11	18,22	18,37	18,49	18,63
Taxe sur le foncier non bâti	36,81	38,55	39,05	40,92	41,35	42,02	42,65	43,13	43,61	43,13	44,51	44,89
Taxe professionnelle	13,01	13,54	14,06	14,79	14,89	15,05	15,20	15,36	15,44	15,49	15,76	15,89
DÉPARTEMENTS												
Taxe d'habitation	4,92	5,25	5,57	5,92	5,86	6,06	6,27	6,35	6,60	6,88	6,97	7,04
Taxe sur le foncier bâti	6,33	6,78	7,65	8,13	8,12	8,42	8,74	8,84	9,21	9,70	9,83	9,94
Taxe sur le foncier non bâti	20,03	20,73	21,35	19,84	19,80	20,23	21,09	21,72	22,54	23,57	23,76	24,15
Taxe professionnelle	5,46	5,83	6,44	6,82	6,78	7,02	7,37	7,47	7,82	8,24	8,38	8,50
RÉGIONS												
Taxe d'habitation	0,56	1,80	1,49	1,58	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taxe sur le foncier bâti	0,66	1,32	1,83	1,94	1,96	1,97	1,97	1,98	2,38	2,53	2,59	2,63
Taxe sur le foncier non bâti	2,43	4,85	4,53	4,88	4,95	4,86	4,93	5,10	5,93	6,37	6,46	6,59
Taxe professionnelle	0,61	1,32	1,83	1,95	1,97	1,99	2,02	2,04	2,48	2,68	2,76	2,81

Source : DGFIP, DGCL

* groupements : EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux à contributions fiscalisées

10-13 Les produits de fiscalité locale

Produits d'imposition votés des collectivités locales de la métropole

(en millions d'euros)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
COMMUNES												
Taxe d'habitation	3 285	4 434	5 222	6 422	6 776	7 264	7 765	8 151	8 539	8 876	9 285	9 654
Taxe sur le foncier bâti	2 894	4 331	6 294	8 065	8 385	8 954	9 539	10 002	10 477	10 893	11 367	11 829
Taxe sur le foncier non bâti	612	672	676	693	705	729	748	766	786	660	678	694
Taxe professionnelle	6 090	7 462	10 365	9 225	7 475	5 658	4 583	4 248	4 073	4 024	4 006	4 116
SECTEUR COMMUNAL : COMMUNES + GROUPEMENTS*												
Taxe d'habitation	3 504	4 761	5 750	7 057	7 345	7 704	8 133	8 504	8 929	9 321	9 736	10 132
Taxe sur le foncier bâti	3 073	4 634	6 903	8 810	9 041	9 486	9 993	10 440	10 957	11 436	11 914	12 408
Taxe sur le foncier non bâti	633	698	728	775	788	814	836	858	882	741	762	780
Taxe professionnelle	6 725	8 358	12 529	14 183	13 923	13 330	13 546	14 080	14 489	15 142	15 640	16 299
DÉPARTEMENTS												
Taxe d'habitation	1 397	1 943	2 575	3 118	3 196	3 405	3 640	3 826	4 127	4 468	4 699	4 910
Taxe sur le foncier bâti	1 251	1 887	2 919	3 706	3 778	4 037	4 341	4 540	4 915	5 376	5 643	5 902
Taxe sur le foncier non bâti	343	373	114	33	33	35	38	39	42	45	47	49
Taxe professionnelle	2 721	3 498	5 598	6 482	6 303	6 238	6 497	6 764	7 297	7 945	8 312	8 738
RÉGIONS												
Taxe d'habitation	174	454	732	883	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taxe sur le foncier bâti	149	409	784	984	1 016	1 050	1 090	1 129	1 407	1 555	1 649	1 728
Taxe sur le foncier non bâti	274	570	8	9	9	9	9	10	12	12	13	14
Taxe professionnelle	2 227	5 695	1 729	1 994	1 971	1 895	1 900	1 962	2 488	2 740	2 887	3 047
TOUTES COLLECTIVITÉS												
Taxe d'habitation	5 075	7 158	9 057	11 057	10 541	11 109	11 773	12 330	13 056	13 789	14 435	15 043
Taxe sur le foncier bâti	4 473	6 931	10 606	13 500	13 834	14 573	15 424	16 109	17 279	18 367	19 206	20 037
Taxe sur le foncier non bâti	1 017	1 157	849	816	830	858	883	907	936	798	821	843
Taxe professionnelle	9 785	12 724	19 856	22 659	22 197	21 463	21 943	22 806	24 274	25 827	26 839	28 085

Source: DGFIP, DGCL

* groupements : EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux à contributions fiscalisées

Les compensations et dégrèvements en matière de fiscalité directe locale 10-14

Compensations et dégrèvements au titre des 4 taxes pour l'ensemble des collectivités locales de la France

(en millions d'euros)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
COMPENSATIONS											
Plafonnement des 4 taux	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'habitation	-	-	1 006	1 143	2 044	2 090	2 111	1 141	1 164	1 189	1 207
Taxe sur le foncier bâti	558	434	298	244	334	325	339	357	371	377	388
Taxe sur le foncier non bâti	-	0,15	273	335	332	334	332	330	332	492	491
Taxe professionnelle	604	3 397	2 830	5 473	7 133	9 606	10 732	1 806	1 894	1 804	1 698
Total	1 171	3 831	4 406	7 196	9 843	12 355	13 513	3 634	3 761	3 862	3 783
DÉGRÈVEMENTS LÉGISLATIFS											
Taxe d'habitation	544	1 638	1 016	3 212	2 247	2 334	2 356	2 728	2 774	2 918	3 013
Taxes foncières	99	274	59	29	75	147	337	561	503	563	574
Taxe professionnelle	1 721	808	4 769	5 923	5 681	5 341	6 238	6 659	7 257	8 877	9 159
Total	2 364	2 720	5 844	9 164	8 003	7 822	8 932	9 948	10 534	12 358	12 746
CONTRIBUTIONS BRUTES DE L'ÉTAT											
Plafonnement des 4 taux	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'habitation	544	1 638	2 022	4 355	4 290	4 424	4 467	3 869	3 938	4 107	4 220
Taxes foncières	657	708	629	608	741	806	1 008	1 247	1 206	1 432	1 453
Taxe professionnelle	2 325	4 205	7 599	11 396	12 814	14 947	16 970	8 465	9 151	10 681	10 857
Total	3 535	6 551	10 250	16 359	17 846	20 177	22 445	13 582	14 295	16 220	16 530

Source : DGFIP, DGCL

10-15 Les effectifs des collectivités locales

Les effectifs de la fonction publique territoriale

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Organismes régionaux et départementaux	215 260	219 856	225 906	233 873	245 762	262 580	276 011	287 824	297 383	306 032	310 451	335 086
- dont départements	159 344	160 514	163 861	168 488	172 487	176 871	181 436	187 199	191 544	195 233	198 190	213 053
- dont régions	8 134	8 657	9 087	9 733	10 492	10 955	11 596	12 514	13 329	14 073	15 169	22 599
Organismes communaux et intercommunaux	1 209 856	1 219 495	1 230 326	1 254 949	1 272 830	1 312 235	1 325 114	1 362 297	1 378 277	1 397 356	1 421 076	1 454 574
- dont communes	1 002 476	1 008 675	1 014 924	1 032 655	1 045 214	1 074 591	1 077 772	1 092 833	1 085 918	1 086 037	1 094 014	1 106 851
- dont groupements de communes (1)	107 111	110 820	114 446	120 428	124 508	131 088	138 155	155 789	174 989	189 719	201 699	215 543
- dont autres (centres communaux d'action locale, caisses des écoles, autres établissements publics locaux)	100 269	100 000	100 956	101 866	103 108	106 556	109 187	113 675	117 370	121 600	125 363	132 180
Ensemble des administrations locales (2)	1 425 116	1 439 351	1 456 232	1 488 822	1 518 592	1 574 815	1 601 125	1 650 121	1 675 660	1 703 388	1 731 527	1 789 660
Autres organismes (3)	62 244	62 380	63 126	64 422	64 903	66 644	67 234	69 126	71 998	73 840	73 429	75 016
ENSEMBLE DES EMPLOIS (2)	1 487 360	1 501 731	1 519 358	1 553 244	1 583 495	1 641 459	1 668 359	1 719 247	1 747 658	1 777 228	1 804 956	1 864 676

Source : INSEE (Enquête annuelle au 31 décembre de l'année)

(1) Groupements à fiscalité propre et syndicats

(2) hors organismes privés d'administrations locales tels que les organismes d'aménagement, de type syndicat d'initiative, d'action sociale, de loisir ...

(3) Groupements d'intérêt public, OPHLM, Caisses de crédit municipal, EPIC, OPAC, associations syndicales autorisées

Champ : **emplois principaux et secondaires**, tous statuts y.c. les emplois aidés et emplois jeunes

Les dépenses de personnel des collectivités locales

(en milliards d'euros)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Communes	20,49	21,40	22,27	22,52	23,33	24,22	25,40	26,00	26,85	27,90	29,00	30,38
Groupements de communes à fiscalité propre	1,22	1,37	1,50	1,56	1,59	1,85	2,29	2,82	3,07	3,50	3,85	4,20
Départements	3,40	3,54	3,73	3,98	4,18	4,47	4,82	5,21	6,13	6,56	7,07	8,38
Régions	0,29	0,32	0,34	0,37	0,40	0,43	0,47	0,52	0,57	0,62	0,78	1,60
Ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalités propre	25,40	26,63	27,84	28,43	29,50	30,98	32,98	34,54	36,62	38,57	40,70	44,57

Source : DGFIP

* résultats provisoires